

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HQD - DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE AUX
MESURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES SERRES

DOSSIERS : R-4127-2020

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Me LOUISE ROZON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 3 NOVEMBRE 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec
et de l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité (AQCIE);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de la Première Nation Crie de Waswanipi et
de la Corporation de développement Tawich (CREE);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY
avocate du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	24
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	27
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me SIMON TURMEL	37
PREUVE DU ROÉÉ	
JEAN-PIERRE FINET	
AUDREY YANK	
INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY	45
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	62
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	65
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	71
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	78
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	99

PREUVE CREE	
SAM W. GULL	
MATTHEW MUKASH	
JEAN SCHIETTEKATTE	
THOMAS GRADEK	
EXAMINED BY Me DOMINIQUE NEUMAN	108
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-ANDRÉE HOTTE	135
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL (HQD)	136
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	144
RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	146
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	153
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	170
PREUVE DE L'AQCIE	
PAUL PAQUIN	
JOCELYN B. ALLARD	
INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	174
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	192
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	203

R-4127-2020
3 novembre 2020

- 5 -

PREUVE DE UC

VIVIANE DE TILLY

INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD 222

INTERROGÉE PAR LA FORMATION 232

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce troisième (3e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Ouverture de l'audience du trois (3) novembre deux
8 mille vingt (2020) par visioconférence. Dossier
9 R-4127-2020 : Demande du Distributeur relative aux
10 mesures de soutien au développement des serres.
11 Poursuite de l'audience.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, bonjour. Je vois que, Maître Turmel, vous
14 êtes au poste.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Oui. Bonjour, Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Turmel numéro... Maître Turmel, André et
19 Maître Turmel, Simon...

20 Me SIMON TURMEL (HQD) :

21 Oui.

22 LE PRÉSIDENT :

23 ... vous aviez une question?

24 Me SIMON TURMEL (HQD) :

25 Non. Simplement...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Au niveau des engagements?

3 Me SIMON TURMEL (HQD) :

4 Oui. Voilà! Bon. Tout d'abord, bonjour Monsieur le
5 Président, Madame la Régisseur, Monsieur le
6 Régisseur.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bonjour.

9 Me SIMON TURMEL (HQD) :

10 Un petit suivi au niveau des engagements. Les
11 engagements numéros 2 et 4 devraient être déposés
12 au courant des prochaines minutes. Les autres le
13 seront au courant de la journée, peut-être ce
14 matin, mais au courant de la journée, ça, c'est
15 certain.

16 LE PRÉSIDENT :

17 C'est apprécié. Merci, Maître Turmel. Alors,
18 Maître... autre, Maître André Turmel.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Alors, bonjour, Maître Turmel avec un « s ».

21 Bonjour aux Régisseurs.

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'est... j'espère que les sténographes comprennent
24 une discussion entre trois Turmel. C'est pour ça
25 que je l'avais numéroté hier...

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... en fonction de l'âge. Alors...

5 (inaudible)

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 (Inaudible)

8 LE PRÉSIDENT :

9 Donc, sur ce, Maître André Turmel.

10

11 PREUVE DE LA FCEI

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Oui. Oui, merci, Monsieur le Président. Alors,

14 bonjour à tous. Alors, monsieur Gosselin allume sa

15 caméra. Madame la Greffière, si on veut procéder à

16 l'assermentation de monsieur Gosselin. Mais,

17 premièrement, vous vous rappelez qu'on a déposé ce

18 matin, hier, dans les faits, mais peut-être qu'il

19 est apparu sur le SDÉ ce matin, la présentation de

20 monsieur Gosselin qu'on pourra afficher à l'écran,

21 mais dans un premier temps, Madame la Greffière, si

22 vous voulez procéder à l'assermentation de monsieur

23 Gosselin. Monsieur Gosselin, on ne vous entend pas.

24 INTERRUPTION - PROBLÈME DE TRANSMISSION

25

1 M. ANTOINE GOSSELIN :

2 Ah! Bon. Je n'ai aucune idée de ce qui s'est passé,
3 mais... tant mieux.

4

5 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce troisième (3e)
6 jour du mois de novembre, A COMPARU :

7

8 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
9 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

10

11 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
12 solennelle, dépose et dit :

13

14 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

15 Q. **[1]** Alors, bonjour Monsieur Gosselin. Dans le
16 présent dossier, je comprends que vous avez préparé
17 la preuve de la FCEI qui a été cotée sous la pièce
18 C-FCEI-0011, de même que la présentation de ce
19 matin qui sera vraisemblablement cotée sous la
20 pièce C-FCEI-0012, Madame la Greffière. Est-ce que
21 je comprends que vous avez préparé ces documents?

22 M. ANTOINE GOSSELIN :

23 R. Oui.

24 Q. **[2]** Monsieur Gosselin...

25 R. Oui.

1 Q. **[3]** ... est-ce que je comprends qu'ils représentent
2 la position de la FCEI?

3 R. Oui.

4 Q. **[4]** Et que vous les adoptez pour valoir comme votre
5 témoignage écrit en l'instance?

6 R. Oui.

7 Q. **[5]** Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Gosselin.
8 Alors, Madame St-Cyr, à moins que vous... Madame la
9 greffière me le dit autrement. Je comprends que la
10 présentation de ce matin, qu'on pourra afficher à
11 l'écran, c'est la pièce C-FCEI-0012, Madame la
12 Greffière. Merci. Voilà! Alors, vous pouvez
13 continuer, Monsieur Gosselin.

14 LE PRÉSIDENT :

15 C'est 15, Maître Turmel. 15.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Ah! Pardon. 15, excusez-moi. O.K. J'avais mal noté.
18 Pardon.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Il n'y a pas de problème.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 C-FCEI-0015.

23 Q. **[6]** Alors, c'est à vous, Monsieur Gosselin.

24 M. ANTOINE GOSSELIN :

25 R. D'accord. Merci. Bon. Bien, alors vous n'êtes pas

1 évidemment sans savoir... D'abord, bonjour. Bonjour
2 Monsieur le Président, Madame, Monsieur les
3 Régisseurs. Vous n'êtes pas sans savoir que, bon,
4 la présente demande s'inscrit dans le contexte d'un
5 décret du gouvernement, le Décret 759-2020. Je ne
6 vous en ferai pas la lecture, là, mais
7 essentiellement le décret demande l'établissement
8 d'un nouveau tarif pour l'éclairage de
9 photosynthèse et le chauffage des serres.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Madame la Greffière, si on veut passer à la page
12 suivante.

13 R. En fait, on est à la page 3.

14 Q. [7] Voilà! Merci.

15 R. Alors, le Distributeur a articulé une proposition
16 pour répondre à cette demande-là et sa proposition
17 tourne autour, là, utilise comme point de départ
18 l'offre d'électricité additionnelle existante qui
19 est offerte au tarif M. Bon, bien, la proposition,
20 vous la connaissez. Il s'agit en trois volets :
21 d'abaisser le seuil d'éligibilité de trois cents
22 kilowatts (300 kW) à cinquante kilowatts (50 kW);
23 d'élargir la portée à l'usage chauffage; et
24 d'élargir également l'offre au tarif LG.

25 Donc, dans sa preuve, le Distributeur

1 présente une analyse de rentabilité. Puis
2 l'essentiel de mes commentaires vont porter sur
3 cette analyse. D'abord, pour faire son analyse, le
4 Distributeur utilise un profil de consommation de
5 photosynthèse qui est basé sur les vingt-trois (23)
6 clients qui sont présentement... qui utilisent
7 présentement l'option, utilise aussi un profil de
8 chauffage qui représente un profil général de la
9 consommation de chauffage.

10 Selon nous, le Distributeur, la
11 méthodologie qu'il utilise mène à une surestimation
12 des coûts évités, des coûts marginaux dans son
13 analyse parce qu'il base son analyse sur une
14 méthode pointe, hors pointe qui, selon nous, fait
15 abstraction de subtilités dans les profils de
16 consommation pour l'usage photosynthèse puis
17 potentiellement aussi pour l'usage chauffage.

18 Alors, en utilisant une information plus
19 raffinée, une information horaire du profil de
20 consommation, puis une information horaire qui est
21 disponible également sur les coûts d'électricité,
22 on en vient à la conclusion, et je passe rapidement
23 sur ça quand même, tout ça est dans notre preuve,
24 alors je ne veux pas trop m'alourdir sur ce, mais
25 on en vient à la conclusion que les coûts évités

1 devraient être plus faibles dans l'analyse.

2 Au-delà de ça, bien, il y a aussi le profil
3 plus général, les profils saisonniers en
4 particulier, particulièrement pour la clientèle
5 inférieure, qui ont un appel de puissance inférieur
6 à trois cents kilowatts (300 kW). Quand on lit la
7 preuve qui est au dossier, et particulièrement
8 quand on lit la preuve de l'UPA, on se rend compte
9 que le profil de consommation des vingt-trois (23)
10 clients qui sont présentement à l'option est assez
11 loin du profil de consommation de beaucoup d'autres
12 clients qui deviendraient éligibles à l'option si
13 le seuil est abaissé.

14 Je pense en particulier à des clients qui
15 ne produisent pas douze (12) mois par année, qui
16 vont produire cinq mois par année ou huit mois par
17 année et où la consommation d'énergie en hiver va
18 être beaucoup plus faible. Alors, évidemment, si on
19 faisait des analyses qui sont plus représentatives
20 de ces clients-là, on trouverait des résultats qui
21 sont assez différents.

22 Troisième commentaire sur les analyses de
23 rentabilité sur la portion court terme, c'est
24 évidemment que le Distributeur pour la
25 photosynthèse, le profil photosynthèse, utilise

1 également un échantillon pour une année où il y a
2 une montée en charge dans la consommation. Donc, il
3 y a des clients qui s'ajoutent en cours de route.
4 Donc, évidemment, ça crée un décalage dans le
5 profil de charge vers la fin de l'année versus le
6 début de l'année. Ce qui est susceptible de fausser
7 encore une fois l'évaluation des coûts évités.

8 Alors, tout ça pour dire que les résultats
9 de l'analyse de rentabilité sont à prendre avec
10 prudence pour le court terme. Cela étant dit, on a
11 fait un certain nombre d'analyses de sensibilité de
12 notre côté. Et tous les cas qu'on a analysés nous
13 amènent, nous présentent une rentabilité positive.
14 Donc, au-delà peut-être des ajustements qui
15 pourraient être faits, je vous dirais qu'on est
16 assez confortable avec le fait que la rentabilité
17 de ces ajouts de clients-là, sur la période jusqu'à
18 deux mille vingt-six (2026), elle ne pose pas
19 d'enjeu au niveau de la rentabilité ou, en tout
20 cas, pas d'enjeu important.

21 Ce qui m'amène évidemment au reste de la
22 période. Donc, une analyse plus globale sur vingt
23 (20) ans. Bon. Vous en avez parlé hier...

24 Q. **[8]** Madame la greffière, page suivante, si vous
25 voulez. Merci.

1 R. Au-delà de l'année deux mille vingt-six (2026), les
2 coûts évités augmentent de manière importante,
3 comme vous l'avez vu, et ça fait en sorte que, bon,
4 bien toutes les analyses deviennent largement
5 négatives.

6 Malgré ça, la FCEI supporte la proposition
7 du Distributeur pour les raisons suivantes. Comme y
8 faisait allusion le Distributeur hier tout d'abord,
9 c'est que ce problème-là de rentabilité, il n'est
10 pas spécifique à la proposition que le Distributeur
11 vous fait aujourd'hui. Il s'applique
12 essentiellement à l'ensemble des tarifs, là, à
13 l'exception peut-être du tarif G où les taux sont
14 plus élevés, mais ça affecte tous les... tous les
15 groupes tarifaires. Donc, autrement dit, vous
16 prendriez n'importe quel client aujourd'hui au
17 tarif L, au tarif LG, au tarif M, même au tarif D,
18 et puis vous lui imposeriez le test de rentabilité
19 qu'on fait passer aujourd'hui à la proposition du
20 Distributeur, et il n'y en a aucun qui passerait ce
21 test-là. Et évidemment, bien tout ça est dû au fait
22 qu'on suppose dans les hypothèses de l'analyse,
23 qu'il y a un coût très élevé d'énergie qui arrive
24 en deux mille vingt-sept (2027).

25 Et comme les tarifs aujourd'hui sont basés

1 sur un coût de l'énergie qui est, en moyenne,
2 beaucoup plus faible que ça, bien ça ne peut pas
3 faire autrement que de faire en sorte qu'il n'y a
4 aucun tarif qui est... qui est rentable.

5 Il y a aussi, si on prend... aujourd'hui,
6 on a l'option qui existe au tarif M. Alors
7 évidemment, le Distributeur ne demande pas de
8 remettre en question ce qui existe déjà. Alors si
9 on refuse d'étendre cette option-là à une clientèle
10 plus large, bien ce qu'on fait c'est qu'on
11 maintient ce groupe-là de clients dans une
12 situation où ils peuvent continuer à se développer.
13 Donc, les clients en serre qui ont une taille assez
14 importante pour pouvoir adhérer à l'option
15 aujourd'hui, donc ces clients-là peuvent continuer
16 à se développer avec les mêmes impacts sur la... la
17 même rentabilité négative et les mêmes impacts sur
18 l'ensemble de la clientèle. Mais on prive une
19 clientèle de plus petite taille de... de l'accès à
20 cette option tarifaire-là sur la base de cette
21 rentabilité-là. Alors c'est... c'est un deux poids
22 deux mesures, là, qui... qui s'applique, si on
23 n'élargit pas le... l'accès à l'option à un plus
24 grand éventail de puissance.

25 Et puis bien évidemment la question que ça

1 soulève cette analyse de rentabilité-là, c'est
2 celle de la « propriété », là, entre guillemets,
3 des approvisionnements. L'analyse de rentabilité,
4 elle est faite à la marge, donc on suppose que les
5 clients, les derniers clients qui arrivent vont
6 consommer les dernières unités d'énergie acquises.
7 On peut se demander si c'est une façon raisonnable
8 de voir les choses et c'est une question que la
9 Régie a déjà eu à se poser. Pas... je ne sais pas
10 si elle se l'est posée en électricité, mais je sais
11 qu'elle se l'est posée dans le secteur gazier :
12 comment est-ce qu'on gère ce genre de situation-là
13 où les approvisionnements à la marge sont plus
14 chers que les approvisionnements... le coût moyen
15 des approvisionnements existants?

16 Et c'est sûr que le secteur gazier puis
17 l'électricité sont un peu différents. Dans le
18 secteur gazier, bien d'abord on a un dégroupement
19 du tarif, ce qui n'est pas le cas en électricité.
20 Puis dans le secteur gazier, les approvisionnements
21 en énergie, bien ils sont refaits sur une base
22 annuelle, donc on rachète l'ensemble de la
23 fourniture, il n'y a pas de contrat de long terme,
24 c'est fait essentiellement au prix spot ou à
25 l'index, donc c'est vraiment dicté par les règles

1 de marché de court terme, le prix l'électricité...
2 du gaz naturel qui va être payé.

3 En électricité, c'est une logique
4 différente où on a des contrats de long terme
5 beaucoup plus et donc la comparaison est plus
6 difficile à faire. Par contre, dans le secteur
7 gazier ce qui ressemble plus à la question qu'on se
8 pose aujourd'hui c'est : l'équilibrage. En
9 équilibrage, dans le gaz, vous avez de
10 l'entreposage en franchise, vous avez l'usine LSR,
11 qui sont des moyens qui sont moins dispendieux que
12 les autres pour fournir le service d'équilibrage.
13 Puis, à la marge, vous devez aller chercher,
14 généralement, du transport pour combler vos besoins
15 excédentaires d'équilibrage.

16 Et, donc, la question s'est posée dans le
17 gaz pour dire : « Bien, quand j'ajoute un nouveau
18 client, est-ce que je devrais tenir compte du fait
19 qu'il va m'engendrer des coûts d'équilibrage plus
20 élevés que le coût moyen de l'équilibrage
21 existant? »

22 Et cette question-là a été posée à la
23 Régie, à plusieurs reprises. Puis,
24 systématiquement, du moins à ma connaissance, je ne
25 pense pas qu'au cours des dix (10) dernières

1 années, il y a eu une réponse différente à cette
2 question-là. Systématiquement, la Régie a
3 dit : « On va se limiter simplement au service de
4 distribution pour évaluer la rentabilité de la
5 clientèle, des nouveaux clients qui viennent se
6 joindre au réseau. »

7 Et on sait que dans le domaine gazier,
8 chaque nouvel ajout de client fait l'objet d'une
9 analyse de rentabilité, ce qui n'est pas le cas,
10 nécessairement en électricité.

11 Et, donc, le parallèle que je fais c'est de
12 dire... Bien, c'est un peu la même logique, au
13 fond. C'est : Est-ce qu'on devrait faire supporter,
14 ou exiger, que les derniers clients qu'on ajoute
15 supportent le coût marginal des dernières unités
16 d'équilibrage? Est-ce qu'on devrait exiger que les
17 derniers clients qui s'ajoutent supportent le coût
18 des dernières unités d'électricité qu'on achète?

19 Et je pense que la réponse à ça, c'est non.
20 Puis, évidemment, ça peut faire l'objet d'un débat.
21 Mais le précédent, dans le domaine du gaz, je
22 pense, est raisonnable.

23 Je ne pense pas que ça serait raisonnable
24 de dire : « Bien, parce que, moi, je suis arrivé en
25 deux mille deux (2002) au service d'électricité,

1 que j'ai eu un abonnement qui a commencé en deux
2 mille deux (2002), j'ai un espèce de droit acquis
3 sur l'électricité patrimoniale, qui est moins
4 chère. Et, donc, ceux qui viennent après moi, bien,
5 ils doivent passer le test d'assumer un coût plus
6 élevé pour pouvoir être raccordés au réseau. »

7 D'ailleurs, quand on fixe les tarifs,
8 annuellement, ce n'est pas comme ça qu'on procède.
9 On regarde qui est présent dans notre franchise
10 puis quels sont l'ensemble de nos coûts
11 d'approvisionnement puis on répartit ça
12 équitablement entre tout le monde.

13 Alors, je vous soumets que c'est
14 probablement une logique semblable qui devrait
15 s'appliquer ici. Ce qui ne veut pas dire que les
16 analyses de rentabilité ne sont pas pertinentes
17 pour autant.

18 Alors, dans beaucoup de circonstances, je
19 pense, que les analyses de rentabilité qui incluent
20 le coût des approvisionnements sont tout à fait
21 pertinentes. Mais dans ce cas-ci, je pense qu'il
22 faut être prudent dans la façon dont on applique ce
23 résultat-là.

24 Alors, ça m'amène au rappel de nos
25 recommandations qui n'ont pas changées depuis le

1 dépôt de notre mémoire. Donc, on vous recommande
2 d'approuver les propositions 1 et 2 du Distributeur
3 qui portent sur l'élargissement de l'accessibilité
4 aux clients jusqu'à cinquante kilowattheures
5 (50 kWh) et l'usage chauffage.

6 Ça permet d'améliorer la compétitivité des
7 plus petits clients que la FCEI représente, tel que
8 souhaité par le décret. Et ça favorise, comme je
9 vous l'expliquais tout à l'heure, une plus grande
10 équité selon nous, selon les clients de différentes
11 tailles.

12 Et, bon, comme je viens juste de le
13 mentionner, nous pensons que la rentabilité sur
14 l'horizon de vingt (20) ans ne devrait pas être un
15 facteur discriminant dans votre réflexion.

16 Finalement, bien, sur la troisième
17 proposition du Distributeur, je réitère, ici, ce
18 que nous avons écrit dans notre preuve c'est-à-dire
19 que si vous jugez qu'il y avait lieu d'élargir
20 l'offre au Tarif LG, selon nous, il n'y a pas lieu
21 d'appliquer le prix de l'énergie qui est
22 actuellement en vigueur pour les clients du Tarif
23 et Tarif LG à l'option d'électricité additionnelle
24 générale.

25 C'est suffisant d'appliquer le prix de

1 l'énergie qui s'applique présentement à l'option
2 d'électricité additionnelle pour photosynthèse pour
3 le Tarif M, puis qui est proposé pour les tarifs
4 plus petits, également.

5 Donc, d'avoir un coût d'énergie
6 additionnelle photosynthèse uniforme quelle que
7 soit la taille du client. Alors, je vous remercie
8 beaucoup de votre attention.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Alors, merci Monsieur Gosselin. Donc, monsieur
11 Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Turmel. Et il n'y avait pas de temps
14 spécifique annoncé par intervenant, alors ceux qui
15 ont des questions ou celles qui ont des questions,
16 vous pouvez vous pointer en ligne. Donc, Maître
17 Sicard, vous avez une question?

18 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

19 Q. [9] Je pointe. Oui, d'ailleurs, mon analyste...

20 Puis, elle l'a d'ailleurs envoyé, je pense, à tout
21 le monde. Peut-être que monsieur Gosselin peut
22 l'avoir à côté de son écran. Bonjour, Monsieur
23 Gosselin. Bonjour à tous. Hélène Sicard pour Union
24 des consommateurs.

25 Alors, Monsieur Gosselin, vous venez de

1 nous parler, là, de votre analyse économique de la
2 croissance naturelle des ventes. Et donc, que
3 c'était une ligne tout à fait habituelle. Mais
4 voyez-vous une différence, d'un point de vue
5 analyse économique, entre cette croissance
6 naturelle des ventes d'électricité, qui est
7 inévitable, et la croissance de ventes
8 d'électricité, qui elle, est provoquée par des
9 mesures de soutien aux ventes? De soutien à des
10 ventes qui autrement ne se seraient pas produites?

11 R. Bien, je... Oui. Je pense que c'est... Évidemment,
12 c'est sûr qu'il y a ici une mesure de soutien qui
13 est particulière, là, qui découle d'une volonté
14 gouvernementale. Ça, il n'y a pas de doute quant à
15 ça. Mais est-ce que cela fait en sorte que
16 l'électricité additionnelle, qui est consommée par
17 cette clientèle-là, devrait être traitée
18 différemment de celle qui est consommée par le
19 client du tarif L, qui va engendrer un impact pour
20 le reste de la clientèle plus grand que celui qui
21 est engendré par cette mesure-là, là? Non, je ne
22 pense pas que ça devrait... que ça devrait être
23 différent. Que ça devrait être considéré différent.

24 Q. **[10]** O.K. Merci. C'est tout. Je vous remercie,
25 Monsieur le Président.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Sicard. Est-ce qu'il y a d'autres
3 intervenants qui ont des questions? Donc, Hydro-
4 Québec, maître Simon Turmel.

5 Me SIMON TURMEL (HQD) :

6 (Inaudible)

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bon, alors, j'ai lu sur vos lèvres. Ça devait
9 vouloir dire que vous n'aviez pas de questions.

10 Me SIMON TURMEL (HQD) :

11 Exactement. J'avais oublié de baisser mon micro.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Je vous remercie, il n'y a pas de problème. Pour la
14 Régie, Maître Alexandre De Repentigny, pas de
15 questions? Ici, la Formation... Juste une minute.
16 Questions? Donc, Maître Rozon, oui? Maître Rozon,
17 oui.

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

19 Me LOUISE ROZON :

20 Q. **[11]** Oui. Bonjour. Bonjour, Monsieur Gosselin,
21 Maître Turmel. J'ai juste une question. Est-ce que
22 pour la FCEI, le fait que l'offre qui est présentée
23 par le... en fait, la demande qui est présentée par
24 le Distributeur, soit admissible également aux
25 producteurs de cannabis, pose un problème pour

1 vous, peut-être d'un point de vue d'équité? On
2 comprend que ce tarif a un objectif de soutien à
3 des producteurs qui font face à une concurrence qui
4 est extrêmement féroce et à des coûts élevés de
5 production.

6 Mais pour ce qui est des producteurs de
7 cannabis, ils ne sont pas du tout dans le même
8 contexte de marché, là. Pourquoi on devrait
9 soutenir cette production par un tarif avantageux?

10 R. Écoutez, je ne connais pas le contexte de marché
11 des producteurs de cannabis. Je ne suis pas en
12 mesure de me prononcer sur ça.

13 Q. **[12]** Oui.

14 R. Puis, je comprends que le... le décret fait
15 référence à l'autonomie alimentaire. Mais il y a
16 d'autres choses dans le décret aussi, donc, qui
17 porte sur le développement économique. Le premier
18 point dans le décret porte sur la production en
19 serre en général. Donc, je ne suis pas en mesure,
20 là, de vous donner la position de la FCEI sur ça.
21 Je pense que ça revient à une question
22 d'interprétation du décret, puis je ne suis pas...
23 Je ne peux pas représenter la position de la FCEI
24 sur cette question-là.

25 Q. **[13]** C'est bon. Merci beaucoup, Monsieur Gosselin.

1 Je n'ai pas d'autres questions.

2 R. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. **[14]** Alors, il n'y a pas d'autres questions.

5 Monsieur Gosselin, ça aura été une brève
6 apparition. Maître Turmel, à moins que vous ayez
7 des questions additionnelles, ça va?

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Non, Monsieur le Président, je n'ai pas de
10 réinterrogatoire, je vous remercie de votre écoute
11 ce matin, je remercie monsieur Gosselin.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bien, merci bien à vous deux. Alors, oui, vous êtes
14 libéré Maître... pardon, Monsieur Gosselin. Le
15 GRAME, maintenant. Maître Paquet, vous voilà.

16

17 PREUVE DU GRAME

18 Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Bonjour.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Bonjour.

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Geneviève Paquet pour le GRAME. Madame Moreau
24 devrait apparaître sous peu. On la voit. Donc, je
25 vais demander à madame la greffière de bien vouloir

1 l'assermenter s'il vous plaît.

2

3 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce troisième (3e)
4 jour du mois de novembre, A COMPARU :

5

6 NICOLE MOREAU, analyse en environnement et énergie,
7 ayant une place d'affaires au 84, rue Saint-Pierre,
8 Chambly (Québec);

9

10 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

14 Donc, avant de débiter, on voulait seulement
15 souligner qu'on a déposé une copie de la
16 présentation ce matin. Et puis on la retrouve sous
17 la cote C-GRAME-0017.

18 Q. **[15]** Madame Moreau, c'est vous qui avez préparé le
19 rapport ainsi que la présentation du GRAME au
20 présent dossier?

21 R. Oui.

22 Q. **[16]** Donc, vous l'adoptez pour valoir comme votre
23 témoignage?

24 R. Oui.

25 Q. **[17]** Vous les adoptez, en fait, les deux documents.

1 Très bien. Je vais vous laisser commencer la
2 présentation. Merci.

3 R. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
4 les régisseurs. Il me fait plaisir au nom du Groupe
5 de recommandations et d'action pour un meilleur
6 environnement de vous présenter les principales
7 conclusions et recommandations du GRAME. Comme vous
8 le constaterez, notre présentation portera
9 principalement sur les grands principes de base qui
10 doivent guider la Régie dans sa décision à venir,
11 soit les libellés du décret gouvernemental
12 2020-1570.

13 Je demanderais à la greffière, Madame la
14 greffière, d'aller à la page du plan de
15 présentation. Alors, on va aborder cinq thèmes
16 principalement. Je vais commencer par le premier,
17 la prochaine page s'il vous plaît. Donc, le GRAME
18 recommande d'approuver la demande d'extension de
19 l'admissibilité de l'Option d'électricité
20 additionnelle pour le chauffage des espaces. On
21 pense que cette proposition-là s'aligne avec l'un
22 des objectifs du décret, donc celui de favoriser la
23 conversion des systèmes de chauffage vers
24 l'électricité et ainsi contribuer à la cible de
25 réduction de gaz à effet de serre.

1 On demande également à la Régie d'approuver
2 la deuxième demande du Distributeur, soit
3 l'abaissement du seuil de l'Option d'électricité
4 additionnelle. Alors, on pense que ça s'aligne
5 également avec un des énoncés du décret, à savoir
6 que c'est un incitatif direct à l'amélioration de
7 l'autonomie alimentaire, grâce notamment à
8 l'amélioration de la rentabilité des petites et
9 moyennes entreprises producteurs en serre.

10 Concernant l'élargissement de l'OÉA aux
11 serres admissibles au tarif LG, vous nous avez lu,
12 on a de sérieux bémols par rapport à cette demande-
13 là. On pense que ce tarif-là est déjà compétitif et
14 comporte le risque d'augmenter encore cette
15 compétitivité des grandes entreprises qui
16 produisent à grand volume, à un coût compétitif,
17 donc au détriment des petites serres, donc,
18 d'impacter le marché artificiellement.

19 Là, on fait un lien, le problème, avec
20 l'incitatif de regroupement des producteurs, mais
21 on peut changer, finalement le type de production
22 peut changer. Il y a un accès probablement qui est
23 possible pour les marchés extérieurs, donc
24 l'exportation de la production en serre. Donc, ça
25 vient comme limiter, biaiser, on pense, l'objectif

1 d'amélioration de l'autonomie alimentaire au niveau
2 du Québec. Donc, on pense que ce n'est probablement
3 pas un bon ton à faire pour l'instant. Un endroit
4 où peut-être qu'on pourrait éviter d'aller dans un
5 premier temps, en tout cas, on sait que l'autonomie
6 alimentaire n'est pas là.

7 Là, on vous a souligné, on a déposé la
8 pièce C-GRAME-0014. Ce n'est pas nécessaire de
9 prendre la pièce, parce que j'ai simplement repris
10 un passage directement en page 20 qui dit ceci :

11 De façon générale, une politique de
12 souveraineté alimentaire privilégie la
13 production locale pour nourrir la
14 population [...]

15 Donc, si on retourne maintenant au Décret, on a
16 l'impression que cette démarche-là d'inclure les
17 tarifs LG ne va pas dans le sens d'améliorer
18 l'autonomie alimentaire.

19 Je vais aller à la page suivante. Là, dans
20 notre rapport... excusez-moi encore. Dans notre
21 rapport, on vous indiquait qu'on pouvait néanmoins
22 être favorable, s'il était démontré que les
23 producteurs au tarif LG, les producteurs en serre
24 pourraient contribuer à la cible de réduction des
25 gaz à effet de serre. Donc, on a regardé chacun

1 des... chacun des... des libellés du Décret puis
2 dire : bien si ça s'aligne avec, bien normalement
3 on devrait quand même... on devrait y aller avec
4 certains bémols qu'on avait.

5 Et là, on a reçu, en réponse à l'engagement
6 6, c'est que bon les deux producteurs de serre LG
7 sont à la biomasse, au gaz naturel, puis le
8 Distributeur, les propos du témoin nous disaient
9 que la conversion des systèmes de chauffage vise
10 plutôt les petits et moyens producteurs de serre.
11 Donc, on a de la misère à accrocher finalement les
12 libellés, les directives du Décret, avec cette
13 proposition-là. Et pour les raisons qu'on vous a
14 exposées, on ne recommande pas... on recommande à
15 la Régie... c'est-à-dire d'exclure la clientèle LG
16 à l'accès de l'option d'électricité additionnelle.

17 Donc, je passe au prochain sujet, ça va
18 assez vite. Bon, l'accès... l'accès des serres de
19 cannabis. Peut-être un petit aparté au départ. On
20 avait mis ça dans notre rapport dans la section LG,
21 on a peut-être un petit peu induit en erreur, là,
22 on n'avait pas le portrait exact, là, d'où se
23 situent les serres de cannabis. Mais nos propos
24 généraux tiennent toujours la route.

25 Puis là, excusez-moi, de manière générale

1 la pensée du GRAME, c'est qu'on encourage la
2 promotion de la souveraineté alimentaire, surtout
3 dans un contexte de crise sanitaire,
4 environnementale et économique. Puis là, on
5 voudrait s'assurer que la réduction de la facture
6 énergétique ça bénéficie au secteur agroalimentaire
7 et surtout et principalement que ça évite de
8 favoriser la conversion vers d'autres types de
9 productions, tels que le cannabis. Puis ça, on l'a
10 vu, vous l'avez probablement vu passer dans les
11 journaux vous aussi, puis le témoin du Distributeur
12 en a parlé, les conversions de serres de tomates
13 vers le cannabis, ça s'est vu. Puis là, je vous
14 écoutais, Madame Rozon, à l'effet que dans notre
15 rapport on a dit justement... on disait que c'est
16 un marché qui est fermé, qui n'est pas ouvert à
17 l'exportation, les prix sont basés sur... sur
18 l'offre et la demande, là. Et évidemment, on ne
19 peut pas accroître, accroître la production de
20 cannabis, là, ça dépend de la consommation locale,
21 régionale, s'il n'y en a pas, il n'y en a pas.
22 Donc, on ne voit pas d'intérêt à favoriser la
23 conversion de nouveaux joueurs vers... vers ce...
24 de l'agroalimentaire vers le cannabis, c'est plus
25 ça qui est un problème.

1 Mais on se disait encore, on regarde
2 qu'est-ce qu'il y a dans le Décret, on dit : bon
3 bien est-ce que finalement, est-ce qu'on
4 pourrait... on pourrait s'accrocher finalement à un
5 des... un des éléments du... des messages du
6 gouvernement, on veut tous réduire notre empreinte
7 écologique, donc réduire les émissions
8 atmosphériques. Puis là, on... excusez-moi. Donc,
9 on a écouté ce que le Distributeur nous disait.

10 Évidemment, les nouveaux producteurs, les
11 nouvelles constructions, s'il y avait des nouveaux
12 joueurs de cannabis, mettons des gens qui ne
13 transféreraient pas d'une production à l'autre,
14 bien ils seraient déjà à d'autres types de
15 chauffage des locaux, ils seraient à la... au gaz
16 naturel et à la biomasse. J'ai pas la référence
17 ici, mais on pourra la mettre dans le... dans
18 l'argumentation. Donc... donc, on ne voit pas que
19 pour les nouveaux joueurs qui arriveraient, si on
20 peut s'accrocher finalement au Décret puis dire :
21 bien oui, c'est conforme aux directives de la Régie
22 puis on accepte les serres de cannabis, on ne voit
23 pas que ce serait possible pour les nouveaux
24 joueurs. Non plus pour les joueurs qui seraient en
25 conversion agraliminaire vers le cannabis non

1 plus, parce que ces joueurs-là... ces producteurs,
2 excusez-moi, en serre peuvent réduire leur gaz à
3 effet de serre en transférant à l'OÉA. Je veux dire
4 pas besoin de transférer au cannabis pour le faire.
5 Donc, on ne voit pas de...

6 Donc, par conséquent, on recommande de
7 restreindre le domaine d'application de l'OÉA et
8 d'exclure la production de cannabis pour les
9 nouveaux clients, qu'ils soient en conversion
10 agroalimentaire vers le cannabis ou nouvelle
11 production. Pour les clients existants, le GRAME va
12 s'en remettre à la Régie pour cette partie-là de...
13 on comprend qu'il y a déjà des... qu'il y a déjà
14 des producteurs en serre de cannabis et là, que,
15 là, ça pourrait causer une problématique.

16 Maintenant, j'arrive au dernier point de ma
17 présentation, les mesures additionnelles de
18 soutien. Pour le GRAME, ces mesures additionnelles
19 de soutien seront déterminantes pour l'atteinte des
20 objectifs du décret et non accessoires.

21 Donc, premièrement, on considère que les
22 producteurs en serre ne reçoivent que peu de
23 support pour la conversion en électricité.
24 Actuellement, c'est le portrait qui est là, le
25 programme Chauffez vert de TEQ n'a pas été modifié.

1 Il n'y a pas eu de bonification pour le programme
2 d'aide financière pour du MAPAQ.

3 Donc, c'est sûr qu'on a des préoccupations
4 par rapport à ça. On a fait un premier pas. On fait
5 un tarif, maintenant il va falloir que les autres
6 joueurs suivent derrière.

7 Et, là, j'avais posé une question au
8 Distributeur à savoir d'avoir le portrait général
9 potentiel de réduction de gaz à effet de serre, par
10 exemple, de type de production qui pourrait être
11 utile à lui.

12 On vous donne quand même les
13 recommandations parce qu'on a été très actifs au
14 dossier R-4043, le dossier sur le plan d'ensemble
15 qui a été présenté par TEQ. Et on l'a vu et pour
16 ceux qui y étaient, on a constaté que le TEQ ne se
17 préoccupait pas de la réduction des gaz à effet de
18 serre, indiquant que ça ne faisait pas partie de sa
19 cible à atteindre. Donc, ils ont vraiment sorti ça
20 du dossier, ce n'était pas là.

21 Par contre, il y a quelque chose qui était
22 là, de façon importante, c'est l'atteinte d'une
23 cible sur le nombre de litres de produits
24 pétroliers. Donc, TEQ a à rencontrer une cible là-
25 dessus, mais...

1 Ce qu'on vous recommande, si jamais il y
2 avait des discussions, si les discussions stagnent
3 avec TEQ, on ne va pas attendre un an, deux ans,
4 avant que ça bouge. C'est des grosses
5 organisations. Des fois, c'est plus long à faire.

6 Donc, TEQ... d'emmener un portrait de la
7 réduction du nombre de litres de produits
8 pétroliers qui pourrait être fait par ces joueurs-
9 là, pourrait être une avenue qui pourrait vous
10 aider.

11 Finalement, on tien à saluer les intentions
12 du Distributeur, celles qui ont été lancées suite à
13 une question de notre procureur à l'effet que le
14 Distributeur est vraiment dans une démarche
15 d'amélioration de son offre dans l'efficacité
16 énergétique.

17 Il soulignait qu'il était dans le processus
18 d'amélioration de l'efficacité de l'éclairage,
19 d'étudier qu'est-ce qu'il pourrait faire pour aller
20 vers le DL ou encore l'usage de thermopompes.

21 Donc, on souligne, on est... euh... On est
22 content, je cherchais le terme, de voir que le
23 Distributeur souhaite s'impliquer plus avant parce
24 que comme je vous le disais, ces mesures-là vont
25 être déterminantes pour voir si on va vraiment

1 avoir un résultat. Alors, ça complète ma
2 présentation. Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Madame Moreau. Alors, Maître Paquet, je
5 comprends que votre témoin est disponible pour
6 contre-interrogatoire? Oups... vous avez disparu...

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Oui.

9 LE PRÉSIDENT :

10 ... vous revoilà.

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Effectivement, madame Moreau est disponible s'il y
13 a des questions des intervenants ou de la Régie.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Est-ce qu'il y a des intervenants qui ont
16 des questions? Hydro-Québec?

17 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me SIMON TURMEL (HQD) :

18 Oui, nous aurons quelques petites questions pour
19 madame Moreau.

20 Q. **[18]** On vient d'écouter, Madame Moreau, votre
21 présentation. On a, notamment, écouté votre
22 position, la position de votre groupe sur la
23 question du tarif LG. Vous êtes d'avis, justement,
24 si je comprends bien, que l'offre que le
25 Distributeur propose ne devrait pas être élargie au

1 tarif LG? C'est ce que je comprends?

2 R. Oui, c'est exact. Bien, c'est plus en lien... On a
3 une directive du gouvernement, puis là on regarde,
4 est-ce que, finalement, l'offre du Distributeur
5 rencontre ces objectifs-là.

6 Q. **[19]** Mais est-ce que je comprends de votre
7 position, la raison pour laquelle vous êtes d'avis,
8 justement, que ça ne devrait pas être élargi au
9 tarif LG c'est que, dans le fond, les serres qui
10 sont au LG produiraient uniquement pour
11 l'exportation? Est-ce que c'est ce que je comprends
12 de votre position?

13 R. Non. Ce qu'on indique, c'est qu'il y a un risque.
14 Dans notre rapport, on a cherché ce qui se passe,
15 par exemple, en Ontario. Il y a eu beaucoup de
16 joueurs qui se sont mis ensemble, finalement, puis
17 qui, finalement, ont été beaucoup vers
18 l'exportation. Par contre, on a constaté. Et dans
19 ces informations-là, que l'Ontario produit beaucoup
20 plus en serre que nous. Donc, il produit plus aussi
21 pour l'achat local. Donc, c'est un peu comme est-ce
22 qu'on privilégie d'abord le... Est-ce qu'on prend
23 le risque, finalement, de... Comment je dirais? Je
24 ne sais pas si Madame la Greffière, on pourrait
25 prendre la page sur le... Excusez-moi, sur le... Je

1 vais vous donner le numéro de page. Donc, la page
2 6, s'il vous plaît.

3 Donc, nous, notre crainte, là, c'est que...
4 C'est sûr que si on était certains que les
5 regroupements viseraient le marché local
6 d'alimentation locale, bien, éventuellement, je
7 veux dire, ça pourrait être intéressant. Mais ce
8 qu'on a peur, c'est que ça impacte le marché
9 artificiellement pour les petites et moyennes
10 entreprises.

11 C'est-à-dire qu'on se retrouve avec des
12 entreprises qui produisent à un tarif très
13 inférieur, puis ça va faire finalement tomber les
14 petites entreprises, où est-ce que le marché est
15 féroce, justement, pour...

16 Me SIMON TURMEL (HQD) :

17 Q. **[20]** Mais vous êtes d'accord avec moi... Vous êtes
18 d'accord avec moi que les producteurs en serres
19 pourraient quand même, justement, contribuer à une
20 consommation locale?

21 R. Je veux dire, ce n'est pas impossible, mais ça va
22 se faire au détriment des petits marchés. Imaginez,
23 mettons une grosse serre de tomates, là, qui croît.
24 Puis là, toutes les producteurs locaux, mettons...
25 On le voit, là, ces producteurs-là ont accès à un

1 marché de distribution beaucoup plus efficace,
2 là... (inaudible)

3 Q. **[21]** Et (inaudible)...

4 R. Je vais juste terminer, parce que je vais parler de
5 la monoculture. Donc, on se retrouve juste avec des
6 tomates sur le marché, parce que finalement, les
7 autres n'arrivent pas à écouler leurs produits.
8 Mais il faut que ce soit un marché d'alimentation,
9 il y en a plusieurs au Québec, donc, il y aurait un
10 point d'entrée, puis les distribuer à tout le
11 monde, le produit.

12 Donc, on ne sait pas si, finalement... Ce
13 qu'on veut dire, c'est la politique de souveraineté
14 alimentaire, c'est une politique qui privilégie la
15 production locale pour produire... pour nourrir la
16 population.

17 Donc, c'est sûr qu'on jongle... on a jonglé
18 avec tout ça, tu sais. On n'est pas convaincus que
19 l'accès, présentement au tarif LG... qui est...
20 sont déjà des entreprises qui sont déjà plus
21 compétitives que les petits et moyens producteurs.
22 Donc, on ne voit pas une (inaudible) de vraiment...
23 d'augmenter encore cette compétitivité-là.

24 Q. **[22]** Mais sur quoi...

25 R. Donc, c'est un peu ça, là.

1 Q. **[23]** O.K. Mais sur quoi sont fondées votre... vos
2 craintes? Est-ce que vous avez fait une analyse
3 plus poussée, là, par rapport à ça? Ou c'est juste
4 vraiment une impression?

5 R. Bien, on a regardé ce qui se passe en Ontario.
6 Évidemment, on n'est pas... on n'a pas des clients
7 producteurs de serres comme UPA ou... donc... Mais
8 on a regardé ce qui se passe en Ontario, puis je
9 pense qu'on y voit à peu près soixante-cinq pour
10 cent (65 %) de la production est en exportation.

11 Nous autres, on est autour de huit ou dix,
12 là. Donc, c'est un peu ça, là. Il faut d'abord
13 viser le... l'autonomie alimentaire du Québec avant
14 de commencer à... à aller vers l'exportation. C'est
15 certain que c'est des préoccupations que le GRAME
16 a. Des grandes préoccupations, des principes
17 généraux.

18 Q. **[24]** Une autre petite question. Vous nous avez
19 parlé tout à l'heure du décret. Vous avez utilisé
20 l'expression, je vous cite : « s'accrocher au
21 décret. » Étiez-vous là, hier, à l'audience? Avez-
22 vous écouté les audiences hier?

23 R. Oui.

24 Q. **[25]** O.K. Avez-vous entendu le témoignage de madame
25 Caron?

1 R. Vous voulez dire... Oui. Bien, oui, mais...

2 Q. **[26]** Bon.

3 R. Vous faites référence à...

4 Q. **[27]** (inaudible) madame Caron...

5 R. Pouvez-vous être plus précis s'il-vous-plaît.

6 Q. **[28]** ... justement, a expliqué c'était quoi le
7 processus qui a mené au dépôt du dossier?

8 R. Oui. C'est d'abord vous qui avez déposé... On avait
9 préparé une question, mais comme maître Neuman
10 avait... s'est déjà fait refuser le dépôt de votre
11 rapport, donc...

12 Q. **[29]** O.K. Mais c'était juste pour...

13 R. Mon procureur n'avait pas reposé la question pour
14 voir ce que vous, vous aviez proposé...

15 Q. **[30]** O.K. Mais c'était juste pour m'assurer que
16 vous aviez compris, justement, que ce n'est pas la
17 proposition du Distributeur. Ce n'est pas une
18 proposition qui répond au décret. Mais le
19 processus, c'est la proposition du Distributeur qui
20 a mené à la prise du décret et au dépôt...

21 R. Oui.

22 Q. **[31]** ... à la Régie, y compris...

23 R. Je comprends bien.

24 Q. **[32]** ... ce processus-là.

25 R. Je comprends bien, mais nous, de notre point de

1 vue, c'est que ce qu'on voit, juste à la fin, c'est
2 le libellé du décret. On n'a pas pris...

3 Q. **[33]** Parfait.

4 R. ... connaissance du reste, là, du processus.

5 Q. **[34]** Je vous remercie.

6 R. Merci à vous aussi.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. **[35]** Alors, c'est complet, Maître Turmel. Donc...

9 Est-ce qu'il y a des questions de la part de maître
10 De Repentigny? Il me fait signe que non. Aucune
11 question de la part de la Formation. Alors, vous
12 êtes libérée, Madame Moreau. Je libère, mais il n'y
13 a pas d'autres questions avant, Maître Paquet? Je
14 suis allé peut-être un vite. Ça va?

15 Me GENEVIÈVE PAQUET :

16 Il n'y aura pas de réinterrogatoire. Je vous
17 remercie...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Ça va. Merci.

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 ... Monsieur le Président et Madame et Monsieur les
22 Régisseurs.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors, vous êtes à nouveau libérée, Madame Moreau.
25 Nous passons maintenant à la preuve du ROEÉ avec

1 maître Champigny. Bonjour, Maître Champigny.

2 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

3 Bonjour. Vous m'entendez bien?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui.

6

7 PREUVE DU ROÉÉ

8 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

9 Parfait. Bonjour à tous. Bonjour Monsieur le
10 Président, Madame la Régisseur, Monsieur le
11 Régisseur. Les témoins pour le ROÉÉ aujourd'hui
12 seront monsieur Jean-Pierre Finet, analyste externe
13 pour le ROÉÉ, et madame Audrey Yank, ingénieure. À
14 moins que... Vous pouvez allumer vos caméras et
15 micros.

16 M. JEAN-PIERRE FINET :

17 C'est fait.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Parfait. Les témoins sont prêts à être assermentés.

20

21 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce troisième (3e)
22 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

23

24 JEAN-PIERRE FINET, analyste en énergie , ayant une
25 place d'affaires au 1250, boulevard Saint-Joseph

1 Est, app.2, Montréal (Québec);

2

3 AUDREY YANK, ingénieure , ayant une place
4 d'affaires au 426, rue Victoria, Saint-Lambert
5 (Québec).

6

7 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, déposent et disent :

9

10 INTERROGÉS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

11 Q. [36] Merci beaucoup. On va maintenant passer à
12 l'admission de la preuve. Monsieur Finet, d'abord,
13 je vous réfère aux pièces C-ROEÉ-0012 et C-ROEÉ-
14 0017, soit respectivement le rapport d'analyse
15 déposé en preuve et les réponses du ROEÉ aux DDR.
16 Je comprends que vous avez supervisé ou participé à
17 la préparation de ces pièces?

18 LE PRÉSIDENT :

19 Q. [37] Monsieur Finet, fermez votre micro. Fermez,
20 s'il vous plaît, votre micro tant que la question
21 n'est pas terminée vu que vous êtes dans la même
22 pièce puis il y a un retour de son.

23 M. JEAN-PIERRE FINET :

24 R. Oui, j'avoue, je l'ai préparé. Ça a été fait sous
25 ma supervision. Oui, pour les deux.

1 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

2 Q. **[38]** Merci. Les adoptez-vous pour valoir comme
3 votre témoignage écrit à la présente audience?

4 R. Oui.

5 Q. **[39]** Merci. Maintenant, Madame Yank, je vous réfère
6 à la pièce C-ROEÉ-0013, soit le rapport d'expertise
7 intitulé « Tarif d'hydroélectricité visant le
8 développement de la production en serre ». Je
9 comprends que vous êtes l'auteure de cette pièce,
10 est-ce exact?

11 Mme AUDREY YANK :

12 R. Oui.

13 Q. **[40]** Donc, l'adoptez-vous pour valoir comme
14 témoignage écrit à la présente instance?

15 R. Oui.

16 Q. **[41]** Merci. C'est madame Yank qui va débiter avec
17 sa présentation déposée en pièce sous la cote C-
18 ROEÉ-0023, si on peut l'afficher, s'il vous plaît.
19 Merci.

20 R. Bonjour à tous. Il me fait plaisir aujourd'hui de
21 vous présenter les grandes lignes de mon rapport
22 d'expertise qui consiste en quatre grandes
23 questions qui m'ont été posées par le ROEÉ. On peut
24 passer à la prochaine diapo. Notamment, de
25 commenter dans quelle mesure la proposition

1 tarifaire permet de répondre aux préoccupations du
2 décret. Ensuite, de commenter sur les enjeux
3 d'efficacité énergétique en lien avec le décret, en
4 lien avec la proposition tarifaire. Ensuite, de
5 partager mes préoccupations en lien avec celle-ci,
6 et mes recommandations. Donc, prochaine page.

7 Je veux d'abord commencer avec quelques
8 informations qui caractérisent le contexte
9 énergétique des serres au Québec. Le coût d'énergie
10 en serre est le deuxième poste en importance après
11 la main-d'oeuvre en termes de dépenses. Donc,
12 toutes modifications au coût d'énergie représentent
13 un impact financier pour les entreprises en serre.

14 Ensuite, le secteur des serres se
15 caractérise par un nombre élevé de petites
16 entreprises. Quatre-vingt-treize pour cent (93 %)
17 des entreprises en serre au Québec ont moins de dix
18 mille mètres cubes (10 000 m³) qui est équivalent à
19 un hectare. Elles représentent, ces entreprises,
20 vingt-cinq pour cent (25 %) de la superficie en
21 serre du Québec. Donc, on a quelques dizaines de
22 grandes serres qui, entre elles, représentent
23 soixante-quinze pour cent (75 %) de la superficie.

24 Comme ça a été mentionné hier, le mazout et
25 le propane sont les principales sources de

1 chauffage pour les petites et moyennes serres. Et
2 la consommation d'énergie, dans le secteur des
3 serres, se caractérise par une consommation
4 importante d'énergie pour le chauffage.

5 Vu la nature des bâtiments, pour pouvoir
6 faire la culture de végétaux en serre, c'est
7 l'effet de serre qui le permet. Donc, on a des
8 revêtements qui ont une déperdition thermique
9 importante pour une consommation d'énergie qui va
10 se situer habituellement entre cent cinquante et
11 neuf cent cinquante kilowattheures par mètre carré
12 (150-950 kWh/m²) par année selon le type de
13 production, le type de serre, les différents
14 paramètres. On pourrait avoir une consommation même
15 plus élevée pour des serres plus en région
16 nordique. Mais ça donne une idée de la consommation
17 importante. Puis elle se situe à plusieurs fois
18 celle d'une résidence.

19 Les revêtements qui sont dans les serres
20 habituellement vont avoir une valeur R, la valeur
21 d'isolation entre 1 et 2. Et ça se compare, par
22 exemple, à des murs d'une maison dont la valeur va
23 être une valeur R-20; et pour les toits, a une
24 valeur R-40. Donc, on voit que vraiment la
25 consommation énergétique en serre est largement

1 supérieure comparativement à des résidences.

2 Et puis la consommation énergétique dans
3 les serres est surtout pour le chauffage...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Il y a peut-être un micro ouvert en quelque part
6 dans votre bureau, à moins que vous soyez seule,
7 Madame Yank.

8 R. Ça ne semble pas être le cas. Tous les micros
9 étaient fermés.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Continuons, on verra.

12 R. Excusez-moi pour l'interruption.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Pas de problème. Ça va faire drôle dans les notes
15 sténographiques ces bruits, alors continuons.

16 R. Donc, ce que j'allais mentionner, c'est que la
17 consommation d'électricité quand il n'y a pas
18 d'éclairage de photosynthèse dans les serres, elle
19 est relativement faible. Alors, on voit des entrées
20 électriques souvent de deux cents ampères (200 A)
21 et moins dans les entreprises de petite et moyenne
22 tailles, donc une consommation d'électricité qui
23 n'est pas nécessairement importante quand il n'y a
24 pas de chauffage électrique ou de photosynthèse.

25 Au niveau du profil énergétique des grandes

1 serres, ça a été mentionné hier, elles ont accès au
2 gaz naturel et aux copeaux de bois. Les grandes
3 serres sont surtout chauffées par ces deux masses
4 d'énergie. Donc, il n'y a aucune chance en fait que
5 les grandes serres se convertissent au chauffage à
6 l'électricité. De mon expérience avec la clientèle,
7 ce n'est pas une option qui va se présenter. Donc,
8 c'est plus davantage une possibilité pour les
9 petites et moyennes entreprises.

10 Le profil énergétique est différent pour
11 les plus petites serres. Il y a une panoplie
12 d'énergies. On va voir que le propane et le mazout
13 sont deux énergies qui sont beaucoup plus présentes
14 dans la petite entreprise. On voit à la première
15 colonne qui est le coût du tarif proposé à cinq
16 point six sous du kilowattheure (5,6 ¢/kWh). Et ça
17 se compare donc au propane ou au mazout, une
18 économie quand même intéressante par rapport à ce
19 qu'on voit au sein du secteur des serres, à environ
20 un sept sous du kilowattheure (7 ¢/kWh) en moyenne
21 pour le propane et un huit sous du kilowattheure
22 (8 ¢/kWh) en moyenne pour la mazout.

23 Je voulais commenter sur les deux portions
24 des nouvelles modalités du tarif qui est proposé.
25 Le paiement au niveau de la photosynthèse, une plus

1 grande accessibilité en réduisant le seuil de
2 puissance. La puissance pour la photosynthèse va
3 habituellement se situer autour de cent watts par
4 mètre carré (100 W/m²) pour être capable de
5 permettre une photosynthèse au niveau des plants.
6 Donc, avec ce taux-là d'éclairage, le seuil initial
7 d'admissibilité de trois cents kilowatts (300 kW)
8 permettait à des serres de trois mille mètres
9 carrés (3000 m²) et plus de bénéficier du tarif.
10 Alors, maintenant, le nouveau seuil va permettre à
11 des serres de cinq cents mètres carrés (500 m²) et
12 plus de pouvoir bénéficier de l'éclairage de
13 photosynthèse. Et la réduction du coût par rapport
14 à un tarif standard est une économie de quarante-
15 quatre pour cent (44 %) avec le tarif proposé.

16 On mentionnait hier que le trois cent vingt
17 gigawattheures (320 GWh) qui était projeté en
18 termes de consommation électrique avec l'éclairage
19 de photosynthèse, avec le cent watts par mètre
20 carré (100 W/m²) d'éclairage, en fait, c'est une
21 consommation électrique d'environ un mégawatt par
22 hectare de serre. Donc, le trois cent vingt
23 gigawattheures (320 GWh) représente une superficie
24 de serre de cent trente (130) hectares qui serait
25 éclairée à la photosynthèse. Donc, ça donne une

1 image de la superficie de serre pour atteindre cet
2 objectif.

3 Au niveau du chauffage, le tarif permet une
4 réduction des coûts de chauffage de dix à trente
5 pour cent (10-30 %) comparativement au propane ou
6 au mazout, comme on l'a vu dans le graphique
7 précédent. Ici, là, on ne prend pas en compte... je
8 ne prends pas en compte l'efficacité des systèmes,
9 c'est vraiment une économie au niveau du sou du
10 kilowattheure, et une économie encore plus
11 substantielle si on compare au tarif d'électricité.

12 Au niveau du chauffage, on parlait hier du
13 cent trente gigawattheures (130 GWh) pour, comme je
14 l'explique, pour le chauffage des serres avec le
15 nouveau tarif. Si on prend une consommation, une
16 moyenne, je dirais, de quatre cent cinquante
17 kilowattheures par mètre carré (450 kWh/m²) par
18 année pour des serres qui ne seraient pas
19 nécessairement en production annuelle, mais avec
20 une production saisonnière qui pourrait étendre
21 légèrement la production à l'automne, davantage. Ça
22 pourrait être un cas type.

23 À ce moment-là, c'est environ trente (30)
24 hectares de serres qui pourraient être convertis à
25 l'électricité pour rencontrer l'objectif du cent

1 trente gigawattheures (130 GWh).

2 On peut passer à la prochaine diapo. Donc,
3 avec ce que je vous ai présenté, on voit que le
4 tarif tel que proposé, vise essentiellement les
5 petites et moyennes entreprises. Donc, l'effet est
6 nul pour les grandes serres qui y ont déjà accès.

7 Il y a une part des objectifs de ventes
8 d'électricité qui vont être atteints, probablement
9 par les grandes serres qui y ont déjà accès, mais
10 le seuil d'admissibilité qui va permettre à de
11 nouvelles serres de participer aussi à
12 l'augmentation de la culture en serre va aussi
13 avoir un effet, certainement.

14 Le contexte des petites et moyennes serres
15 va contribuer spécifiquement à l'autonomie
16 alimentaire, dont aux objectifs du décret. Ces
17 entreprises ont une mise en marché typiquement plus
18 régionale, une production de légumes beaucoup plus
19 diversifiée, également. Et des producteurs vont
20 partager leur intérêt de prolonger leur saison de
21 production grâce à l'OÉA.

22 Et il y a aussi des producteurs de serres
23 en horticole qui, eux, leur saison typique pour la
24 production des fleurs, elle est au printemps. Il y
25 en a, certains d'entre eux, qui aussi sont

1 intéressés à utiliser leurs serres le restant de
2 l'année pour la production de légumes. Donc, on
3 voit que le tarif va contribuer à l'autonomie
4 alimentaire.

5 Au niveau de la réduction des gaz à effet
6 de serre, de permettre le chauffage à l'électricité
7 va, nécessairement contribuer à cet objectif en
8 déplaçant du mazout et du propane. Par contre, le
9 gaz naturel, les entreprises qui bénéficient de
10 cette source d'énergie, ne vont pas se convertir à
11 l'électricité parce que le coût du gaz naturel est
12 beaucoup moindre, donc quarante pour cent (40 %) de
13 moins que le tarif OÉA.

14 Donc, le chauffage électrique est
15 envisageable, surtout dans des contextes de
16 biénergie, en termes de réduction des coûts
17 d'investissement notamment. On peut difficilement
18 imaginer des équipements électriques qui vont être
19 installés pour couvrir les besoins de chauffage sur
20 l'année dans son ensemble. Donc, le système
21 biénergie va exister dans le contexte du chauffage
22 électrique. Puis, il va probablement être beaucoup
23 plus favorable pour la production saisonnière, pour
24 les mêmes raisons. Donc, évidemment, dans le
25 contexte des petites et moyennes serres.

1 Puis, ensuite, au niveau du développement
2 économique du secteur, bien, le coût d'opération
3 moindre, avec un coût d'énergie moindre, va
4 permettre de stimuler des agrandissements de
5 serres, nécessairement.

6 On peut imaginer que des tailles de
7 moyennes entreprises vont augmenter grâce à ces
8 coûts d'énergie qui vont être moindres. Et, aussi,
9 des producteurs qui vont partager leur intérêt de
10 produire à l'année grâce au tarif OÉA, alors
11 qu'actuellement ils sont en production saisonnière
12 et que de pouvoir envisager la production à
13 l'année, c'était difficilement envisageable avec
14 les coûts énergétiques actuels. Donc, ça, c'est un
15 avantage intéressant.

16 Au niveau de l'efficacité énergétique,
17 c'est primordial, selon moi, d'optimiser
18 l'utilisation de l'électricité en serre. En fait,
19 ça a été mentionné brièvement, hier, la question de
20 la gestion de l'humidité.

21 En fait, typiquement, dans les serres, la
22 gestion de l'humidité se fait en chauffant la
23 serre, en ouvrant les toits et en laissant échapper
24 l'humidité à l'extérieur avec l'air chaud qui va
25 sortir par les toits de la serre. C'est une

1 pratique qui est courante, mais qui,
2 malheureusement, mène à des consommations d'énergie
3 importantes.

4 Au-delà de la déperdition, donc le
5 chauffage qui est nécessaire pour chauffer la
6 serre, pour rencontrer les températures visées dans
7 la serre, on parle d'une surconsommation de vingt
8 (20 %) à trente pour cent (30 %) par année pour la
9 gestion de l'humidité en serre.

10 Et, aussi, cette gestion d'humidité-là qui
11 est l'été. Donc, même si l'été on a des
12 températures élevées, il y a quand même une petite
13 quantité de chauffage. Pas autant que l'hiver,
14 certainement, mais il y a quand même une quantité
15 de chauffage qui est utilisée l'été pour permettre
16 la gestion de l'humidité.

17 Une serre, en soi, c'est comme une
18 passoire. C'est... On le mentionnait, plus tôt,
19 dans la présentation, les valeurs d'isolation des
20 revêtements. C'est comme de chauffer une maison les
21 fenêtres ouvertes, c'est des consommations
22 d'énergie importantes. Donc, c'est nécessaire, pour
23 une bonne utilisation de l'électricité, de voir à
24 mettre en place des mesures d'efficacité
25 énergétique pour ces bâtiments-là.

1 La consommation énergétique, en serre, peut
2 s'élever jusqu'à neuf cent cinquante kilowattheures
3 par mètre carré (950 kWh/m²) sans mesures
4 d'efficacité énergétique. Bien, il est possible de
5 réduire de moitié cette consommation-là en
6 installant des mesures comme des toiles thermiques
7 aux toits.

8 On a des grandes serres de verre, on voit
9 des toiles doubles, donc deux couches d'écran
10 thermique. On voit aussi des couches d'écran
11 thermique simple aux murs.

12 Ensuite, un choix de matériaux de
13 revêtements qui va réduire la déperdition thermique
14 ou d'isoler des portions de murs, aussi, pour
15 réduire la consommation d'énergie. Et puis, on
16 parle aussi d'équipements efficaces. Donc, les
17 technologies des thermopompes, avec une efficacité
18 plus élevée, qui permettrait de réduire la
19 consommation d'énergie, par rapport à des
20 équipements résistifs.

21 Je vois difficilement l'application de la
22 géothermie à court terme, là, dans les serres.
23 Peut-être plus à long terme, mais les coûts
24 d'investissements, ils sont élevés pour ce type de
25 technologie là. Donc, je ne crois pas qu'il va y

1 avoir beaucoup d'adoption, là, à court terme de la
2 géothermie.

3 Donc, tout ça pour dire que la proposition
4 tarifaire ne stimulera pas à elle seule l'adoption
5 de mesures d'efficacité énergétique, selon moi.

6 Les coûts d'énergie, actuellement, sont
7 plus élevés en serre et on voit que ces mesures-là
8 ne sont pas adoptées à grande échelle. Donc, il
9 doit y avoir des incitatifs, davantage, pour
10 l'incitation de mesure d'efficacités énergétiques.
11 Parce qu'un coût d'énergie plus bas ne va pas
12 nécessairement stimuler l'incitation de mesures
13 d'efficacités.

14 Mes préoccupations concernant le tarif. En
15 fait, je vous partage qu'il y a un intérêt
16 important auprès des serres, avec qui je suis en
17 contact régulièrement, pour la proposition
18 tarifaire. Par contre, il y a un enjeu de
19 faisabilité. Plusieurs d'entre eux doutent de la
20 possibilité de pouvoir adopter, là, la
21 photosynthèse ou le chauffage électrique.

22 Une de ces raisons-là, c'est l'accès limité
23 au réseau triphasé en région. Donc, plusieurs
24 entreprises de petite taille sont dans des régions
25 où le réseau triphasé n'est pas disponible et le

1 chauffage peut difficilement être envisageable au-
2 delà de cinq cents mètres carrés (500 m²) sans
3 réseau triphasé, dû à l'ampérage qui est requis
4 pour le chauffage.

5 Ensuite, les coûts d'investissements sont
6 importants pour ces petites entreprises qui,
7 parfois, leur capacité d'investissement est
8 limitée. Donc, les coûts pour l'ensemble des
9 équipements, quand on parle d'éclairage de
10 photosynthèse, d'équipement de chauffage
11 électrique, une entrée électrique d'une taille qui
12 permettrait, là, autant la photosynthèse que
13 l'éclairage et les équipements d'appoints qui
14 demeurent, on parle ensemble, là, d'un coût qui
15 peut se situer autour de quatre vingt (80) à cent
16 soixante-cinq dollars par mètre carré (165 \$/m²).

17 En comparatif, un projet de serre standard
18 va se situer entre cent cinquante (150) et trois
19 cent cinquante dollars par mètre carré (350 \$/m²).
20 Donc, on voit que c'est une augmentation de coûts,
21 là, de vingt-cinq (25) à cinquante pour cent (50 %)
22 dans certains cas des coûts d'un projet. Donc, ce
23 sont des investissements importants, qui ne sont
24 pas impossibles, mais quand même, qui sont
25 importants. Et ça représente, donc, un risque pour

1 conclure, la proposition tarifaire va contribuer à
2 favoriser l'autonomie alimentaire, réduire les
3 émissions de GES et soutenir le développement du
4 secteur des serres. Par contre, l'impact potentiel
5 pourrait être réduit, considérant les différentes
6 contraintes soulevées.

7 À la lumière de ce que je vous ai partagé,
8 mes recommandations sont de déployer plus largement
9 le réseau triphasé en région. D'ajuster les
10 modalités des aides financières pour mieux soutenir
11 les petites entreprises. De définir davantage
12 l'horizon envisagé pour la proposition tarifaire.
13 Et de favoriser l'implantation de mesures
14 d'économies d'énergie, conjointement avec l'option
15 tarifaire. Merci.

16 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

17 Q. **[42]** Merci. Je proposerais peut-être, si la Régie
18 est d'accord, de rendre la témoin disponible pour
19 les questions avant la présentation de monsieur
20 Finet. Est-ce que ça vous paraît une... préférable
21 de procéder ainsi?

22 LE PRÉSIDENT :

23 O.K. Allons-y comme... ainsi. Effectivement.
24 Alors... Est-ce qu'il y avait des intervenants qui
25 avaient des questions à l'égard du témoignage de

1 madame Yank? Je vois maître Neuman. En fait, je
2 vois son lit. Vous revoilà, Maître Neuman.

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Q. **[43]** Bonjour, bonjour. Alors donc j'aurais une
5 question... j'aurais une question à madame Yank.
6 Vous avez mentionné tout à l'heure comment se fait
7 habituellement le... la déshumidification, c'est-à-
8 dire par chauffage et en ouvrant les panneaux pour
9 laisser sortir l'air chaud qui emporte avec lui
10 l'humidité. Est-ce qu'il est usuel ou est-ce qu'il
11 est souhaitable d'avoir un système électronique, un
12 système de domotique pour contrô... pour mieux
13 gérer cette déshumidification pour faire en sorte
14 de coordonner l'ouverture des panneaux avec les
15 moments où on en a besoin, coordonner ça avec
16 l'activation, la désactivation du système de
17 chauffage? Est-ce que vous pourriez nous indiquer,
18 là, si vous avez des... une connaissance plus
19 précise de cet aspect-là?

20 Mme AUDREY YANK :

21 R. Oui, tout à fait. La question est bonne. En fait,
22 les contrôles, ce qu'on va appeler les systèmes
23 climatiques dans les serres, ce sont des systèmes,
24 là, qui sont... qui sont fréquents pour la gestion
25 de l'ensemble des équipements. En fait, il y a

1 beaucoup d'équipements à contrôler dans une serre,
2 qu'on parle... que ce soit l'irrigation, que ce
3 soit l'ouverture des panneaux, comme vous le
4 mentionnez, il y a une panoplie d'équipements qui
5 sont à contrôler, donc... donc, c'est beaucoup trop
6 d'éléments à gérer de façon manuelle, donc c'est
7 assez standard d'avoir un système de contrôle dans
8 les serres. Je vous dirais qu'il y a différents
9 systèmes de contrôle, là, avec différents niveaux
10 de sophistication, mais... mais qui permettent, là,
11 minimalement le contrôle climatique, donc le
12 démarrage, l'arrêt des systèmes de chauffage et
13 l'ouverture des volets pour... pour la ventilation.
14 Donc, c'est de base, là, on voit souvent ces... ces
15 types d'équipements-là dans les serres.

16 Malheureusement, ça permet en fait...
17 comment dire, le système de contrôle permet une...
18 d'améliorer la gestion de l'énergie en serre, mais
19 ne va pas, à elle seule... le système de contrôle
20 ne va pas, à lui seul, permettre, là, de réduire
21 la... la surconsommation due à la gestion de
22 l'humidité.

23 Q. **[44]** Et est-ce que vous seriez d'accord pour dire
24 que ces systèmes électroniques, ces systèmes de
25 domotique sont de plus en plus fréquents dans les

1 serres modernes?

2 R. Oui, tout à fait. Je vous dirais même dans les
3 serres avec une basse technologie, on va retrouver
4 minimalement des minuteriers ou des... des
5 thermostats, là, quand même, des systèmes qui vont
6 fonctionner pour... pour ouvrir les volets à
7 certains moments. Donc oui, les systèmes de
8 contrôle sont de plus en plus fréquents dans les
9 serres.

10 Q. [45] D'accord. Je vous remercie beaucoup, Madame
11 Yank.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Est-ce qu'il y a d'autres questions? De la part des
14 intervenants? Sinon, nous allons passer à Hydro-
15 Québec avec maître Simon Turmel.

16 Me SIMON TURMEL (HQD) :

17 Aucune question, merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Aucune question. Maître de Repentigny pour la
20 Régie, est-ce que vous avez des questions?

21 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

22 Oui.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui. Alors on vous écoute, Maître de Repentigny.

25

1 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

2 Q. [46] Oui, bonjour. Juste un instant. Oui, je vais
3 avoir une question pour vous. C'est... je vais vous
4 référer à la DDR-1 de la Régie, à la pièce B-0020,
5 aux pages 6 et 7. On pourrait afficher la réponse
6 du Distributeur. Je vais vous référer à deux
7 réponses du Distributeur, mais j'aimerais avoir,
8 dans le fond, votre... votre opinion, si vous en
9 avez une, là, à l'égard de ces réponses-là qui ont
10 été fournies par le Distributeur. Alors c'était à
11 la question 1.1.3 de la DDR-1 de la Régie, à la
12 page 6. On pourrait afficher le document en
13 question. Alors on demandait au Distributeur :

14 1.1.3 Veuillez expliquer ce qui
15 pourrait expliquer qu'un grand
16 producteur serricole ne participe pas
17 à [l'Option d'électricité
18 additionnelle].

19 Et là, le Distributeur a répondu que :

20 [...] les dépenses en investissement
21 et les périodes de restriction
22 pourraient entre autres expliquer le
23 fait qu'un grand producteur serricole
24 ne participe pas à [l'option] pour
25 l'éclairage de photosynthèse.

1 En vertu de l'option actuelle, un
2 producteur doit acquérir de
3 l'équipement pour l'éclairage de
4 photosynthèse. Il s'agit d'importants
5 investissements, lesquels peuvent
6 constituer un frein à la participation
7 d'un producteur [...].

8 De plus, le producteur qui adhère à
9 l'option doit effacer sa consommation
10 lors des périodes de restriction à la
11 demande du Distributeur. Ce même
12 producteur pourrait ainsi ne pas être
13 favorable à des périodes
14 d'interruption, qui auraient pour
15 conséquence de diminuer la production,
16 et ce, malgré un prix avantageux.

17 Je vais maintenant vous référer à la question 2.3,
18 c'est de la DDR-2 de la Régie à la pièce B-0039, à
19 la page 12. Alors on pourrait afficher la pièce.

20 Donc, la question était la suivante :

21 2.3 Considérant que les dépenses en
22 investissement et les périodes de
23 restriction pourraient expliquer la
24 non-participation à l'OÉA pour
25 l'éclairage de photosynthèse, tel

1 qu'énoncé à la référence (ii),
2 veuillez expliquer pourquoi le
3 Distributeur ne juge pas utile de
4 préciser l'encadrement des périodes de
5 restriction afin que les participants
6 éventuels puissent mieux évaluer la
7 rentabilité de leur investissement
8 potentiel.

9 Alors la réponse du Distributeur, le Distributeur
10 explique :

11 Afin d'offrir le prix le plus
12 avantageux possible aux producteurs en
13 serre, le Distributeur doit s'assurer
14 de minimiser ses coûts liés aux
15 besoins de gestion du réseau. À cette
16 fin, l'OÉA pour l'éclairage de
17 photosynthèse vient avec des périodes
18 de restriction dont le nombre d'heures
19 peut varier en fonction des aléas
20 climatiques, des besoins de gestion du
21 réseau ou de tout autre événement
22 susceptible de mettre en péril une
23 alimentation fiable en électricité.

24 Un peu plus bas, il indique :

25 À l'inverse, un encadrement plus

1 strict pourrait faire en sorte que
2 l'option soit moins intéressante pour
3 les producteurs en serre.

4 Alors, ce qu'on voulait savoir, c'est : Est-ce que,
5 selon vous, l'absence de précision dans le texte
6 des Tarifs concernant l'encadrement des périodes de
7 restriction rend l'option plus intéressante pour
8 les producteurs en serre pour l'éclairage de
9 photosynthèse, d'une part, et aux fins du chauffage
10 des espaces, d'autre part? Donc, les deux volets de
11 la question, c'est tant pour la photosynthèse que
12 pour le chauffage. Si vous pourriez répondre sur
13 les deux volets. Est-ce que le fait qu'il n'y ait
14 pas d'encadrement dans le texte des Tarifs
15 concernant les périodes de restriction, ça rend
16 l'option plus intéressante pour les producteurs en
17 serre?

18 Mme AUDREY YANK :

19 R. Oui. Donc, au niveau du chauffage en premier lieu,
20 je l'ai mentionné dans ma présentation en fait, le
21 chauffage électrique va toujours s'accompagner
22 d'équipements d'appoint, donc en contexte biénergie
23 pour permettre en période de pointe l'effacement
24 évidemment d'avoir un système de chauffage, mais
25 aussi -c'est une blague- mais disons un écureuil

1 qui grignote un des fils et qui, soudainement, il y
2 a une panne, peu importe c'est quoi la raison, ou
3 un arbre qui tombe, on ne veut pas perdre sa
4 culture. Donc, les producteurs vont toujours avoir
5 un système d'appoint. Donc, je dirais, pour le
6 chauffage, l'effacement n'est pas un enjeu puisque
7 les équipements vont être là; même s'il n'y avait
8 pas de délestage qui était demandé dans les heures
9 de pointe, les équipements de chauffage d'appoint
10 seraient installés de toute façon. Donc, au niveau
11 du chauffage, il n'y a pas d'enjeu.

12 Au niveau de la photosynthèse, c'est du
13 vivant, donc, oui, effectivement, il y a un peu
14 plus d'impact au niveau de la plante. Je ne suis
15 pas agronome, je ne vais pas nommer exactement...
16 je ne connais pas nécessairement les impacts
17 agronomiques de cesser la lumière à des moments
18 fixes de la plante.

19 Par contre, l'avantage économique du tarif
20 est quand même intéressant au niveau de la
21 photosynthèse, ce qui fait que les aléas ou les
22 impacts négatifs de fermer l'éclairage à des
23 périodes va être moindre que le fait d'avoir le
24 restant de l'année ou la plupart du temps l'accès à
25 la photosynthèse. L'encadrement plus strict, je

1 dirais, je ne sais pas si... je ne sais pas s'il
2 est vraiment... c'est un bénéfice qu'il n'y ait pas
3 d'encadrement. Mais je dirais qu'il y a peut-être
4 un avis au préalable qui pourrait être un peu plus,
5 plus qu'à deux heures de préavis pourrait aider
6 dans la planification et d'ajuster les autres
7 systèmes dans la serre pour permettre de réduire
8 l'impact au niveau des plans. Ça pourrait être un
9 avantage intéressant.

10 Est-ce que ça répond à la question? Sinon
11 on avait...

12 Q. **[47]** Oui. Parfait. Peut-être sur un autre volet.
13 Est-ce que l'absence de précision dans le texte des
14 Tarifs, est-ce que ça fait en sorte que les
15 producteurs sont en mesure quand même d'évaluer
16 bien la rentabilité de leur investissement, selon
17 vous?

18 R. Oui, je crois. Le nombre d'heures de photosynthèse
19 actuellement qui est demandé de s'effacer, c'est un
20 nombre d'heures qui reste minime par rapport au
21 nombre d'heures total dans l'année. C'est environ
22 deux mille cinq cents (2500) heures pour des grands
23 complexes qui éclairent à la photosynthèse par
24 année. Donc, actuellement, une trentaine d'heures
25 par année, ça représente quand même une partie qui

1 n'est pas si importante que ça.

2 Les plus grands producteurs qui ne vont pas
3 installer d'éclairage de photosynthèse, ça faisait
4 partie de la première question qu'on a vue dans le
5 document, certains des producteurs horticoles qui
6 ne nécessitent pas d'éclairage de photosynthèse par
7 la nature des plans ou en fait, des producteurs
8 intérieurs qui, eux, ne voudraient pas souscrire au
9 tarif parce qu'eux n'ont pas accès à la lumière du
10 soleil.

11 Donc, ils pourraient ne pas vouloir
12 utiliser le tarif OÉA parce qu'il sont en culture
13 intérieure. Donc, ça, c'est un autre contexte
14 particulier. Mais des grands producteurs de
15 légumes, en fait, ils sont tous au tarif OÉA,
16 actuellement.

17 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

18 Parfait. Merci, je n'aurai pas d'autres questions.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître De Repentigny. Maintenant, du côté
21 des régisseurs? Questions? Pas de question?

22 Questions? Oui, une question comme Maître Rozon.

23 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

24 Me LOUISE ROZON :

25 Q. [48] Oui, bonjour, Madame Yank. J'aurais une

1 question en lien avec les investissements que les
2 producteurs en serre vont devoir faire s'ils
3 veulent adhérer à l'option qui est proposée par le
4 Distributeur.

5 Vous avez mentionné qu'il y avait des
6 investissements, quand même, importants qui devront
7 être faits, ne serait-ce que de changer de système
8 de chauffage ou d'ajouter un système de chauffage à
9 l'électricité.

10 Et vous avez, en même temps, mentionné que
11 ces transformations et ces investissements
12 pourraient difficilement se faire sans d'autres
13 programmes d'aide aux producteurs. Et, en même
14 temps, vous dites que :

15 La proposition ne stimulera pas, à
16 elle seule, les mesures d'efficacité
17 énergétique.

18 Hier, le Distributeur nous a mentionné que :

19 Bon, bien, si les producteurs veulent
20 bénéficier d'un soutien pour les
21 investissements qu'ils doivent faire,
22 c'est dans le cadre de mesures
23 d'efficacité énergétique.

24 Donc, inévitablement, les mesures qui vont être
25 mises en place vont devoir répondre à certaines

1 normes d'efficacité énergétique et, à ça, est
2 jumelée l'offre tarifaire.

3 Donc, j'aimerais bien comprendre, si on
4 accepte cette logique-là, inévitablement, les
5 producteurs qui vont vouloir adhérer à cette offre
6 de tarif, à cette option tarifaire, ils vont mettre
7 en place des systèmes efficaces s'ils veulent
8 bénéficier d'un support financier.

9 Je veux juste, peut-être, mieux comprendre
10 votre commentaire en ce qui a trait au fait que le
11 tarif, à lui seul, ne permettra pas au producteur
12 de mettre en place des systèmes efficaces.

13 R. Oui, dans le fond, mon commentaire à ce niveau,
14 c'est le fait que les coûts d'énergie,
15 actuellement, sont plus élevés, nos propane, nos
16 mazout.

17 Donc, on pourrait penser que des coûts
18 d'énergie élevés, actuellement, favoriseraient la
19 mise en place de mesures d'efficacité énergétique
20 pour réduire la facture. Ce qui n'est pas souvent
21 le cas, en fait, au niveau des plus petites
22 entreprises.

23 Les petites et moyennes entreprises, là, on
24 voit moins de mesures d'efficacité énergétique qui
25 sont implantées dans les entreprises. Donc, un

1 tarif d'énergie qui va être moindre va représenter
2 une réduction de la facture d'énergie sans même à
3 avoir à installer de mesures d'efficacité
4 énergétique.

5 Donc, juste le fait de réduire le tarif va
6 représenter un... Juste d'avoir un coût d'énergie
7 moindre va réduire la facture d'énergie, sans avoir
8 à installer de mesures d'efficacité énergétique.
9 Donc, c'est le sens de mon commentaire.

10 Q. **[49]** Mais pour les serres qui, actuellement,
11 chauffent au mazout ou au propane, qui vont devoir
12 changer de système de chauffage, il va y avoir des
13 investissements à faire? Ça ne sera pas juste une
14 baisse de tarifs? De coûts pour l'énergie?

15 Donc, est-ce que vous pensez que ces
16 producteurs-là pourraient, sans aide financière,
17 convertir leurs systèmes de chauffage à un système
18 peu efficace juste pour pouvoir bénéficier d'un
19 tarif avantageux? Est-ce que c'est possible? Est-ce
20 que c'est quelque chose qui pourrait se...

21 Parce qu'on entend qu'il y a des
22 investissements importants qui vont devoir être
23 faits pour le chauffage?

24 R. Oui, tout à fait, les investissements sont
25 importants. En fait, la logique de rentabilité,

1 malheureusement, souvent, c'est plus qu'on
2 consomme, plus on va rentabiliser les
3 investissements.

4 Donc, disons qu'il y a un certain
5 équipement à un coût X. Disons, j'ai un coût, comme
6 ça, cinquante mille dollars (50 000 \$), et on a une
7 facture d'énergie, là, de cinq mille dollars
8 (5 000 \$) par année. Bon. Ça va prendre dix (10)
9 ans pour le rentabiliser. Si on fait des mesures
10 d'économie d'énergie, on réduit notre facture
11 d'énergie, mais ça vient aussi augmenter la
12 rentabilité de l'équipement.

13 Donc, c'est un peu une logique, des fois,
14 contre-intuitive là ou qui est... c'est un peu
15 l'ironie de la chose. Mais, les mesures de soutien
16 vont permettre de réduire le coût d'investissements
17 pour améliorer la rentabilité des mesures... des
18 équipements qui vont être mis en place. Et des
19 aides financières aussi pour les mesures
20 d'efficacité énergétique vont favoriser l'adoption
21 de ces mesures-là au sein des entreprises qui...

22 Actuellement, les programmes en place font
23 que les critères rendent souvent plusieurs
24 entreprises d'un peu plus de petites tailles non
25 admissible aux programmes.

1 Q. [50] Une dernière question. L'UPA a affirmé dans
2 son mémoire que le Québec est autosuffisant à
3 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) sur le plan du
4 volume, mais il faut rappeler que la production au
5 Québec est saisonnière. Est-ce que vous pouvez
6 commenter cette affirmation-là de l'UPA ou si vous
7 avez un commentaire à faire là-dessus?

8 R. Oui, je ne connais pas... je ne connais pas autant
9 le marché dans son ensemble de l'UPA. Par contre,
10 en termes du profil des producteurs en serre, il y
11 a un nombre élevé de producteurs qui sont en
12 production saisonnière. Donc, effectivement, les
13 grandes, les grandes serres, oui, sont en
14 production annuelle, mais elles représentent un
15 nombre... un petit nombre parmi l'ensemble des
16 serristes au Québec. Donc, il y a une forte
17 proportion de la production en serre au Québec qui
18 se fait de façon saisonnière.

19 Mais, le volume de production que ça
20 représente par rapport aux serres qui sont
21 annuelles, je ne pourrais pas... je ne pourrais pas
22 commenter à ce niveau-là. Donc, je dirais que l'été
23 ou à l'automne, période où les entreprises
24 saisonnières font la récolte, on a effectivement
25 une plus grande offre de produits locaux, mais

1 l'hiver, c'est moins le cas. C'est les grandes
2 serres qui vont... qui vont offrir un produit, des
3 produits locaux sur le marché, mais elles sont en
4 nombre plus réduites.

5 Q. **[51]** Donc, l'offre va permettre d'accroître
6 l'économie alimentaire sur douze (12) mois, c'est
7 ce que vous soutenez dans votre... dans votre
8 rapport?

9 R. La proposition tarifaire, vous dites, va permettre
10 ça?

11 Q. **[52]** Oui.

12 R. Tout à fait. Exact. Donc, d'augmenter le nombre de
13 producteurs qui vont, s'en vont vers une production
14 à l'année ou qui pourraient étendre leur
15 production, peut-être pas jusqu'à douze (12) mois,
16 mais de passer de six mois à huit ou neuf mois,
17 donc d'étendre leur saison production ou d'aller
18 vers une production à l'année, oui, va permettre
19 d'augmenter l'offre de produits locaux sur le
20 marché québécois.

21 Q. **[53]** Parfait. Merci beaucoup.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Rozon. J'ai peut-être une question,
24 mais je voudrais conférer avec mes collègue.

25 Laissez-moi une minute. Ne partez pas. Regardez, on

1 va prendre la pause immédiatement. Alors, on va
2 évaluer si nous avons une question additionnelle à
3 vous poser, Madame Yank. Et on procédera par la
4 suite avec...

5 Oups! Vous avez un complément de témoignage
6 après, par la suite, avec monsieur Finet. C'est
7 bien ça? Donc, nous allons prendre quinze (15)
8 minutes, revenir à moins vingt (-20). Maître
9 Neuman, qu'est-ce qui arrive?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui. Simplement pour signaler, j'avais allumé mon
12 micro aussi après... après maître de Repentigny.
13 Simplement pour signaler que, tout à l'heure quand
14 j'étais en train de poser des questions à madame
15 Yank, j'avais reçu un courriel que je n'avais pas
16 vu de notre collègue, monsieur Gradek, qui me
17 proposait une question supplémentaire que je
18 n'avais pas vue. Donc, c'est une question très
19 simple, technique, sur un chiffre. Si...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Allez-y.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Ah! O.K. D'accord. Merci.

24 Q. [54] Alors, Madame Yank, est-ce que vous pouvez
25 confirmer que le volume, que la capacité

1 d'électricité pour le chauffage électrique par
2 mètre carré que vous avez considéré que c'est
3 quatre cent cinquante watts (450 W) par mètre
4 carré?

5 Mme AUDREY YANK :

6 R. C'est effectivement un exemple. Je dirais que
7 quatre cent cinquante kilowatts, kilowattheures
8 (450 kWh) par mètre carré par année va être
9 représentatif d'une serre saisonnière qui ne sera
10 pas en production à la période hivernale. Donc, une
11 période de production qui pourrait s'étendre du
12 début du printemps jusqu'à la mi de l'automne, mi-
13 automne. Donc, il faut faire attention avec ces
14 chiffres-là que vous soulevez, là, c'est pas
15 représentatif de toutes les serres. Selon le profil
16 des serres, la consommation va varier. Mais, oui,
17 le quatre cent cinquante kilowattheures (450 kWh)
18 seraient représentatifs d'une serre, d'une
19 production disons de huit, neuf mois par année.

20 Q. **[55]** Et dans d'autres circonstances, ce serait quel
21 capacité d'électricité?

22 R. Si on parle disons les grands, les plus grands
23 complexes qui... avec des mesures d'efficacité
24 énergétique, on parle peut-être de six cent
25 cinquante kilowattheures (650 kWh) par mètre carré,

1 donc qui inclut une production à l'année. Si on a
2 une consommation à l'année, mais avec absence, là,
3 de mesures d'efficacité énergétique, alors à ce
4 moment-là on s'approche davantage du neuf cents, du
5 neuf cents kilowattheures (900 kWh) par mètre
6 carré.

7 Q. [56] Je vous remercie beaucoup, Madame Yank. Et
8 merci à la Régie pour voir permis cette question
9 simplement.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Avec plaisir, Maître Neuman. Un petit message
12 d'intérêt public avant d'aller à la pause. Juste
13 pour vous souligner que je vois des messages
14 partout parfois circuler dans le clavardage. Ne pas
15 oublier que vous pouvez, en fait, vous devez
16 utiliser lorsque vous avez un message privé,
17 d'écrire en privé. Là je vois qu'il y a eu des
18 accidents. C'est correct, ça arrive dans notre
19 technologie, c'est que quand vous le mettez à tous,
20 ça devient plus un site de réseau social que
21 d'autres choses. Alors, je vois des commentaires
22 passer actuellement, donc adressez-vous en privée
23 lorsque c'est des choses privées que vous avez à
24 faire. Alors, à tout à l'heure à moins quart (-15).
25 Donc, revenez à moins quart (-15). Merci.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 LE PRÉSIDENT :

5 Nous revoilà. Me revoilà, Maître Champigny. Il me
6 manque votre témoin. Bon. O.K. On avait une
7 question, mais on va attendre plutôt, on va vous
8 demander de rester disponible à la suite du
9 témoignage de monsieur Finet, parce que la question
10 peut s'adresser soit à vous, Madame Yank, ou soit à
11 monsieur Finet. Vous verrez en fonction. Mais
12 entre-temps, j'ai une question technique qu'on a
13 omise de poser tout à l'heure. Alors je vais
14 m'essayer. Si vous n'avez pas la réponse, bien, on
15 verra. Mais je vais essayer de la retrouver. Juste
16 une minute. Laissez-moi quelques secondes. Alors,
17 je vais poser la question. Je ne vous vois plus
18 parce que j'ai trop de fenêtres d'ouvertes. Juste
19 une seconde. Bon. Comme j'ai souligné, elle est
20 technique, mais vous allez probablement mieux
21 comprendre que moi.

22 Q. [57] Vous avez mentionné à la fin de votre
23 présentation certaines données techniques à l'égard
24 du niveau de consommation d'énergie, et je souligne
25 d'énergie, que le niveau de consommation d'énergie

1 était de cent cinquante à neuf cents kilowattheures
2 par mètre carré (150-900 kWh/m²). Et en rappelant
3 que les niveaux de résistance thermique des serres
4 peuvent être jusqu'à quarante (40) fois plus
5 faibles que ceux d'un bâtiment conventionnel.
6 Jusque-là vous me suivez? Ça va. Alors, la question
7 est la suivante : Pouvez-vous élaborer non pas sur
8 le niveau d'énergie, mais de puissance requise en
9 watts par mètre carré qu'il faut installer en
10 chauffage pour maintenir une serre en croissance,
11 c'est-à-dire à au moins plus dix degrés Celsius
12 (10) par une nuit froide de moins vingt-cinq degrés
13 Celsius (25)?

14 Mme AUDREY YANK :

15 R. Oui, l'installation en puissance, habituellement,
16 dans les serres pour le chauffage, les chiffres de
17 cent cinquante jusqu'à neuf cents kilowattheures
18 par mètre carré (150-950 kWh/m²), on s'entend que
19 c'est pour le chauffage. L'éclairage de
20 photosynthèse n'est pas inclus là-dedans. Donc pour
21 le chauffage. En termes de puissance, typiquement,
22 ça varie une fois de plus selon le type de serre,
23 mais on va voir environ entre cent et trois cents
24 watts par mètre carré (100-300 W/m²) pour la
25 puissance. Et ça varie notamment...

1 Q. [58] Merci beaucoup.

2 R. Ça me fait plaisir.

3 Q. [59] Et ça varie notamment, vous alliez dire?

4 R. Selon la production saisonnière, disons que selon
5 la température extérieure, ça va être le plus grand
6 facteur qui va venir influencer la puissance
7 installée.

8 Q. [60] Merci, Madame Yank. Alors, on poursuit, Madame
9 Champigny, avec le témoignage de monsieur Finet,
10 c'est ça?

11 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

12 Oui. Exactement. Donc, la présentation est déposée
13 en pièce C-ROEÉ-0022.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Nous vous écoutons, Monsieur Finet.

16 M. JEAN-PIERRE FINET :

17 R. Bonjour. Vous m'entendez bien cette fois-ci? J'ai
18 mon micro. Si jamais il y avait une coupure ou
19 quelque chose, hésitez pas à me faire répéter, même
20 chose pour monsieur le sténographe, s'il y a
21 quelques pépins, ça va me faire plaisir de...

22 Avant de procéder avec ma présentation, je
23 désirerais formuler un complément de réponse à la
24 question de maître de Repentigny, l'avocat de la
25 Régie, le procureur de la Régie, quant à

1 l'encadrement pour le tarif. Et ce que je
2 comprends, c'est que... vous pouvez voir ça,
3 d'ailleurs dans le rapport déposé par l'Union des
4 producteurs agricoles, l'UPA, les membres de l'UPA
5 veulent avoir une prévisibilité dans leur tarif.
6 Ils veulent avoir une perspective de quinze (15),
7 vingt (20) ans de la prévisibilité.

8 Et justement, de ne pas savoir si on doit
9 s'effacer trente (30) heures ou cent (100) heures
10 par année va avoir un impact énorme pour eux.

11 Là, ce que je suggérerais à la Régie et à
12 Hydro-Québec, ça serait probablement de considérer
13 une modulation du tarif en fonction d'un maximum
14 d'effacement. Donc, Hydro-Québec pourrait
15 dire : « Bon, on t'offre un tarif de tant et on te
16 promet qu'on ne t'effacera pas plus que trente (30)
17 heures par année. » Ce qui est la moyenne
18 (inaudible) des dernières années. Et on pourrait
19 offrir un tarif légèrement plus avantageux à ceux
20 qui accepteront de s'effacer plus de trente (30)
21 heures par année, ça peut être cent (100) heures ou
22 autres. En fonction des probabilités. Je voulais
23 simplement offrir ce complément de réponse-là avant
24 ma présentation.

25 Puis, on peut procéder à la prochaine page,

1 s'il vous plaît. Donc, je vais commencer par faire
2 de brefs commentaires en lien avec le rapport
3 d'expertise de madame Yank. Ensuite, je vais
4 brièvement toucher à ce qui a trait au cadre
5 réglementaire, mais ça va être développé davantage
6 par les procureurs du ROÉÉ, en argumentation.

7 Ensuite, bon, on va vous parler, un peu, de
8 la perspective temporelle de l'offre tarifaire,
9 pour ensuite parler de modulation de leur
10 (inaudible) nouveau. Puis, ensuite, brièvement, les
11 modifications au programme Solutions efficaces. Et
12 ensuite, en dernier point là, la portée de l'offre.

13 Donc, les commentaires en lien avec le
14 rapport d'expertise de madame Yank, donc, on lui a
15 demandé de se prononcer par rapport au décret. Bon,
16 je pense que l'autonomie alimentaire, selon elle,
17 l'effet va être limité, va surtout viser les
18 petites et moyennes serres qui vont prendre vingt
19 pour cent (20 %) de la superficie.

20 Alors, en termes de réduction des émissions
21 de GES, bien, c'est un effet limité et non
22 quantifié à Hydro. Qu'on ne peut pas quantifier,
23 entre autre parce que l'OÉA, telle qu'elle là, a
24 cent pour cent (100 %) d'efficacité supérieure au
25 prix du gaz naturel est limité (inaudible) de

1 réduction des gaz à effet de serre.

2 Il y a un potentiel, aussi, de réduction
3 des émissions de réduction...

4 LE STÉNOTRAPHE :

5 Monsieur Finet?

6 M. JEAN-PIERRE FINET :

7 ... de gaz à effet de serre en (inaudible)...

8 LE STÉNOGRAPHE :

9 Monsieur Finet?

10 M. JEAN-PIERRE FINET :

11 ... donc... Oui?

12 LE STÉNOGRAPHE :

13 Je m'excuse, Claude Morin. On manque... parfois le
14 son baisse. Je ne sais pas si... qu'est-ce que
15 qui...

16 M. JEAN-PIERRE FINET :

17 Si j'approche... Bien, non, ça ne devrait pas rien
18 changer.

19 LE STÉNOGRAPHE :

20 Non. Je ne sais pas.

21 M. JEAN-PIERRE FINET :

22 Si j'enlève les écouteurs. Est-ce qu'on peut
23 essayer? Si j'enlève les écouteurs, est-ce que vous
24 m'entendez?

25

1 LE STÉNOGRAPHE :

2 Je vous entends, mais c'est juste... Quelques fois
3 le son baisse. Essayez-vous.

4 M. JEAN-PIERRE FINET :

5 Euh... sans écouteurs?

6 LE STÉNOGRAPHE :

7 Essayez, on va voir.

8 M. JEAN-PIERRE FINET :

9 Parfait.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Ce n'est probablement pas votre casque d'écoute,
12 Monsieur Finet, c'est probablement votre bande
13 passante, mais allez-y, ça coupe puis ça saccade.

14 M. JEAN-PIERRE FINET :

15 Peut-être...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Allez-y lentement.

18 M. JEAN-PIERRE FINET :

19 Si je fermes ma vidéo, est-ce que ça vous
20 offusquerait? Ça pourrait peut-être aider?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui, allez-y. Fermez votre vidéo, peut-être, oui.

23 R. Donc, en termes de réduction des émissions de GES,
24 il y a un potentiel intéressant de réduction en
25 aval aussi qui est fonction du transport des

1 marchandises de l'agriculture et des marchés de
2 proximité.

3 Donc, c'est certain que plus on encourage
4 les petites et moyennes serres en région, bien,
5 plus ça vient réduire les émissions de GES, non
6 seulement par la conversion des systèmes, mais par
7 la réduction du transport.

8 Prochaine diapo, s'il vous plaît. En ce qui
9 a trait au soutien à la relance économique
10 favorisant le développement d'un nouveau projet en
11 serres, donc selon l'experte, il y aurait un effet
12 nul pour les grandes serres puis un effet marginal
13 pour les petites serres, mais plus significatif
14 pour les moyennes serres. Donc, en somme, le ROÉÉ
15 recommande qu'Hydro-Québec inscrive les réductions
16 de GES et d'en faire rapport annuellement.

17 Prochaine diapo, s'il vous plaît. En ce qui
18 a trait au déploiement du réseau triphasé, bien on
19 constate que ça ne représente que quarante pour
20 cent (40 %) du réseau de distribution. Un enjeu qui
21 dépasse le cadre strict de la question tarifaire,
22 mais qui a un impact direct sur la réponse aux
23 préoccupations du décret.

24 On croit que les investissements budgétés
25 du Ministère, du (inaudible) de quinze millions de

1 dollars (15 M\$) dans le développement du réseau
2 triphasé, (inaudible), ça devrait être insuffisant.

3 Donc, on recommande à la Régie de demander
4 à Hydro de présenter l'état d'avancement du réseau
5 triphasé par région économique, suivi des effets du
6 nouveau tarif.

7 En ce qui a trait au cadre réglementaire.
8 Bon. L'électrification efficace des installations,
9 selon Hydro-Québec, c'est la responsabilité du
10 client de... de voir à l'efficacité énergétique de
11 ses installations. Selon le ROÉÉ, nous, on croit
12 plutôt que la Politique énergétique du Québec et
13 l'article 5 de la Loi sur la Régie de l'énergie
14 exigent qu'Hydro-Québec favorise l'électrification
15 efficace des usages, que c'est une responsabilité
16 partagée. Et donc, conséquemment, le ROÉÉ
17 recommande d'approuver la proposition tarifaire
18 conditionnellement à la mise en place et la
19 bonification de mesures et de conditions tarifaires
20 qui favorisent l'efficacité énergétique des serres.

21 On continue. Donc, en termes de perspective
22 temporelle de l'offre tarifaire. Le tarif proposé
23 est donc associé à l'existence de surplus qui sont
24 temporaires. Les surplus devraient disparaître, en
25 principe, en deux mille vingt-six (2026), selon les

1 plus récentes données du Plan d'approvisionnement
2 deux mille vingt-deux mille vingt-neuf (2020-2029).
3 Je pense que ça n'a pas varié beaucoup depuis le
4 dépôt de l'état d'avancement de vendredi dernier.

5 Je vous ferai remarquer aussi que moins on
6 utilise l'électricité efficacement, plus on va
7 atteindre rapidement à la fin des surplus. On a
8 parlé de cent trente gigawattheures (130 GWh) de
9 chauffage, que va amener le nouveau tarif, le
10 rabais tarifaire. Donc ça, c'était avec une
11 efficacité de cent pour cent (100 %). Donc, si on
12 installait plutôt des thermopompes plutôt que des
13 systèmes à résistance, bien finalement c'est pas
14 cent trente gigawattheures (130 GWh) qu'on va
15 additionner, mais c'est moins de gigawattheures, ce
16 qui va faire en sorte que les surplus vont nous
17 durer plus longtemps puis ils vont pouvoir servir à
18 d'autres électrifications efficaces, autant que
19 possible, des usages qui ne sont pas présentement à
20 l'électricité.

21 Donc, nous, ce qu'on recommande à la Régie,
22 c'est de :

23 Demander à Hydro-Québec de communiquer
24 ces perspectives-là de hausse d'offre
25 de l'OÉA à relativement court terme

1 afin que l'industrie puisse réduire
2 son risque en augmentant son
3 efficacité énergétique lors de la
4 conversion des systèmes [...]

5 Donc, ce qu'on dit finalement c'est que si le
6 serriste sait que les tarifs sont appelés à
7 augmenter à plus ou moins brève échéance, bien il
8 va faire... il va prendre une vision
9 d'investissement qui... qui vont tendre à le
10 protéger de ce risque-là, qui est associé à la
11 hausse de tarif.

12 L'autre diapo s'il vous plaît. Bon.
13 Maintenant en termes de la modulation de l'offre
14 tarifaire. Les... bon, la Régie aussi a soulevé la
15 question à Hydro-Québec, voir si c'était possible
16 de moduler les tarifs et, bon. Nous, on constate
17 que les... puis Hydro-Québec aussi a répondu que
18 les... l'offre tarifaire est la même pour les
19 serres existantes que pour les nouvelles serres.

20 Alors notre experte vous a parlé que les
21 serres sont inefficaces de façon endémique, là, et
22 donc nous, on croit que c'est important, là, de...
23 que le tarif, que le rabais tarifaire ne vienne pas
24 compenser l'inefficacité énergétique des serres.
25 Donc, on ne voudrait pas, surtout pas permettre à

1 des nouvelles serres inefficaces d'accéder à un
2 traitement... à un tarif préférentiel, là. À un
3 moment donné il faut arrêter l'hémorragie.

4 Tant qu'à nous, les conditions tarifaires
5 devraient être adaptées en fonction des
6 spécificités propres aux serres existantes et aux
7 nouvelles serres. En ce qui a trait aux serres
8 existantes, nous, on propose d'accroître l'aide
9 financière à l'implantation de mesures d'économie
10 d'énergie, bien... à l'acquisition de systèmes de
11 chauffage efficace et de moduler ce tarif-là en
12 fonction justement de... de l'efficacité justement.

13 On a... suite à une question de la Régie,
14 on nous a demandé de fournir un cas concret. Et on
15 a, avec madame Yank, on a... on est parti d'un...
16 d'un cas d'Hydro-Québec, là, qu'Hydro-Québec a
17 donné en conférence de presse, puis dans son
18 communiqué de presse. C'est une serre, là, qui
19 ferait une économie d'une trentaine de milliers de
20 dollars par année par rapport au chauffage, là, par
21 rapport à des coûts de soixante-dix mille dollars
22 (70 000 \$), etc. Et on a... on a présumé d'une
23 conversion à l'offre en efficacité, puis on a
24 comparé avec une... une thermopompe avec un
25 rendement, là, de cent quatre-vingt pour cent (180

1 %) d'efficacité plutôt que (inaudible). Et
2 finalement, ce qu'on a constaté, c'est que si on
3 doublait l'aide financière de ce.. dans le cadre de
4 ce qui est accordé, dans le cadre de Solution
5 efficace, plus les autres aides financières, là,
6 qui sont octroyées... Mais si on doublait celle de
7 Solutions efficaces, on serait capable de ramener
8 l'investissement d'un serriste pour une technologie
9 efficace, donc d'une thermopompe, à une même
10 rentabilité que s'il adoptait une technologie
11 inefficace.

12 Pour respecter les principes d'équité, on
13 a supposé que cette aide financière additionnelle
14 là pourrait être remboursée, en quelque sorte, via
15 un tarif légèrement supérieur à celui qui est
16 proposé en ce moment. Et pour la résultante,
17 finalement, que celui qui va bénéficier de cette
18 aide financière là - et remboursée au cours des
19 années subséquentes - va se trouver en meilleure
20 posture que celui qui aurait un système de
21 chauffage d'une efficacité énergétique ordinaire,
22 lorsque viendra le temps d'augmenter les tarifs et
23 où il pourrait y avoir fort probablement un choc
24 tarifaire.

25 Donc, la prochaine diapo, s'il vous plaît.

1 En ce qui a trait aux nouvelles serres, on s'est
2 dit, justement, il faut... aussi bien s'assurer que
3 les nouvelles serres atteignent un minimum de
4 performance énergétique et on ne se met pas, là,
5 finalement, à donner un rabais à des abris Tempo,
6 là. Et finalement, que... il y aurait une façon de
7 s'en assurer... Qu'il y ait une enveloppe du
8 bâtiment, une enveloppe des serres qui soit
9 relativement, là performante, avec des critères qui
10 sont raisonnables.

11 Donc après un survol de ce qui se fait dans
12 l'industrie, puis en continuité des informations,
13 des documents qui viennent de... justement, de
14 Agri-Réseau, là, du secteur du milieu. Finalement,
15 nous, ce qu'on propose, c'est d'exiger un
16 recouvrement pour les nouvelles serres, là. Il y a
17 trois types de matériaux qui sont majoritairement
18 utilisés. Soit le polyéthylène ou le polycarbonate
19 ou le verre.

20 Or, dans chacun de ces cas-là, nous, on
21 suggère d'exiger un recouvrement de polyéthylène,
22 double IR. « IR », c'est pour « infrarouge ».
23 C'est-à-dire que ça permet justement de créer
24 l'effet de serre dans une serre. C'est-à-dire que
25 ça permet justement de conserver la chaleur, la

1 nuit surtout, dans la serre. Ou de polycarbonate
2 triple aux murs ou pour les serres de verre, des
3 écrans thermiques doubles au toit et des écrans
4 thermiques simples aux murs, en tant que condition,
5 là, pour l'adhésion au rabais tarifaire.

6 Cette recommandation-là a été légèrement
7 modifiée par rapport à notre recommandation
8 originale, suite à une discussion avec des
9 représentants de l'UPA. Nous, on voulait valider le
10 caractère raisonnable pour cette exigence-là. Et
11 suite à des discussions, bon, on nous a dit que
12 bon, verre double au plafond d'une serre, ce n'est
13 pas nécessairement nécessaire, que dans la mesure
14 où on a un écran thermique double, ça viendrait
15 faire la chose. Et qu'on pourrait mettre du
16 (inaudible). Donc, c'est... Je vous soumetts que
17 c'est des exigences tout à fait raisonnables, avec
18 lesquelles l'industrie devrait être d'accord.

19 Ensuite, on... prochaine diapo, s'il vous
20 plaît. Maintenant, en ce qui a trait aux
21 modifications apportées au programme Solutions
22 efficaces, Hydro-Québec a fait ces modifications-
23 là, là, avant de... de procéder au dépôt de cette
24 offre tarifaire là. Ça a été fait pour l'ensemble
25 du marché commercial, institutionnel, industriel.

1 Et c'est une bonne chose, là, que ça... on a
2 bonifié des mesures et tout ça.

3 Sauf que... Écoutez, on essaye de faire
4 quelque chose qui est un peu un genre de « one size
5 fits all » qui s'applique à quatre-vingt-quinze
6 pour cent (95 %) du marché des bâtiments. C'est une
7 bonne chose, sauf que dans ce cas-ci, les serres,
8 c'est ce qui représente l'exception à la règle. Et
9 donc, la mesure la plus prometteuse d'économie
10 d'énergie et de puissance dans les serres et les
11 écrans thermiques, elle ne se retrouve pas dans
12 l'offre simplifiée et dans le logiciel d'Hydro-
13 Québec OSE.

14 Hydro-Québec nous disent : « Oui, bien, ils
15 peuvent toujours participer au volet sur mesure. »
16 Écoutez, un volet sur mesure pour une petite-
17 moyenne serre, là, c'est complètement inadapté. Ce
18 n'est pas raisonnable, c'est fastidieux, c'est
19 complexe. Hydro-Québec a justement développé une
20 approche simplifiée pour, justement, ce type de
21 clientèle là ne soit pas obligé de se casser la
22 tête puis commencer « bien, voici, là, cette
23 mesure-là, elle devrait économiser en moyenne tant
24 par pied carré. Puis bien voici à quel niveau on
25 laisse... »

1 Donc, compte tenu du potentiel d'économie
2 d'énergie et de puissance de cette mesure-là, nous,
3 on recommande... Puis on a fourni à la Régie même
4 en réponse à une question lors de la demande de
5 renseignements au ROÉÉ comment on pourrait faire ça
6 justement, intégrer ça ce calcul-là. Mais, on a
7 fourni justement des « ballpark » ou de la mesure
8 d'économie en moyenne par mètre carré, et caetera,
9 et caetera, ce qui est appelé une actualisation de
10 ces données-là, ça devrait être relativement simple
11 pour Hydro-Québec de développer un algorithme et de
12 l'intégrer dans une version 3.

13 Le logiciel OSE, c'est une diapo, s'il vous
14 plaît. En ce qui a trait à la portée de l'offre,
15 nous, on a vu dans notre recherche que c'est pas
16 toujours souhaitable de produire à l'année longue
17 sur un point de vue énergétique qui serait... qui
18 pourrait être plus avantageux que mentionné à la
19 réfrigération des aliments pendant les mois
20 d'hiver, pour les aliments qu'on peut, plutôt que
21 de produire à l'année longue.

22 Donc, nous, on recommandait comme ça
23 d'étudier la possibilité d'ajouter des entrepôts
24 frigorifiques en termes d'admissibilité au rabais.
25 Suite à des discussions avec des membres de l'UPA,

1 il semblerait que ce serait difficile
2 d'application. Mais, bon, on a quand même cru bon
3 de faire cette recommandation-là à propos d'étudier
4 cette possibilité-là.

5 Dernière diapo, s'il vous plaît. Et j'ai
6 ici rajouté une diapo suite à l'exercice qu'on a
7 fait de simulation avec une serre à haut rendement
8 versus une serre avec un système conventionnel.
9 J'ai voulu vérifier la position concurrentielle de
10 l'électricité, mais avec une thermopompe pour
11 comparer aux autres sources d'énergie.

12 Et c'est parce que, bon, la thermopompe,
13 par exemple, dans le cas qu'on a pris, va utiliser
14 un kilowattheure (1 kWh) électrique pour en
15 produire deux point huit kilowattheures (2,8 kWh)
16 thermiques. Donc, si on attachait une valeur à ces
17 kilowattheures-là thermiques, eh bien, finalement
18 on arrive à une... au coût, si vous voulez, à cinq
19 point cinquante-neuf cents (5,59 ¢) du
20 kilowattheure réparti, bon, on arrive finalement à
21 une... Finalement, c'est là où on arrive
22 finalement, on est l'énergie la plus...
23 l'électricité la plus concurrentielle, même que le
24 gaz naturel, même que la biomasse et tout ça.

25 Donc, en tenant compte des performances de

1 la thermopompe, l'électricité est de loin la plus
2 concurrentielle des énergies. Donc, Hydro-Québec
3 pourrait même, en faisant la promotion de la
4 thermopompe, pourrait même attaquer le marché du
5 gaz naturel.

6 Ce qui complète ma présentation.

7 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

8 Q. **[61]** Merci. Donc, les témoins sont disponibles pour
9 les questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Est-ce qu'il y a des intervenants qui ont des
12 questions? Hydro-Québec?

13 Me SIMON TURMEL (HQD) :

14 Aucune question. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Pas de question. Maître de Repentigny, pas de
17 question? Ici, oui, nous avons des questions.

18 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

19 M. FRANÇOIS ÉMOND :

20 Q. **[62]** Oui. Bonjour, j'aurais une question. Je pense
21 que c'est probablement pour monsieur Finet. À la
22 fois dans votre mémoire et dans votre présentation,
23 je vois que vous faites une différence dans les
24 nouvelles serres ou les serres existantes par
25 rapport à si c'est des producteurs maraîchers ou

1 des producteurs de cannabis. Est-ce que vous avez
2 une opinion sur s'il devait... il devrait y avoir
3 une différence dans le traitement pour l'option
4 tarifaire si c'est un producteur de cannabis ou un
5 producteur maraîcher?

6 R. Non. Nous, on n'a pas... on n'a pas porté de
7 jugement moral là-dessus, puis... On est conscient
8 aussi que le décret fait référence oui à
9 l'autonomie alimentaire, mais oui aussi au
10 développement économique. Donc, je trouverais ça
11 difficile finalement de refuser l'admission du
12 cannabis simplement sur un jugement moral. Et donc,
13 dans la mesure où le décret vise aussi le
14 développement économique et que la production de
15 cannabis en fait partie, on ne s'est pas prononcé
16 là-dessus. Finalement aspect
17 environnemental.

18 Q. **[63]** C'est bon. Merci beaucoup.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Questions, Maître Rozon?

21 Me LOUISE ROZON :

22 Q. **[64]** Oui. Ma question s'adressera à madame Yank. En
23 lien avec la réponse que vous avez donnée à mon
24 collègue avant la pause. Vous avez parlé donc d'une
25 valeur de cent à trois cents watts par mètre cube

1 (sic) (100-300 W/m³) pour la puissance nécessaire
2 au chauffage d'une serre. Est-ce que cette
3 puissance peut suffire mettons à trois cents watts
4 par mètre cube (sic) (300 W/m³) pour une serre qui
5 opère douze mois sur douze (12/12)?

6 Mme AUDREY YANK :

7 R. Juste pour préciser. C'est en mètre carré.

8 Q. **[65]** Par mètre carré. Je suis en gaz naturel. C'est
9 bon.

10 R. Donc, oui, cette plage-là de puissance couvre aussi
11 la puissance pour une serre qui est en opération
12 dans l'année.

13 Q. **[66]** Malgré le fait que la résistance thermique
14 soit très faible, c'est une puissance qui est
15 raisonnable de prévoir?

16 R. En fait, l'efficacité de l'appareil vient jouer au
17 niveau de la consommation d'énergie, donc en
18 kilowattheure. Tandis que la puissance, on parle en
19 fait en termes de la capacité de l'équipement.
20 Donc, qu'on puisse atteindre une température visée
21 dans la serre à un moment précis et, là, ensuite,
22 l'efficacité va surtout venir influencer la facture
23 d'énergie sur l'année.

24 Q. **[67]** C'est bon. Merci beaucoup.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Il n'y aura pas d'autres questions. J'étais en
3 réflexion. Ça va. Est-ce que vous avez un
4 réinterrogatoire, Maître Champigny?

5 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

6 Oui, j'aurais juste une petite question.

7 LE PRÉSIDENT :

8 J'ai une question peut-être. Elle me revient. J'en
9 avais une qui me revenait, qui me revient en tête.
10 Excusez-moi!

11 Q. **[68]** Monsieur Finet, vous avez fait différentes
12 recommandations dans votre mémoire qui
13 concernaient, entre autres, d'ajouter des entrepôts
14 frigorifiques?

15 M. JEAN-PIERRE FINET :

16 R. Frigorifiques, oui.

17 Q. **[69]** Oui, c'est ça. Et d'autres recommandations du
18 genre, améliorer l'enveloppe. J'essayais de voir en
19 fonction du décret émis par le gouvernement qui
20 parle d'un tarif, qui demande à la Régie d'adopter
21 un tarif, comment vous voyez le rôle de la Régie
22 dans l'éventualité d'une décision à venir? Comment
23 on peut insérer toutes ces différentes
24 recommandations dans une décision?

25 R. Bien, en réponse à la question de la Régie dans sa

1 DDR, on nous a demandé justement, est-ce qu'il y a
2 des précédents d'autres tarifs où on peut exiger
3 des performances minimales, et caetera. Je vais
4 donner l'exemple, entre autres, du tarif BT pour
5 lequel on exige que le système ait une capacité de
6 X, Y. Prenez aussi l'exemple des contrats spéciaux.
7 Et c'est un peu pour ça qu'on demandait aux
8 différents témoins au début, ce tarif-là, bon,
9 monsieur Fontaine d'Hydro-Québec vous disait que
10 c'est une option tarifaire, pas un privilège, pas
11 un rabais.

12 Remarquez qu'à l'annonce par le
13 gouvernement à cette option tarifaire-là, monsieur
14 Fillion d'Hydro-Québec parlait d'un rabais tarifaire
15 aussi. Mais qu'il en demeure pas moins que c'est un
16 privilège que la société accorde pour une cause qui
17 est noble, celle de viser l'autonomie alimentaire.
18 Et ce n'est pas parce qu'on a des surplus qu'il
19 faut les gaspiller et un peu comme les contrats
20 spéciaux que le gouvernement accordent à des
21 clients en particulier, vous avez une obligation
22 qui vient avec cette faveur-là, privilège-là
23 d'utiliser l'électricité efficacement. Et donc les
24 détenteurs de contrats spéciaux doivent soumettre à
25 Hydro-Québec à tous les deux ans un plan global en

1 efficacité énergétique (inaudible) pour
2 l'électricité consentie à rabais.

3 C'est un peu la même chose et ce n'est pas
4 déraisonnable du tout et puis je vous invite aussi
5 à demander aux représentants de l'industrie s'ils
6 seraient catastrophés que pour une nouvelle serre,
7 par exemple, on leur dise qu'il y ait un minimum de
8 performance énergétique (inaudible).

9 D'ailleurs à cet effet-là, je réfèrais
10 aussi dans la réponse à la question de la Régie, au
11 Code de construction, on ne permet pas que
12 n'importe quelle maison soit construite, n'importe
13 comment avec une inefficacité de l'enveloppe et
14 tout ça pour réduire les coûts des maisons. Et donc
15 quand Hydro va avoir branché une maison c'est parce
16 qu'elle satisfait à certaines normes minimum
17 d'électricité. Elle ne vérifie pas nécessairement,
18 il est de la responsabilité des municipalités pour
19 l'appliquer comme juridiction, mais il reste que
20 comme société on a quand même établi des minimum de
21 performance énergétiques pour qu'on puisse utiliser
22 notre ressource naturelle.

23 Est-ce que ça convient?

24 LE PRÉSIDENT:

25 Oui, merci bien. Alors, je vous avais interrompu,

1 maître Champigny, ça vous a probablement permis de
2 raffiner votre question ou d'en ajouter. Alors, vos
3 pouvez réinterroger votre témoin sur une question
4 que vous aviez, je crois.

5 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

6 Q. [70] Oui. Donc, ma seule question que j'aurais
7 s'adresserait peut-être plus à madame Yank, donc
8 pour préciser, pour rebondir, en fait, sur la
9 réponse qui a été fournie précédemment à la
10 question de maître Rozon, concernant la conversion
11 et l'efficacité énergétique. Donc, ma question
12 serait pourquoi un serriste n'aurait pas intérêt à
13 adopter dès sa conversion un système de chauffage
14 électrique efficace?

15 Mme AUDREY YANK :

16 R. En fait, de la nature des équipements au
17 combustible actuelle, là, au mazout, on parle
18 souvent d'une efficacité des appareils autour de
19 soixante-dix pour cent ((70%); pour le propane,
20 quatre-vingt pour cent (80%) quand on parle
21 d'équipement standard. Donc, de faire une
22 conversion déjà vers l'électricité, on a un gain
23 d'efficacité vers du résistif vers du cent pour
24 cent (100%) d'efficacité. Donc, déjà, il y a un
25 gain d'efficacité avec cette conversion-là.

1 Mais de passer ensuite à une technologie
2 efficace de chauffage électrique, il y a beaucoup
3 d'investissements importants qui est associé à ça,
4 donc c'est le principal frein, je vous dirais, pour
5 une conversion efficace dès le départ.

6 Q. [71] Merci. Ça complète.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Ça complète. Alors, il n'y a pas d'autres
9 questions. Donc, nous vous remercions, madame Yank
10 et monsieur Finet. Alors, vous êtes libérés tous
11 les deux. Merci bien puis une bonne fin de journée.

12 Nous enchaînons maintenant avec la preuve
13 de CREE avec maître Neuman.

14 PREUVE CREE

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Merci, Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Il faudrait mettre votre micro à off, monsieur
19 Finet.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Alors, merci, Monsieur le Président. Bonjour,
22 Monsieur le Président, Madame et Monsieur les
23 Régisseurs. Dominique Neuman pour le Regroupement
24 CREE pour l'autonomie alimentaire. Donc, nous
25 avons... nous avons quatre témoins et deux

1 documents. Nous avons donc monsieur Schiettekatte
2 et monsieur Gradek qui sont apparus, Sam...
3 monsieur Sam Gull... est-ce que monsieur Gull...
4 Mr. Gull, is it possible for you to open your mic
5 and your image, your camera. Monsieur Sam était en
6 ligne il y a un instant. Mr. Sam Gull was online a
7 moment ago, we spoke to him. Yes, Mr. Gull. And we
8 also have Mr. Matthew Mukash who... I think he's
9 online visually now because we had to make some
10 tests at eight thirty (8:30) this morning and he
11 could not connect with the image, but we'll... I
12 think he's on the phone, yes, he's on the phone
13 with the image, yes.

14 Is that... Mr. Mukash, can you turn the
15 camera on or is it complicated?

16 MR. MATTHEW MUKASH:

17 Our internet is too slow for that.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Okay. So, Mr. Mukash is in the wonderful town of
20 Whapmagoostui, so he will connect with us only by
21 phone. So all our four witnesses are here. Is it
22 possible for them to be sworn? Est-ce que c'est
23 possible d'assermenter les quatre témoins?

24

25 IN THE YEAR TWO THOUSAND TWENTY (2020), this third

1 (3rd) day of November, personally came and
2 appeared:

3

4 SAM W. GULL, Business consultant, 97, rue de la
5 Bourrasque, Gatineau, (Québec).

6

7 MATTHEW MUKASH, President of the Whapmagoostui
8 Eeyou Entreprises Development Corporation,
9 Whapmagoostui, (Québec).

10

11 JEAN SCHIETTEKATTE, Consultant en énergie, 1463,
12 Riverdale, Ste-Adèle, (Québec).

13

14 THOMAS GRADEK, agriculteur et ingénieur, 366, de la
15 Roseraie, Rosemère, (Québec).

16

17 WHOM, having made a solemn declaration, doth depose
18 and say as follows:

19

20 EXAMINED BY Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. [72] So I will say it in English. The way we will
22 proceed, there will first be an opening statement
23 by Mr. Mukash and Mr. Gull. The text of that
24 opening statement has already been filed at the
25 Régie and it's Exhibit C-CREE-0012, CREE-1 document

1 2. And after that, there will be a presentation by
2 Mr. Schiettekatte and Mr. Gradek which has been
3 filed under Exhibit C-CREE -0013, CREE-1, document
4 3.

5 And also I want to take... j'aimerais
6 remercier Monsieur le Président et madame Rozon
7 tout à l'heure pour m'avoir permis de compléter la
8 question supplémentaire que j'avais posée à madame
9 Yank. J'avais posé une question sur la puissance et
10 j'avais eu une réponse en énergie, mais j'ai vu que
11 ça a été... la réponse en puissance a pu être
12 obtenue grâce à Monsieur le Président et madame
13 Rozon... maître Rozon, donc je les remercie
14 énormément.

15 So...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître Neuman, il faudrait demander à vos témoins
18 de mettre le « mute » lorsqu'ils ne répondent pas
19 afin d'éviter toute interférence.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Yes.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Et pour votre réponse à la question, vous pouvez
24 remercier l'équipe de la Régie, la technique, nous
25 avons fait suite à leur demande. Donc, oui, je vois

1 que tout le monde est sur le « mute » pour
2 l'instant, merci.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 So I would ask... Mr. Gull, please remain on mute
5 and you will turn your sound on only when
6 Mr. Mukash will have finished his presentation.

7 Q. [73] Mr. Mukash, can you please start the opening
8 statement which will be partly in Cree, partly in
9 English, but the translation in English has already
10 been provided in the exhibit that I mentioned.

11 Mr. MATTHEW MUKASH:

12 R. All right, thank you.

13 (OPENING STATEMENT IN CREE)

14 As I said in the Cree language, I speak
15 today before the Energy Board on behalf of the
16 Economic development corporation of the
17 Whapmagoostui Cree First Nation. As you know, being
18 an off-grid community, we have serious food issues
19 that sadly have been accentuated by the pandemic.
20 Access to fresh vegetables and fruits is now even
21 more difficult and, even though our community is
22 off-grid, the decisions that are made, south of our
23 community on the Integrated Network, on local food
24 production, will deeply affect our capacity to
25 obtain fresh fruits and vegetables at an acceptable

1 cost to our community.

2 I will leave Mr. Sam W. Gull, that is
3 representing the Waswanipi Cree First Nation, to
4 complete this opening statement. Thank you very
5 much.

6 Q. [74] Thank you, Mr. Mukash. Thank you, Mr. Mukash.
7 Mr. Gull, please?

8 Mr. SAM W. GULL :

9 R. Okay. Can you hear me?

10 Q. [75] Yes.

11 R. « Meegwetch », Mr. Mukash. The Cree First Nation of
12 Waswanipi is located in the James Bay Territory,
13 Eeyou/Ennou Istche. As you know, a large quantity
14 of hydroelectricity is being produced and is used
15 by all Quebecer's as well as partly exported to
16 surrounding Canadian provinces and parts of the
17 United States. Waswanipi is part of the Integrated
18 Grid of Hydro-Quebec. It is located one hour from
19 Chapais in the Saguenay region and is also close to
20 the Abitibi region, where a majority of the hydro
21 lines pass to the South.

22 The electricity produced in all the Cree
23 territories benefits many people both in Canada and
24 the United States. Even after the James Bay
25 Agreement and the « Paix des Braves » supplement

1 agreement, the Cree Nations are still struggling
2 economically and socially. They are still far away
3 from reaching the same quality of life, which is
4 enjoyed in more southern regions. Food security is
5 one of these struggles.

6 So, even though Waswanipi is part of the
7 integrated network of Hydro-Quebec Distribution and
8 is close to the Saguenay and Abitibi regions, we
9 still are paying over forty percent (40%) more for
10 our food than the other Quebecers. And the
11 difference is even much higher in Whapmagoostui.

12 Not having access to fresh vegetables and
13 fruits also results in a catastrophic health
14 situation. For example, we have a diabetes rates
15 that is four times higher than Quebec overall, with
16 an average of twenty-seven percent (27%) just for
17 the community of Waswanipi versus six percent (6%)
18 for the other Quebecer's.

19 It is affecting each of our family members
20 directly. I want to give you the example of my
21 brother, a former Chief of Waswanipi, who is
22 currently in the ICU in Montreal General Hospital
23 as a consequence of his serious diabetes
24 complications.

25 Consequently, we are glad to see that

1 Hydro-Quebec has agreed to promote a tariff to
2 support greenhouse development that is missing so
3 much in our Communities. But we are still very
4 concerned by some of Hydro-Quebec's recommendations
5 that will be further described by Mr. Schiettekatte
6 and Mr. Gradek.

7 I want to highlight three of our essential
8 points of concerns:

9 a) Even though the Greenhouse Tariff aims to help
10 to attain food safety, Hydro-Quebec suggests
11 offering it indistinctively to all greenhouses,
12 even those used for plants - including marijuana -,
13 and flowers, and there is risk, a concern that all
14 of these nonfood uses could become the primary
15 beneficiaries of the new Tariff. The public will
16 not accept that for long, especially if other
17 consumers have to pay for that. Therefore, this
18 could jeopardize the long-term survival of this
19 Tariff for those greenhouses, like the ones of the
20 Cree Nations, that would use the Tariff for fruits
21 and vegetables.

22 b) On the other hand, Hydro-Quebec suggests
23 limiting the Tariff only to heating and
24 photosynthesis, and not to offer it to all the
25 different electrical types of equipment found in a

1 modern greenhouse. This limitation would make the
2 Tariff less useful to greenhouses and will not be
3 an efficient way to increase local food production.
4 c) Finally, we note that Hydro-Quebec's proposal
5 would not yet apply to off-grid communities, even
6 though several of them do have greenhouse projects
7 and have even more significant food security
8 issues. We hope that the Energy Board will correct
9 this omission in a future second phase of this
10 file.

11 I want to conclude that Waswanipi just
12 secured some funding from the Plan Nord to
13 undertake in the beginning of 2021 the detailed
14 design of a future greenhouse. We hope that the
15 Energy Board will rule soon on this electric Tariff
16 so that this future greenhouse of Waswanipi can
17 benefit from it and will not be forced to rely
18 heavily on fossil fuels, and so that our food
19 suppliers in the South may also benefit from it. We
20 also hope the Tariff will be ready in time in Phase
21 2 of this case to benefit off-grid communities so
22 that the future Whapmagoostui greenhouse may also
23 benefit from it. We wish the same for all future
24 greenhouse projects presently being examined in
25 Northern communities.

1 « Meegwetch ».

2 Q. [76] Thank you very much, Mr. Gull. Je vais passer
3 maintenant la parole à monsieur Schiettekatte et
4 monsieur Gradek. Donc, si la Régie peut regarder...
5 oui, c'est ça... La présentation... donc...
6 Monsieur Schiettekatte, la parole est à vous et
7 monsieur Gradek va intervenir à certains moments
8 durant cette présentation.

9 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

10 R. Bonjour à tous, au panel, aux intervenants et
11 évidemment à Hydro-Québec. Et, bon, je suis
12 ingénieur, de formation d'ingénieur et MBA. Je
13 travaille depuis plusieurs années avec les Cris et
14 les Inuits dans des divers projets d'énergie
15 renouvelable. Et ceci m'a emmené à voyager et
16 résider plusieurs fois dans ces communautés-là.

17 Je peux vous confirmer que les problèmes de
18 sécurité alimentaire sont importants dans le Grand
19 Nord du Québec. Et, bon, tant sur celles qui sont
20 situées sur le réseau intégré que celles qui ne le
21 sont pas, c'est-à-dire sur les réseaux autonomes.

22 Nous voulons, dans un premier temps,
23 remercier Hydro-Québec pour avoir présenté cette
24 proposition de tarif et remercier la Régie pour
25 nous donner l'opportunité de présenter quelques

1 recommandations importantes.

2 Alors, si on peut aller à l'autre page. Je
3 vais essayer de sauver du temps. La localisation
4 des serres... Juste pour vous présenter, un petit
5 peu, où sont les participants que nous
6 représentons.

7 Alors, il y a Whapmagoostui, qui est situé
8 très au Nord. Il y a Waswanipi qui est comme le
9 centre du Québec et, bon, évidemment, il y a les
10 autres intervenants dont les producteurs de serres
11 qui sont plus au Sud, à la page suivante.

12 Cet acétate présente la problématique de
13 base. Matthew en a parlé, Sam aussi. La
14 problématique est que le coût de la nourriture dans
15 le Grand Nord est environ quarante pour cent (40 %)
16 plus élevé que celui dans la région de Montréal.

17 Alors, il y a aussi une problématique face
18 à la fraîcheur et la disponibilité de ces fruits et
19 légumes. Alors, souvent, on va avoir certains
20 aliments qui vont être là une semaine, ils ne sont
21 pas là la semaine suivante. Alors, ce n'est pas
22 juste une question de prix aussi, c'est une
23 question de disponibilité.

24 Alors, combien de fois je suis allé dans
25 les communautés et on savait que le camion qui

1 apporte les salades, bien, il arrive ce jour-là.
2 Alors, si on ne va pas, ce jour-là, acheter des
3 salades au Northern Store, bien, on n'en a pas pour
4 le reste de la semaine. Alors, c'est un enjeu très
5 important.

6 La page suivante, alors, comme je le
7 disais, la localisation nordique, on a aussi
8 différents autres enjeux. Bon, comme... ah... je
9 pense que c'est d'autres régions plus au nord du
10 Québec, comme l'Abitibi-Témiscamingue, on a aussi
11 des coûts de construction et d'opération qui sont
12 beaucoup plus élevés.

13 Puis ça va être la même chose pour les
14 serres. On regarde, comme Sam l'a dit,
15 actuellement, divers projets de constructions de
16 serres, bien, on s'aperçoit qu'il y a des coûts
17 plus élevés.

18 On a un autre enjeu, aussi, qui est très
19 important qui est l'accès à diverses sources
20 d'énergie. Alors, dans le Grand Nord, bien, comme à
21 Whapmagoostui, il n'y en a pas de biomasse. Alors,
22 ce n'est pas une option.

23 Le gaz naturel, bien, il ne se rend pas à
24 Waswanipi. Il ne se rend pas dans la plupart des
25 régions des communautés Cris, ça fait que ce n'est

1 pas une option.

2 Alors, on va dépendre beaucoup de ce tarif
3 d'électricité des serres, puis on remercie Hydro-
4 Québec de l'avoir présenté parce que je pense que
5 c'est un pas en avant important.

6 Alors, ce qu'on veut dire dans cette
7 présentation, c'est que le tarif des serres, c'est
8 un outil important pour le développement des serres
9 nordiques.

10 L'acétate suivante. J'aimerais revenir, un
11 petit peu, sur une étude qui est publiée
12 annuellement qui fait le suivi des coûts du panier
13 d'épicerie. Alors, non seulement le coût est plus
14 élevé, mais le coût de notre panier, il augmente,
15 aussi, avec tous les Canadiens, de façon
16 importante, à chaque année.

17 Alors, je veux juste faire ressortir que
18 dans cette étude-là, aussi, on fait encore
19 ressortir que notre problématique c'est les coûts
20 de transportation puis le manque de production
21 locale.

22 Alors, un des enjeux que je pense n'est pas
23 juste pour nous, mais qu'il y ait des serres plus
24 distribuées au Québec qui permettraient d'adresser
25 et de réduire ce coût d'augmentation qui nous

1 affecte.

2 La page suivante. Bon. Ici c'est important.
3 Les Cris ne sont pas agnostiques au cannabis. Vous
4 avez probablement entendu parler, dans les
5 nouvelles, des ravages des drogues dans les
6 communautés. Chez les jeunes cris, on parle de
7 quarante pour cent (40 %) ... quarante-sept pour
8 cent (47 %), presque la moitié des jeunes qui
9 consomment du cannabis. Nous ne pensons pas que la
10 sécurité alimentaire ait quoi que ce soit à voir
11 avec la culture du cannabis. L'argumentation
12 d'Hydro-Québec du développement technologique des
13 serres de cannabis pour justifier son intégration
14 au tarif ne tient pas la route.

15 Nous partageons la préoccupation de
16 monsieur le régisseur Turmel, Turmel 1, je pense,
17 si je ne me trompe pas, à ce sujet, à laquelle
18 Hydro-Québec fournit une réponse de politicien. À
19 l'effet... en effet, l'octroi d'un tarif réduit
20 pour la production du cannabis ne sera pas
21 compromise, comprise par la population et
22 certainement pas par les communautés autochtones.

23 À cela nous ajoutons notre préoccupation
24 exprimée dans notre rapport quant à l'apport
25 majoritaire que représente la culture des fleurs et

1 des plantes dans les serres au Québec. Ici encore,
2 on utiliserait le tarif réduit majoritairement pour
3 un usage non alimentaire. Si Hydro-Québec est
4 capable de faire la différence... je reviens sur un
5 deuxième point, je pense qui est important, si
6 Hydro-Québec est capable de faire la différence
7 entre deux ordinateurs pour savoir s'ils font des
8 calculs de chaînes de blocs monétaires ou non
9 monétaires, ils sont alors capables de voir la
10 différence si un serriste cultive des fruits ou
11 légumes ou des fleurs ou encore une tomate ou un
12 plant de pot. Alors je pense qu'ici c'est très
13 important de... de voir qu'on espère que la Régie
14 va avoir une approche qui est... qui n'est pas
15 agnostique.

16 La page suivante. Bon. Comme on l'a vu,
17 bien peut-être plusieurs d'entre vous ont pu voir
18 cette émission-là, à l'émission de la Semaine verte
19 il y a quelques semaines, on a vu des agriculteurs,
20 comme monsieur Gradek, qui sont préoccupés par la
21 pérennité de ce tarif-là. Qu'est-ce qui va se
22 passer quand il n'y aura plus de surplus? Une chose
23 est sûre, c'est que si on limite l'application de
24 ce tarif-là aux serres alimentaires, on améliore
25 les chances d'avoir un tarif stable à long terme.

1 On note aussi dans cette... puis là, je
2 vais essayer d'aller un petit peu plus vite parce
3 que je veux laisser le temps à monsieur Gradek de
4 parler parce qu'on veut respecter notre temps, on
5 note qu'Hydro-Québec manque de données qui lui
6 permettent de prévoir la répartition des
7 différentes cultures. On parle seulement de dix-
8 huit millions (18 M) de litres qui seraient
9 substitués, mais c'est la seule donnée qu'on a.
10 Alors dans ce cadre-là, je... on est préoccupés par
11 la pérennité du tarif.

12 La page suivante. Alors je reviens sur
13 notre recommandation, qui est de : limiter le champ
14 d'application à la production alimentaire. Pas de
15 fleurs, pas de plantes ornementales, pas de pot,
16 c'est assez simple.

17 La page suivante, puis là je vais laisser
18 monsieur Gradek parler.

19 M. THOMAS GRADEK :

20 Merci, Jean. Bonjour à vous tous. Je suis d'abord
21 et avant tout un agriculteur et je suis aussi un
22 ingénieur professionnel. Toute ma vie, je l'ai
23 passée sur des fermes. J'ai eu la chance de
24 travailler pendant plus de dix (10) ans comme
25 directeur de programme de recherche à l'Université

1 McGill, puis au campus du Collège MacDonald sur les
2 applications de l'eau et de l'énergie dans les
3 serres.

4 Ceci m'a amené à bien connaître les serres,
5 non seulement au Québec, en Ontario, au Canada,
6 mais aussi à travers le monde. Je collabore aussi,
7 depuis deux mille dix-sept (2017), avec le plus
8 grand producteur de serres au monde, Kingpeng
9 Technology, de Chine. Je suis anglophone et je
10 m'excuse d'avance pour les erreurs que je pourrais
11 commettre en français, mais on va aller à la
12 diapositive parce qu'elle est très importante.

13 Les équipements électriques additionnels
14 qui sont énumérés sont ceux des serres modernes qui
15 désirent être efficaces et compétitives, avec des
16 équipements additionnels à la photosynthèse et au
17 chauffage. Ils représenteront jusqu'à environ
18 quarante pour cent (40 %) de la consommation
19 totale. Il est impératif d'inclure ces équipements
20 dans le tarif de serre. Ce sont au contraire les
21 serres anciennes, sous-équipées, peu compétitives
22 et peu efficaces, qui n'auraient que quinze pour
23 cent (15 %) de consommation électrique consacrée à
24 de tels équipements modernes. Je ne m'explique pas
25 comment HQD n'a pas commencé sa présentation en

1 nous expliquant pourquoi elle a exclu toutes ces
2 applications de leurs tarifs. Moi, je vais vous
3 expliquer pourquoi elles devront être absolument
4 incluses. La prochaine, bon.

5 On commence avec les écrans thermiques. Ils
6 peuvent réduire les pertes de chaleur des serres et
7 ceci pourrait être situé à environ trente pour cent
8 (30 %) de la consommation énergétique de chauffage.
9 On note aussi que des témoins des autres
10 intervenants parlent aussi de ces équipements,
11 comme le ROEÉ.

12 Prochaine diapo. Les agriculteurs,
13 aujourd'hui, cherchent à adopter des solutions
14 électros technologiques pour réduire l'intervention
15 humaine dans les opérations. Une serre efficace
16 devrait maintenir un contrôle de son environnement
17 pour maximiser les récoltes. En même temps, les
18 capteurs des indices biologiques offrent des
19 indices de la santé des plantes, tels que le stress
20 abiotique, les pathogènes.

21 Les informations seront retenues pour la
22 traçabilité de la production. Cela permettra un
23 meilleur contrôle de la qualité des produits, comme
24 l'a mentionné l'experte de ROEÉ, madame Yank, à la
25 question de maître Neuman. Il est très important

1 d'avoir ce type de système dans les serres
2 modernes.

3 Prochaine. La ventilation contrôlée
4 stabilise la température de l'environnement, tout
5 en répartissant l'air et l'humidité. Tous ces
6 ajustements sont contrôlés par le système domotique
7 qui gère les moteurs électriques d'activation de
8 mécanismes de volets.

9 La prochaine. Les systèmes hybrides
10 favorisent la dispersion de la chaleur des ampoules
11 HTL. On voit ici que des ventilateurs non
12 admissibles au tarif proposé par HQD sont intégrés
13 avec des systèmes de photosynthèse admissibles au
14 tarif proposé par HQD. Alors, il y a une confusion
15 avec qu'est-ce qui serait admissible.

16 Prochaine. Bon. Le contrôle de l'humidité
17 dans une serre est primordial. La transmission de
18 champignons et de moisissures sont directement liés
19 au taux d'humidité dans une serre. Ces pathogènes
20 doivent être bien contrôlés pour empêcher des
21 pertes de récoltes. Ceci est mon champ d'expertise
22 et de recherche avec McGill. Il est primordial que
23 ce système fasse partie du tarif. Il est à noter
24 que la disponibilité d'eau fraîche serait aussi...
25 soit un enjeu dans certaines communautés nordiques.

1 Tout ce qui est de la gestion de l'eau et
2 l'humidité est essentiel. Prochaine. Jean?

3 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

4 R. Oui, je... Je vous remercie, Thomas. Ici, je veux
5 revenir sur un point qui est assez clair pour nous.
6 Les... On est d'accord avec le champ d'application
7 de la photosynthèse, bien sûr. Mais on est
8 préoccupé par le refus d'Hydro-Québec d'étendre ce
9 tarif-là à l'éclairage régulier de la serre.

10 Alors, si je lis bien le décret, hein, on
11 mentionne « pour des fins d'éclairage, de
12 photosynthèse et de chauffage. » Alors, dans notre
13 réponse à la DDR CREE-1.10.1, à la pièce B-0028,
14 HQD nous confirme que l'exclusion de l'éclairage,
15 autre que la photosynthèse, a été volontairement
16 inclus de sa part. Alors, la page suivante. On
17 recommande à la Régie...

18 Q. [77] Excusez-moi, vous voulez dire « volontairement
19 exclus »? Volontairement exclus?

20 R. Oui, oui, oui. C'est ça. Alors, on recommande à la
21 Régie de modifier les articles 2.52, 2.29 (sic),
22 4.29 et 6.38 du texte tarifaire proposé par Hydro-
23 Québec dans sa pièce A-0004. Bon. Et pour que le
24 tarif réduit s'applique. Non seulement à la
25 photosynthèse et au chauffage, mais aussi à toutes

1 formes d'éclairage. Alors, la page suivante, je
2 vais laisser Thomas continuer.

3 M. THOMAS GRADEK :

4 R. Donc, dans cette diapo, on regarde les systèmes
5 d'irrigation et de filtration d'eau. L'eau et les
6 engrais sont livrés aux plantes - on appelle ça la
7 « statigation » - et peuvent facilement être
8 contaminés et ensuite, contaminer toute la
9 production d'une serre, si on ne prévoit pas des
10 systèmes de stérilisation de bactéries ou
11 réductions des minerais de la source
12 d'approvisionnement d'eau. Les pompes de dosage
13 contrôleur de débit reliés au système domotique
14 pour rencontrer la demande indiquée par les
15 capteurs d'humidité des substrats est nécessaire.
16 Les capteurs (inaudible) enregistrent la santé des
17 plantes et ajustent (inaudible) dans le dosage de
18 la statigation. Alors, c'est tout un système qui
19 est relié pour augmenter l'efficacité de la
20 production.

21 La prochaine. Le niveau de CO2 dans
22 l'atmosphère est environ quatre cents (400) PPM,
23 qu'on respire. Par contre, on recherche un niveau
24 entre sept et onze cents (700-1100) PPM dans les
25 serres pour promouvoir la photosynthèse. La plupart

1 des serres utilisent des systèmes de combustion
2 propre, tel que le gaz naturel, le LPG, pour
3 s'approvisionner en CO2. Ces unités sont contrôlées
4 aussi par le système domotique.

5 Après avoir récolté la production de la
6 serre, il est nécessaire de bien préparer et
7 emballer et conserver les fruits et légumes.
8 D'après la FAO, trente pour cent (30 %) des pertes
9 de fruits et légumes frais se trouvent suite à la
10 récolte à partir de la manutention, le triage,
11 l'emballage, l'entreposage et le transport. Ce
12 serait dommage que tout effort déployé pour arriver
13 avec une récolte soit réduit par le manque
14 d'appareils qui consomment de l'électricité dans
15 les opérations. Je pense qu'un autre des
16 intervenants a aussi abordé les enjeux de
17 réfrigération.

18 Q. [78] Monsieur Gradek, est-ce que vous pouvez
19 répéter votre dernière phrase? Je pense que le son
20 a été incorrect, et pour que monsieur le
21 sténographe de bien...

22 R. Je pense qu'un autre des intervenants a aussi
23 abordé les enjeux de réfrigération, le ROÉÉ.

24 Les usages électriques admissibles au tarif
25 des serres. L'intégration de tous ces systèmes

1 électro-technologiques permet une économie élargie
2 d'environ cinquante pour cent (50 %) par rapport à
3 une serre ne comportant que des systèmes de
4 chauffage et de photosynthèse. Des économies se
5 retrouvent tant dans l'augmentation de profiter de
6 la serre que dans la réduction des pertes post-
7 récolte. Donc, si le tarif proposé s'appliquerait à
8 tous les systèmes électro-technologiques, ceux-ci
9 permettront de produire plus avec moins de
10 photosynthèse et moins de chauffage.

11 Nous recommandons à la Régie de l'énergie
12 d'étendre le tarif réduit à l'ensemble des autres
13 appareils électriques dans une serre à production
14 majoritairement alimentaire lorsque le client se
15 prévaut déjà de ce tarif pour la photosynthèse et
16 le chauffage. D'autant plus, HQD a annoncé dans son
17 État d'avancement 2020 du Plan d'approvisionnement
18 un ralentissement de ses ventes pour les serristes
19 et le champ d'application de son tarif de serre est
20 adopté tel que proposé par elle. Jean.

21 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

22 R. Merci, Thomas. Quant aux tailles admissibles, les
23 serres qu'on retrouve dans ce tableau-là évidemment
24 il n'y a aucune des serres qui se retrouve dans le
25 territoire Eeyou Istchee. Dans notre territoire, ça

1 va être majoritairement des petites serres, peut-
2 être un jour des moyennes serres, mais
3 majoritairement des petites serres. Comme le disait
4 Matthew, la pandémie a grandement aggravé l'enjeu
5 de l'alimentation. Et il est d'autant plus
6 important que ces petites serres-là viennent être
7 disponibles le plus rapidement possible dans notre
8 territoire.

9 Alors, on recommande à la Régie
10 d'accueillir la proposition d'Hydro-Québec
11 Distribution d'abaisser à cinquante kilowatts
12 (50 kW) le seuil minimal d'admissibilité au tarif
13 réduit pour les serres. La page suivante que je
14 vais laisser Thomas parler.

15 M. THOMAS GRADEK :

16 R. Un grand obstacle à l'accès des petites serres au
17 tarif qui est le programme OSE. OSE ne fonctionne
18 pas. Je l'ai essayé. Le logiciel OSE omet la
19 plupart des équipements d'une serre moderne. Si
20 l'agriculteur utilise OSE, il n'obtiendra pas
21 soixante-quinze pour cent (75 %) de la subvention à
22 ses investissements, mais environ quinze pour cent
23 (15 %) pour une nouvelle serre. L'agriculteur
24 serait obligé de ne pas utiliser OSE et de faire,
25 au contraire, une demande sur mesure dans le cadre

1 qui n'est pas écrit par Hydro-Québec.

2 Ce prototype est encore plus compliqué. Le
3 programme OSE subventionne seulement quinze pour
4 cent (15 %) maximum pour une nouvelle installation.
5 Ainsi, considérant que plus les systèmes sont
6 automatisés, moins seront les impacts des
7 effacements. Or, ce serait naturel d'inclure tous
8 les électro-technologies dans une serre.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Simplement pour la Régie. Monsieur Gradek ne lira
11 pas tous les six points qui sont exprimés sur ces
12 deux acétates. Mais ils sont soumis à l'attention
13 de la Régie. Monsieur Gradek, comme notre temps est
14 limité, mais il pourra revenir sur chacun de ces
15 six points s'il y a des questions là-dessus qui
16 sont de toute façon exprimés dans le rapport.

17 R. O.K. HQD veut accompagner et faciliter les projets
18 de façon responsable. Alors, ne serait-il pas dans
19 la meilleure intention de favoriser l'appui
20 financier automatiquement à soixante-quinze pour
21 cent (75 %) des mesures électriques pour un
22 meilleur contrôle des opérations d'une serre? Cela
23 permettrait de rencontrer la cible de trois cents
24 (300) nouveaux serristes efficaces d'ici vingt
25 vingt-neuf (2029) pour la sécurité alimentaire du

1 Québec.

2 Donc, parce que le logiciel OSE ne marche
3 pas, nous recommandons une meilleure aide
4 financière qui soit plus conviviale pour permettre
5 de réellement financer la modernisation des
6 équipements des serristes. La Régie pourrait...

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Est-ce que ce serait possible pour madame la
9 greffière de montrer l'acétate suivante. Oui, c'est
10 ça. Oui.

11 R. Ah! Excusez. La Régie pourrait examiner cela aussi
12 en phase 2 de ce dossier. La prochaine...

13 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

14 R. Merci Thomas, bon, je vais essayer d'aller encore
15 plus vite parce que je vois le temps qui file. Pour
16 les réseaux autonomes, ici j'ai mis le tableau qui
17 a été déposé dans le cadre de la mise à jour du
18 plan d'approvisionnements, on voit qu'il y a
19 toujours huit réseaux autonomes qui sont en déficit
20 de puissance.

21 Notre point ici, c'est que, je pense, c'est
22 très important de pouvoir donner l'accès au tarif
23 des serres dans ces réseaux autonomes, surtout ceux
24 où il y aura éventuellement des sources
25 intermittentes, comme l'éolien, qui sont

1 disponibles. Alors, l'acétate suivante. Merci.

2 Alors, ce tarif-là pourrait être appliqué
3 tant à ceux qui sont en haut ou en bas du
4 cinquante-troisième (53e) parallèle. On peut aller
5 à la page suivante.

6 Il y a des serres qui sont actuellement
7 expérimentales à Kuujjuaq. Il y en a d'autres à la
8 page suivante qui sont à Whapmagoostui. Si on veut
9 que ces serres-là s'étendent, il faut faire... leur
10 donner une autre option que la seule qu'ils ont
11 actuellement.

12 J'attire votre attention sur la serre de
13 Whapmagoostui à gauche. La seule option
14 actuellement, c'est le diesel. Alors, il est très
15 important que nous ayons accès à d'autres sources
16 d'énergie renouvelable, entre autres, si on a des
17 éoliennes avec des surplus, qu'on puisse
18 l'utiliser. Puis on invite la Régie à accueillir
19 notre demande d'aller en phase 2 pour ces enjeux-
20 là. Je vous remercie.

21 Q. **[79]** Monsieur Schiettekatte, est-ce que c'est le
22 diesel qui est montré par la flèche en bleu sur la
23 photo?

24 R. Oui. C'est un réservoir de diesel.

25 Q. **[80]** Alors, je vous remercie. Monsieur le

1 Président, est-ce qu'il nous reste encore des
2 minutes?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Bien, on est pas mal... je n'ai pas « timer », en
5 fait, comment on dit ça en français. C'est assez
6 complet, oui. Pourquoi?

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Ah! Non. Je voulais voir si on avait du temps
9 d'élaborer davantage, mais sinon on...

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'est assez complet. De toute façon, on avait lu la
12 preuve et c'est bien présenté. Je voulais voir si
13 on avait des questions avant le dîner. Est-ce qu'il
14 y avait des intervenants qui avaient des questions,
15 juste pour fins de prévision? Est-ce qu'Hydro-
16 Québec avait des questions?

17 Me SIMON TURMEL (HQD) :

18 Oui. Hydro-Québec aura des questions peut-être pour
19 cinq à dix (10) minutes.

20 LE PRÉSIDENT :

21 O.K. Cinq à dix (10) minutes. Alors, ce serait plus
22 sage de revenir après le dîner dans ce cas-là parce
23 qu'on va possiblement avoir des questions
24 également. Donc, il est... il est midi (12 h 00),
25 on va revenir à treize heures (13 h 00). Alors, bon

1 dîner à tous. On se revoit à treize heures
2 (13 h 00).

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Je vous remercie beaucoup.

5 SUSPENSION

6 (13 h)

7 LE PRÉSIDENT :

8 Et en plus, Maître Neuman, le problème, c'est qu'on
9 finirait probablement trop tard pour la
10 sténographie et l'horaire qu'on avait prévu.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 O.K. C'était juste une idée comme ça, parce qu'on
13 va être obligé, monsieur Schiettekatte et moi de se
14 diviser en deux puisque... On aura un autre
15 GoToMeeting. Puis on n'a jamais essayé ça d'avoir
16 ça, d'avoir deux GoToMeeting sur deux écrans
17 différents. Je ne sais pas si ça se fait.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Mais vous allez voir, ça s'enregistre aussi. C'est-
20 à-dire qu'il y a des reprises.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui, mais si on a des questions.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Je comprends. Donc, nous continuons avec les
25 questions de la part de HQD. Non. Vous avez des

1 questions, Maître Hotte?

2 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

3 Oui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 O.K. Ça va.

6 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

7 Je m'étais mise visible afin que vous puissiez voir
8 que j'avais des questions.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors vous pouvez y aller.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

12 Excellent!

13 Q. **[81]** Alors, je ne sais pas qui du panel. Alors,
14 bonjour au panel du CREE. Est-ce qu'on prononce
15 CREE? Parfait. Dans vos recommandations dans votre
16 mémoire, vous souhaitez que le nouveau tarif OÉA
17 s'applique pas seulement à l'éclairage, mais à
18 toute autre forme d'éclairage et également à
19 l'ensemble des autres appareils électriques qui
20 sont dans une serre, et vous en faites
21 l'énumération dans votre mémoire. Ma question est
22 la suivante : Quelle serait la source d'énergie en
23 période d'interruption pour alimenter tous les
24 autres appareils électriques?

25

1 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

2 R. C'est assez simple. En fait, il y a souvent dans
3 les serres, il y a des génératrices.

4 Q. **[82]** Ça va. Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres
5 questions.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Donc, on revient à maître Turmel.

8 Me SIMON TURMEL (HQD) :

9 Oui.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui, maître Turmel d'Hydro. J'avais oublié la
12 précision.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL (HQD) :

14 Oui, précision très importante, oui.

15 Q. **[83]** Donc, j'aurai quelques questions. Ce sera
16 assez rapide. Donc, je comprends que... En fait, ma
17 question est assez simple. Est-ce que vous avez
18 calculé justement quel serait l'impact en termes de
19 consommation d'ajouter au nouveau tarif proposé par
20 le Distributeur tous les équipements que vous avez
21 énumérés aux pages 27, 28 de votre mémoire, mais
22 également que vous avez mentionnés dans votre
23 présentation?

24 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

25 R. En fait, je pense que le message qu'on envoyait,

1 c'est que, en fait, l'impact serait probablement
2 neutre sinon pas positif, dans le sens que tous ces
3 équipements-là vont permettre de réduire la
4 consommation. Je vais utiliser un exemple simple.
5 Si on favorise tous les instruments d'emballage,
6 de réfrigération et qu'on économise trente pour
7 cent (30 %) de la production, disons, dans le Nord,
8 on a beaucoup ça, on a beaucoup de pertes
9 d'aliments, alors si on peut faire ça, bien, on
10 réduit d'autant plus de trente pour cent (30 %) la
11 production. Alors, c'est assez facile de calculer
12 que ça va avoir un impact sur le « chose ». La même
13 chose pour les autres systèmes.

14 Q. [84] (Inaudible) si vous ajoutez des charges ou des
15 équipements au nouveau tarif OÉA, nécessairement,
16 la consommation à l'OÉA va être augmentée. Moi, ma
17 question, c'était par rapport justement à la
18 proposition du Distributeur. Est-ce que vous avez
19 fait le calcul pour voir l'ajout des différents
20 équipements que vous avez mentionnés ça ajouterait
21 combien de gigawattheures supplémentaires?

22 R. Je vais laisser monsieur Thomas répondre. Mais
23 d'une façon simple, j'utilisais l'exemple qui est
24 le plus simple pour comprendre. Si on doit produire
25 trente pour cent (30 %) de moins d'aliments parce

1 qu'on les sauve, parce qu'on ne les perd pas après
2 la production parce qu'on a un système de
3 réfrigération, et caetera, bien la superficie de la
4 serre va être trente pour cent (30 %) plus petite
5 et le reste des équipements va être trente pour
6 cent (30 %) plus petit pour le chauffage, alors
7 l'effet est positif. Mais je vais laisser Thomas
8 répondre plus de détail... plus en détail.

9 Q. **[85]** Donc... mais juste pour finir sur ce que vous
10 venez de dire, dans le fond, ça aurait comme effet,
11 en ajoutant tous ces équipements-là, ça aurait
12 comme effet de venir réduire la superficie des
13 serres, c'est ce que je comprends?

14 R. Oui, ça augmente la productivité.

15 Q. **[86]** O.K.

16 R. Et dans notre rapport d'ailleurs on avait parlé
17 qu'il fallait regarder le dossier plutôt en
18 kilotonnes d'aliments versus... parce que c'est ça
19 l'impact à la fin, c'est combien d'aliments les
20 gens peuvent avoir frais puis à moins cher.

21 Q. **[87]** O.K.

22 R. Thomas?

23 M. THOMAS GRADEK :

24 R. Bonjour, Monsieur Turmel. Le point... le métrique
25 qu'on va utiliser comme « base line », je ne sais

1 pas comment le dire en français, là, O.K., pour
2 analyser la différence entre un système... une
3 serre qui a simplement la lumière pour la
4 photosynthèse et le chauffage versus une qui est
5 efficace avec toutes les solutions qu'on a
6 énumérées, c'est qu'au bout de la ligne on va
7 avoir : un, la productivité, le rendement va être
8 plus élevé et si la charge électrique due au fait
9 que les solutions plus efficaces gèrent mieux la
10 productivité, on devrait avoir par kilotonne, le
11 métrique, de production, un meilleur rendement qui
12 va réduire la consommation électrique.

13 Q. **[88]** O.K. Merci. Puis une autre question, c'est un
14 peu dans la même lignée, est-ce que vous avez
15 vérifié ce serait quoi l'impact tarifaire, puis je
16 ne parle pas de l'impact tarifaire pour les
17 clients, mais l'impact tarifaire de façon générale
18 justement, d'ajouter toujours la consommation de
19 ces équipements-là au nouveau tarif proposé par le
20 Distributeur?

21 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

22 R. Peut-être que ce qui est... il y a... bon, il y
23 a... il y a plusieurs études, là, qui démontrent
24 qu'en fait l'impact serait neutre. Parce qu'il y a
25 cette augmentation de productivité qui est... qui

1 est très bénéfique par l'installation de ces
2 équipements-là. Alors il n'y aurait pas de...
3 d'impact négatif.

4 Q. **[89]** Il n'y aurait pas d'impact tarifaire négatif,
5 selon vous, donc vous l'avez mesuré, vous l'avez
6 estimé?

7 R. Pas nous, mais il y a plusieurs études, par
8 exemple, des producteurs indépendants en Ontario,
9 là, qui montrent ça.

10 Q. **[90]** O.K. Ensuite c'est une autre série de
11 questions, ça rejoint un petit peu les questions
12 que maître Hotte vous a posées. Donc, je comprends
13 justement, puis je réfère encore aux différents
14 équipements de base que vous voudriez rajouter
15 justement à l'OÉA. Donc, est-ce que ma
16 compréhension est bonne que ces équipements-là
17 seraient également soumis aux périodes de
18 restrictions telles que prévues justement au tarif
19 proposé?

20 R. Oui.

21 Q. **[91]** O.K. Avez-vous pris connaissance du mémoire de
22 monsieur Laniel de l'UPA?

23 R. Je ne l'ai pas par coeur, mais on peut le consulter
24 à nouveau, c'est ça.

25 Q. **[92]** Peut-être que... je pourrais peut-être

1 demander à madame la sténographe d'afficher la page
2 7 et le début de la page 8, C-UPA, je n'ai
3 malheureusement aucune idée...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Ce sera madame la greffière, je pense, pour cette
6 fois.

7 Me SIMON TURMEL (HQD) :

8 Oui, qui ai-je dit? Madame la sténographe, désolé,
9 désolé, Madame la Greffière, oui. Si je peux
10 trouver, c'est C-UPA, le mémoire de monsieur
11 Laniel. 11, on me souffle, ce serait peut-être 11.

12 LE PRÉSIDENT :

13 11.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Quelle page, 7?

16 LE PRÉSIDENT :

17 Quelle page, Maître Turmel? 7 et 8, je présume?

18 Me SIMON TURMEL (HQD) :

19 Oui, le dernier paragraphe... paragraphe de la page
20 7 et le premier de la page 8, ce sont ces
21 paragraphes sur lesquels je veux attirer
22 l'attention. Dans le fond, on peut peut-être lire
23 ensemble le dernier paragraphe de la page 7. Ici
24 monsieur Laniel écrit :

25 Par équipement de base, nous

1 entendons, par exemple, l'énergie
2 nécessaire pour le fonctionnement de
3 ventilateurs pour répartir la chaleur
4 uniformément, des pompes pour le
5 fonctionnement du système

6 LE PRÉSIDENT :

7 Moins vite un petit peu, Maître Turmel, pour le...
8 monsieur le greffier. Moins vite un petit peu.

9 Me SIMON TURMEL (HQD) :

10 Pour monsieur le greffier. Oui, bien... O.K. En
11 fait, je lis l'extrait... je lis l'extrait ici du
12 mémoire de monsieur Laniel, qui mentionne :

13 Par équipement de base, nous
14 entendons, par exemple, l'énergie
15 nécessaire pour le fonctionnement de
16 ventilateurs pour répartir la chaleur
17 uniformément, des pompes pour le
18 fonctionnement du système d'irrigation
19 et de fertilisation, les ordinateurs
20 ou un système de contrôle [...]

21 Et caetera. Et ensuite je vous amène au paragraphe
22 suivant, si on peut peut-être dérouler... Donc,
23 ensuite monsieur Laniel continue :

24 Au total, on estime qu'environ 10 % de
25 la facture totale d'électricité est

1 consacrée au fonctionnement de ces
2 équipements et appareils. Ces systèmes
3 et ces équipements ne peuvent être
4 soumis à un tarif non ferme ou
5 interruptible, puisqu'il exigerait un
6 arrêt complet des systèmes de
7 contrôle, de ventilation, en plus du
8 système de chauffage alternatif.

9 Avez-vous des commentaires à faire sur ça?

10 R. Oui, bien c'est...

11 Q. **[93]** En regard avec ce que vous nous avez
12 mentionné.

13 R. Oui, c'est vos... en fait, c'est impératif, les
14 serres dans le Nord vont devoir avoir des
15 génératrices, on n'a pas le choix, il y a beaucoup
16 d'enjeux par rapport à l'alimentation, hein, vous
17 le savez. Alors le... on ne peut pas se permettre
18 de ne pas avoir de génératrice, alors on pourra
19 utiliser la génératrice pour faire ça. C'est
20 d'ailleurs mentionné, là, dans le... le texte de
21 l'UPA. Encore une fois, on est un cas particulier
22 dans le Grand Nord, on a besoin de ces
23 génératrices-là de toute façon.

24 Q. **[94]** Très bien, ça fait le tour de mes questions.

25 Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Turmel. Alors les questions
3 maintenant de la part de la Régie. Aucune question
4 de la part de maître Alexandre de Repentigny. Des
5 questions, ça va? Maître Rozon, une question?

6 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

7 Me LOUISE ROZON :

8 Q. [95] Oui, bonjour à tous les membres du panel. Ça a
9 été un plaisir de vous entendre ce matin. Juste une
10 question peut-être en lien aussi avec le fait d'une
11 de vos demandes, qui est d'élargir, là, l'accès...
12 l'application du tarif à d'autres équipements. Est-
13 ce que, selon vous, le texte des Tarifs est clair
14 sur la façon dont on... dont le Distributeur va
15 mesurer l'énergie qui sera facturée, là, le nombre
16 de kilowattheures qui seraient admissibles au
17 nouveau tarif? Donc, est-ce que la méthode qui est
18 prévue par le Distributeur pour identifier, là, les
19 kilowattheures qui seraient admissibles au nouveau
20 tarif vous apparaît être assez claire et correcte,
21 selon vous?

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Madame la Régisseur, je ne sais pas si les témoins
24 ont connaissance...

25

1 Me LOUISE ROZON :

2 O.K.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 ... ont une connaissance du texte de la formulation
5 des tarifs, sinon je pourrais revenir en
6 argumentation.

7 Me LOUISE ROZON :

8 Excellent.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Mais je vais voir si... si les témoins... peut-être
11 que les témoins ont une réponse, s'ils ont vu la
12 formulation dans le tarif, je ne le sais pas.

13 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

14 R. Je préférerais laisser Dominique répondre parce que
15 ça... ça a à voir plus à des questions tarifaires.

16 Me LOUISE ROZON :

17 Q. **[96]** Parfait.

18 R. Mais globalement, on veut essayer de simplifier le
19 problème. Tout ce qui est dans la serre, bien aura
20 droit au tarif, ce qui n'est pas dans la serre
21 n'aura pas droit au tarif.

22 Q. **[97]** O.K. C'est bon. Parfait, merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors il n'y a pas d'autres questions, ça complète
25 en quelque sorte le témoignage de CREE. Vous n'avez

1 pas de réinterrogatoire, Maître Neuman?

2 RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Q. [98] Oui, oui, j'aurais... j'aurais une question
4 additionnelle à monsieur Schiettekatte, mais peut-
5 être aussi à monsieur Gradek. Monsieur
6 Schiettekatte a mentionné tout à l'heure que dans
7 le Grand Nord, les serres qui se trouvent à être
8 dans le Grand Nord, que dans celles-ci une
9 génératrice est absolument indispensable. Ma
10 question c'est que : à part le Grand Nord est-ce
11 que - et peut-être que la question serait plus à
12 monsieur Gradek - de façon générale, dans les
13 serres, est-ce qu'il y a des génératrices
14 d'habitude ou il n'y en a pas? Quelle est votre
15 connaissance là-dessus?

16 M. THOMAS GRADEK :

17 R. Maître Neuman, il faut toujours avoir un
18 « backup », quoi que ce soit, s'il va y avoir des
19 interruptions en termes de courant, pour une
20 opération. C'est sage et c'est une bonne... on
21 prend ça d'une façon responsable, à ne pas avoir
22 des pertes dans les opérations. Alors ça peut être
23 aussi un « battery bank », des batteries, t'sais,
24 avec un « inverter » pour l'électricité qu'on a
25 accumulée ou bien une génératrice. Je veux dire il

1 y a plein de façons d'avoir un « backup » pour
2 résoudre à des situations d'inter... d'intermission
3 de... ou de perte d'électricité et pour maintenir
4 les opérations en fonction.

5 Q. **[99]** Donc, si je comprends... Je veux être sûr de
6 bien comprendre. Votre réponse, ce n'est pas juste
7 pour le Grand Nord. C'est pour l'ensemble du
8 territoire?

9 R. Ah! C'est partout. Je veux dire, même dans les
10 opérations... Les « containers » qu'on voit, là,
11 hydroponiques, ils ont toujours un système « back-
12 up » en cas de manque d'électricité. Ils vont avoir
13 soit par panneaux solaires avec des batteries, avec
14 un « inverter » pour accumuler l'électricité des...
15 Dès qu'il manque d'électricité, bien, ça embarque
16 automatiquement. Si quelqu'un veut vraiment aller
17 de l'avant et avoir une opération qui peut être
18 garantie vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre
19 (24), on a besoin d'avoir un système de « back-
20 up ». C'est... normal.

21 Q. **[100]** Et par ailleurs, il y a un autre passage dans
22 l'extrait du rapport de monsieur Laniel, qui vous a
23 été présenté il y a juste un instant, où monsieur
24 Laniel disait que les autres équipements, qui
25 représentent dix pour cent (10 %) de la

1 consommation électrique... Et je sais que monsieur
2 Gradek a parlé de ce... a parlé d'un autre
3 pourcentage, bien, dans sa présentation, notamment.
4 Et je voudrais, Monsieur Gradek, si vous pouviez
5 élaborer de nouveau ou de façon plus détaillée,
6 pourquoi quelqu'un parle de dix pour cent (10 %),
7 puis vous, vous parlez d'un autre pourcentage.

8 R. Ça a été mentionné que dix (10) à quinze pour cent
9 (15 %) étaient attribués à l'équipement
10 périphérique. Mais si on veut regarder ça dans le
11 contexte de... métrique, combien de kilowatts par
12 kilotonne ou par tonne de récolte qu'on obtient,
13 l'efficacité qu'on obtient avec le rendement de
14 tous ces équipements-là, on ressort gagnant.

15 Si on dit « on a une efficacité de quarante
16 pour cent (40 %) » en termes de... Et on a trente
17 pour cent (30 %) qui est attribué à de la récolte
18 non perdue et que ça nous a pris dix pour cent
19 (10 %) plus d'électricité, je veux dire, on est
20 vraiment gagnant. Les charges de ces équipements-
21 là, par rapport à la récolte, on est... on avance.
22 On a un bénéfice positif.

23 Q. **[101]** Et finalement, dans votre rapport, vous
24 faisiez une distinction entre les serres plus
25 anciennes et les serres plus modernes. Est-ce que

1 vous pouvez mieux préciser la différence entre les
2 deux?

3 R. Les serres plus anciennes, elles ont... On va
4 commencer avec les systèmes... Les améliorations
5 qui ont été portées du côté ventilation et murs
6 thermiques. La hauteur. Vous allez avoir aussi les
7 panneaux, soit de... qui vont refléter
8 l'infrarouge. L'étanchéité. Ils ont tous des...
9 anciennement, je veux dire, ce sont tous des
10 systèmes soit au mazout ou au gaz naturel.

11 Mais par contre, l'électrification de ces
12 systèmes-là, je veux dire, oui, ils vont avoir
13 accès à des subventions plus élevées qu'une serre
14 neuve, une installation neuve, mais ils ont... ils
15 ne sont pas conçues pour avoir tous les systèmes.
16 Si on regarde irrigation avec fertilisants, les
17 capteurs qui vont déterminer quoi ajouter en termes
18 de fertilisants. Quand... Irrigation, je veux dire.
19 Ce sont tous des ajouts à mettre à l'intérieur. Et
20 ce n'est pas le même rendement. Les designs de ces
21 serres-là ne sont pas comparables à ce qui est
22 sorti présentement.

23 Q. **[102]** C'est-à-dire les nouvelles serres, oui.

24 R. Exact.

25 Q. **[103]** Oui. Alors, je vous remercie beaucoup,

1 Monsieur Schiettekatte, Monsieur Gradek. Thank you,
2 Mister Gull and Mister Mukash.

3 LE PRÉSIDENT :

4 J'aurai une question, Monsieur... Une seule
5 question, suite à la réponse que vous avez donnée.
6 Par rapport à la pièce que j'ai demandé de remettre
7 en ligne. Vous avez parlé du dix pour cent (10 %),
8 bon, ça va, mais les derniers mots. Vous les
9 voyez :

10 Avoir recours à un système
11 d'accumulation et de batteries
12 alimentées en énergie solaire,
13 éolienne ou à la biométhanisation,
14 mais l'investissement et le risque
15 associé seraient élevés.

16 L'investissement, je comprends. Le risque associé,
17 qu'est-ce que... je poserai la même question à
18 l'UPA, mais qu'est-ce que ça peut soulever dans
19 votre esprit le risque associé à utiliser des
20 batteries ou à utiliser une génératrice? Est-ce que
21 vous avez quelque chose à dire sur ce commentaire?

22 M. THOMAS GRADEK :

23 R. Je ne pense pas qu'il y a un risque élevé avec soit
24 génératrice ou batteries. Ce serait plutôt dans la
25 biométhanisation des... de la biomasse qui semble

1 la faire. En hiver, ça ne va pas bien. Je veux
2 dire, c'est pas aussi efficace qu'en été.

3 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

4 R. Je vais peut-être rejoindre Thomas sur ça. On a eu
5 dans un autre dossier où on parle de
6 biométhanisation et il y a eu des problèmes l'hiver
7 avec les systèmes qui étaient, je ne me souviens
8 pas, là, au sud de Montréal qui était justement un
9 système de biométhanisation qui a connu des enjeux
10 d'hiver. Alors, oui, c'est un... il y a un risque
11 par rapport à ça.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Q. **[104]** Je vous remercie, ça complète. Ça va. Donc,
14 c'est complet, j'ai fait le tour auprès de mes
15 collègues. Alors, nous vous remercions monsieur
16 Gradek et monsieur Schiettekatte. A and I will try
17 with my cree accent. I'm sorry again. Meegwetch,
18 mister Mukash and Gull.

19 Mr MATTHEW MUKASH :

20 Thank you.

21 Mr SAM GAULL :

22 Thank you. Meegwetch.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Nous continuons avec...

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Est-ce que les quatre témoins sont libérés?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, nous libérons les quatre. Les quatre témoins
5 sont libérés, effectivement. Vous voulez rester
6 avec nous? Merci.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Non, (inaudible). Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui. Ça va. On continue avec la preuve de l'AHQ-
11 ARQ. Bonjour Maître Cadrin.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Bonjour Monsieur le Président. Alors, me voici avec
14 un casque, je ne sais pas si la qualité sonore est
15 adéquate. J'espère que oui.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Nous apprécions très bien et puis la qualité est
18 adéquate, effectivement.

19

20 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

21 Me STEVE CADRIN :

22 Merveilleux. Alors, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Je
23 suis accompagné de monsieur Raymond qui pourrait
24 être assermenté comme témoin.

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce troisième (3e)
2 jour du mois de novembre, A COMPARU :

3

4 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
5 une place d'affaires au 2200, Harriet-Quimby, suite
6 110, Ville Saint-Laurent (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

12 Q. **[105]** Alors, Monsieur Raymond, les questions
13 usuelles. D'abord, éteignez votre micro. On se
14 pratique. Alors, la preuve écrite est constituée du
15 mémoire qui est la pièce C-AHQ-ARQ-0009 et la pièce
16 de présentation qu'on pourra afficher à l'écran,
17 qui a été déposée ce matin, qui est la pièce C-AHQ-
18 ARQ-0012.

19

20 Alors, donc je vais vous demander de, tout
21 d'abord, reconnaître ces documents-là et de les
22 déposer pour valoir pour votre témoignage écrit en
23 la présente instance et également de présenter,
24 évidemment faire la présentation d'aujourd'hui
25 également. Alors, tout d'abord, reconnaître les
documents et faire la présentation.

1 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

2 R. Donc, je reconnais les documents et on pourra
3 procéder à la présentation, Madame la Greffière.
4 Alors, bonjour à tout le monde.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, on essaie d'ouvrir le document.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui.

9 LE PRÉSIDENT :

10 On essaie d'ouvrir le document, mais ça n'ouvre
11 pas. Juste une seconde. La présentation PowerPoint,
12 hein, c'est ce que vous voulez avoir en ligne.
13 Juste une minute. On ouvre, mais ça indique que ça
14 ne peut pas ouvrir.

15 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

16 R. Peut-être que vous allez sur le site de la Régie
17 parce que j'ai fait la même chose ce matin, là.
18 Peut-être sur le site...

19 LE PRÉSIDENT :

20 On va aller voir sur le site de la Régie.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Madame la greffière.

23 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

24 R. Bonjour tout le monde et les trente-cinq (35)
25 personnes qui sont en ligne. Commençons par faire

1 le point sur nos recommandations. Donc, nous avons
2 dans le mémoire, nous avons dans le mémoire huit
3 recommandations qui apparaissent dans le texte,
4 mais aussi qui sont résumées aux pages 27 et 29 du
5 document C-AHQ-ARQ-0009.

6 Alors, les recommandations 1 à 5 et 8 sont
7 maintenues. Donc, nous n'avons pas besoin d'en
8 reparler ici aujourd'hui. Les deux recommandations
9 qui feront l'objet de discussion sont les deux qui
10 sont modifiées, donc la numéro 7 qui est à propos
11 de la formule de détermination du prix de
12 l'électricité; et la recommandation numéro 6 qui
13 est à propos de la rentabilité.

14 Alors, commençons par la formule de
15 détermination du prix de l'électricité. À plusieurs
16 reprises hier, le Distributeur nous a dit que, dans
17 le fond, c'était cette formule-là qui pouvait nous
18 assurer que les clients qui seront assujettis à ce
19 nouveau tarif paieraient le juste prix pour les
20 coûts d'approvisionnement qu'il entraînerait. Alors
21 d'où l'importance de bien regarder cette formule-là
22 et de bien voir si elle fait, si elle remplit
23 justement ce rôle-là qu'on nous dit qu'elle doit
24 remplir.

25 Allons-y pour commencer sur la formule

1 actuelle, et je vais la décrire rapidement. Ce que
2 la formule actuelle fait, c'est qu'elle sépare la
3 période d'hiver en deux sous-périodes. La première
4 qui est la période qui contient HAP heure. Donc,
5 HAP, c'est le nombre d'heures où le Distributeur
6 doit prévoir des achats de court terme. Puis les
7 autres heures de l'hiver qui sont le nombre
8 d'heures Hh moins HAP, bien, c'est les heures où le
9 Distributeur prévoit que ce sera l'électricité
10 patrimoniale qui sera à la marge.

11 Alors, ce que cette formule-là ce qu'elle
12 fait, c'est qu'elle prend, d'une part, si on
13 commence par la droite, les heures où l'électricité
14 patrimoniale serait à la marge et elle multiplie
15 ces heures-là par le coût de l'électricité
16 patrimoniale. À gauche ce que la formule fait,
17 c'est qu'elle prend les heures où on prévoit des
18 achats de court terme et elle ne multiplie pas par
19 le prix de ses achats de court terme pour ces
20 heures-là, mais elle multiplie par le prix des
21 achats des coûts évités sur l'ensemble de l'hiver.
22 Je vais revenir sur cette notion-là. Alors, dans un
23 cas, elle prend les coûts évités des heures de
24 creux. Puis dans le cas à gauche de la formule,
25 elle prend les coûts évités moyens et non pas les

1 coûts évités qui s'appliqueraient à ces heures-là.

2 Ce qui fait que nous concluons et ce qu'on
3 va démontrer encore un peu plus dans les prochaines
4 diapos, c'est que la fameuse valeur CEEh, qui est
5 le coût évité de l'énergie d'Hydro-Québec pour la
6 période d'hiver, bien, c'est une valeur qui est
7 sous-estimée pour les heures pour lesquelles Hydro-
8 Québec prévoit des achats de court terme sur les
9 marchés durant la période d'hiver. Ce que je vais
10 démontrer encore avec un peu plus de détail à la
11 prochaine diapo, s'il vous plaît.

12 Le tableau qu'on vous montre ici, c'est le
13 tableau qui a été publié vendredi dernier. Donc, ce
14 sont les coûts évités en énergie qu'on appellera
15 CEEh, les coûts évités en énergie horaire utilisés
16 pour l'hiver qui s'en vient. Et donc qui a été
17 déposé la pièce B-0102 du Plan d'approvisionnement.
18 Pourquoi on a ce tableau-là? Bien, parce que le
19 Distributeur nous a dit hier que les chiffres qu'il
20 nous avait donnés pour les prévisions de la formule
21 sur les vingt (20) prochaines années étaient basés
22 sur le plan d'approvisionnement. Donc, sur ce
23 tableau-là.

24 Alors, si on regarde, premièrement, le CEEh
25 moyen sur toutes les heures de l'hiver. Alors, pour

1 calculer ce quatre virgule quarante-sept sous par
2 kilowattheure (4,7 ¢/kWh), ce qu'on doit faire,
3 c'est de prendre le tableau à la dernière colonne.
4 Vous avez des chiffres qui varient entre deux point
5 neuf (2,9 kWh) et six point quatre (6,4 kWh). En
6 tout cas, vous faites la moyenne de tous ces
7 chiffres-là qui sont des chiffres de coût évité
8 pour l'ensemble de l'hiver, ça vous donne quatre
9 virgule quarante-sept (4,47 ¢/kWh) et c'est
10 exactement le chiffre que le Distributeur utilise
11 dans un tableau qu'on verra tantôt.

12 Bon, en creux, si vous allez à la ligne, h3
13 et h4 de la dernière colonne, alors vous voyez
14 qu'on a deux virgule neuf sous par kilowattheure
15 (2,9 ¢/kWh). Donc, c'est le coût évité le plus bas
16 qu'on retient en creux.

17 Et, en pointe, vous voyez le prix le plus
18 élevé, l'avant-dernière colonne qui est le mois de
19 janvier. Donc, à l'heure 18, vous voyez neuf sous
20 du kilowattheure (9 ¢/kWh). Alors, ce qu'on dit
21 c'est que la moyenne c'est quatre virgule quarante-
22 sept (4,47 ¢/kWh) et comme en creux c'est deux
23 virgule neuf (2,9 ¢/kWh), mais, forcément, pour les
24 heures d'achat de court terme qui sont des heures
25 de pointe, bien, le coût évité en énergie horaire

1 doit être supérieur à la moyenne de toutes les
2 heures. Et c'est comme presque une vérité de La
3 Palice là, comme la moyenne, c'est la moyenne de
4 chiffres plus gros et de chiffres plus petits,
5 alors, comme en creux, on a un chiffre plus petit,
6 bien, en pointe, on va avoir un chiffre plus gros.

7 Donc, les achats de court terme pour les
8 heures où on en aura besoin, sont à un prix plus
9 élevé que le coût moyen sur toutes les heures de
10 l'hiver. Et non pas, le coût des achats de court
11 terme ne sera pas égal à quatre virgule quarante-
12 sept (4,47 ¢/kWh), ce que la formule actuelle nous
13 donne.

14 La formule actuelle, ce qu'elle dit, c'est
15 que pour les heures de pointe, on va appliquer le
16 prix moyen sur l'ensemble de l'hiver. Premier
17 problème méthodologique important.

18 Deuxième problème que nous soulevons, la
19 dernière ligne de cette diapo, c'est que le
20 Distributeur propose d'utiliser ces chiffres-là,
21 donc le quatre virgule quarante-sept sous
22 (4,47 ¢/kWh) de coût évité sur l'ensemble de
23 l'hiver pour déterminer la formule. Et quand je
24 vais dire la formule, je ne dirai pas toujours, au
25 long, la formule de détermination du prix de

1 l'électricité. Donc, la formule, je veux dire cette
2 fameuse formule-là.

3 Alors, pour déterminer cette formule pour
4 l'hiver prochain, le Distributeur se basera, ou
5 s'est peut-être déjà basé s'il l'a déjà envoyée à
6 ses clients, des coûts évités non approuvés par la
7 Régie. Alors, ça, on verra, tantôt, une
8 recommandation là-dessus.

9 Si on va à la prochaine diapo. Alors, ce
10 que nous recommandons, c'est que le prix moyen
11 d'électricité, sur l'ensemble de l'hiver, en
12 réalité, bien, ça devrait être le coût évité moyen
13 multiplié par le nombre d'heures dans l'hiver,
14 divisé par le nombre d'heures parce qu'on veut
15 avoir un coût aux cents par kilowattheure. Et si je
16 simplifie, c'est simplement CÉEh.

17 Dit autrement : Si je veux vendre deux
18 mille neuf cent quatre (2904) heures d'énergie
19 pendant l'hiver au coût évité, bien, je devrais les
20 vendre à un coût moyen de quatre virgule quarante-
21 sept cents du kilowattheure (4,47 ¢/kWh) pour
22 l'hiver prochain. Et non la formule retenue qui
23 apparaît à droite qui nous donnerait un chiffre de
24 trois virgule quarante-deux cents (3,42 ¢/kWh).
25 Pourquoi ça nous donne... Puis, encore là, c'est un

1 chiffre qu'on verra dans le tableau, tantôt, que le
2 Distributeur nous a fourni.

3 Pourquoi ça donne trois, quarante-deux
4 (3,42 ¢/kWh), la formule du Distributeur? Parce
5 que, toujours la même raison, c'est que pour les
6 heures de pointe où il a besoin des achats de court
7 terme, bien, il a multiplié par le coût moyen au
8 lieu de multiplier par le coût des heures d'achat
9 de court terme en pointe.

10 Alors, notre formule est beaucoup plus
11 simple que celle que vous voyez à droite. C'est
12 simplement le coût évité de l'ensemble des heures
13 de la période hivernale.

14 On va à la prochaine diapo. Merci. Alors ce
15 qui fait que nous modifions notre recommandation
16 pour deux raisons. Donc, ce qui est souligné ce
17 sont les modifications. La recommandation numéro 7,
18 donc nous recommandons à la Régie de simplifier la
19 Formule de détermination du prix de l'électricité
20 comme suit : tout simplement le coût évité en
21 énergie qui est le... qui est la version approuvée,
22 le CCEh, qui est la version approuvée par la Régie
23 du coût évité en énergie d'Hydro-Québec pour la
24 période d'hiver.

25 Dans notre mémoire, nous avons multiplié

1 ce CCEh par le nombre d'heures, qui était dans le
2 fond incorrect. Alors c'est pour ça que la formule
3 que vous voyez là, CCEh, c'est celle-ci qui est
4 modifiée et non celle qui apparaît aux pages 25 et
5 28 de notre mémoire. Alors ici deux choses, donc la
6 formule qui est plus simple et nous recommandons
7 que ce soit vraiment la version approuvée par la
8 Régie et non une... un coût évité qui n'est pas
9 encore approuvé.

10 Et notre... notre recommandation
11 subsidiaire, qui n'est pas vraiment celle que nous
12 retenons, là, mais si jamais la Régie devait
13 retenir la formule actuelle, alors nous
14 recommandons de demander au Distributeur de mieux
15 déterminer le nombre d'heures, c'est-à-dire le
16 paramètre HAP, en utilisant non pas un seul
17 scénario moyen, mais tous les scénarios
18 climatologiques qu'il a à sa disposition afin de
19 déterminer une espérance mathématique maintenant du
20 nombre d'heures d'achat de court terme. Donc, c'est
21 notre recommandation.

22 Si on va à la prochaine diapo, qu'est-ce
23 que ça fait maintenant sur le tableau que le
24 Distributeur nous a fourni... vous a fourni à la
25 Régie en réponse à la demande de renseignements

1 numéro 2, la pièce B-39 à la page 15. Alors
2 souvenez-vous dans des discussions hier, si on va à
3 la troisième colonne à partir de la droite, alors
4 vous voyez qu'il y a une petite... un petit chiffre
5 en jaune orange en bas, qui nous montre que le
6 CCEh, qui est toujours le coût évité moyen
7 pendant... c'est-à-dire le CCEh... le résultat du
8 calcul, pardon, le résultat du calcul du
9 Distributeur, bien pour seulement le dernier hiver
10 deux mille trente-neuf-deux mille quarante (2039-
11 2040), est supérieur au prix plancher du tarif L.
12 O.K. On nous a expliqué ça hier.

13 Maintenant, si on utilise notre formule
14 qui, elle, tient compte vraiment des vrais... des
15 bons coûts d'achat de court terme aux heures de
16 pointe, alors notre valeur c'est simplement le
17 CCEh, donc vous voyez qu'en jaune orange il
18 commence à y avoir la colonne coût évité en énergie
19 pour la période d'hiver à l'année vingt-vingt-six-
20 vingt-vingt-sept (2026-2027), cette valeur-là
21 commence à être plus élevée que le prix plancher du
22 tarif L, ce qui est tout à fait cohérent avec,
23 encore là ce qui a été discuté hier, c'est que
24 c'est à compter de deux mille vingt-six-deux mille
25 vingt-sept (2026-2027) qu'on commence à... à s'en

1 aller vers les coûts évités de long terme.

2 Donc, ce qu'on voit ici c'est que la
3 formule qui, dans la proposition du Distributeur,
4 ne sert pratiquement à rien, là, parce qu'elle ne
5 s'applique pratiquement jamais, sauf en deux mille
6 trente-neuf-deux mille quarante (2039-2040), alors
7 ici, bien cette formule que nous proposons, bien
8 elle commence à s'appliquer au moment où les... les
9 achats de long terme sont requis.

10 Bon. Tout ça est valide si, évidemment, les
11 coûts évités d'énergie, le CCEh, là, les coûts
12 évités d'énergie horaire sont valides et ces coûts
13 évités-là sont proposés et approuvés dans le Plan
14 d'approvisionnement, alors nous serons au rendez-
15 vous, Maître Rozon, pour s'assurer que le coût
16 évité en énergie pour la période hivernale pour un
17 hiver donné correspond bien au coût évité moyen de
18 toutes les heures de l'hiver donné, et notamment le
19 patrimonial aux heures creuses.

20 Alors, évidemment, tout ça repose sur un
21 coût évité, qui est approuvé, par ailleurs. Et
22 puis, on devra s'assurer que ce coût évité est bien
23 déterminé, par ailleurs. Qu'on aura l'occasion de
24 faire bientôt.

25 Alors, maintenant, on peut aller à la

1 prochaine diapo, qui... La prochaine, oui. Où on
2 reproduit le tableau AHQ-ARQ-1, qui apparaît à la
3 page 21 de notre mémoire pour montrer que
4 l'application de la formule proposée par le
5 Distributeur, bien, a une tendance à sous-estimer
6 le coût moyen des approvisionnements à la marge
7 pour la période d'hiver, le coût réel.

8 Alors, si on voit, bon, on n'a pas encore
9 les données pour l'hiver qui vient de... l'hiver
10 passé, mais on voit, par exemple, que pour l'hiver
11 deux mille dix-huit (2018), deux mille dix-neuf
12 (2019), à l'avant-dernière colonne, le... la
13 formule du Distributeur a annoncé donc un prix de
14 trois virgule un sous du kilowattheure (3,1 ¢/kWh)
15 au début de l'hiver deux mille dix-huit (2018),
16 deux mille dix-neuf (2019). Quand on analyse toutes
17 les heures réelles de l'hiver deux mille dix-huit
18 (2018), deux mille dix-neuf (2019), à l'aide des
19 documents fournis par le Distributeur, en suivi des
20 achats de court terme et en suivi de l'entente
21 globale cadre, bien, on voit que le coût réel... le
22 coût moyen des approvisionnements à la marge, pour
23 la période d'hiver, a été de trois virgule neuf
24 sous par kilowattheure (3,9 ¢/kWh).

25 Et en deux mille dix-sept (2017), deux

1 mille dix-huit (2018), l'écart est encore plus
2 grand. Prévu, deux virgule neuf sous (2,9 ¢), le
3 réel a été cinq virgule neuf sous (5,9 ¢). Et pour
4 les deux autres hivers précédents, c'était à peu
5 près les mêmes valeurs. Mais si on regarde les deux
6 cellules en jaune, on voit qu'il y a une sous-
7 estimation de la formule du Distributeur, par
8 rapport à... au réel pour les quatre dernières
9 années. Donc, évidemment, on n'a pas les chiffres
10 de deux mille dix-neuf (2019), deux mille vingt
11 (2020). Donc, on n'a pas pu les mettre dans la
12 moyenne... dans ce calcul-là.

13 Alors ça, ce que ça veut dire, c'est
14 qu'avec la formule proposée, bien, dans le passé,
15 elle n'a pas rempli le rôle qu'on nous... qu'on
16 nous indiquait. Hier, là, à quelques reprises, on
17 nous disait : « Bien, la formule, elle nous assure
18 que ces clients de l'OÉA payent vraiment les coûts
19 d'approvisionnements horaires pour l'hiver qu'ils
20 entraînent. »

21 Alors ça, c'était le constat qu'on a fait.
22 Et la suite de ça, bien... d'où la recommandation
23 de la formule modifiée et simplifiée qui, elle,
24 finalement, tient compte de tous les coûts d'un
25 hiver donné et correspondant aux bonnes heures.

1 Allons maintenant à la prochaine
2 recommandation, qui est la recommandation numéro 6
3 à la prochaine diapo. Où nous avons modifié un peu
4 notre recommandation numéro 6. Encore là, ce qui
5 est modifié, c'est ce qui est souligné. Donc, nous
6 recommandons à la Régie de demander au Distributeur
7 de revoir son analyse économique avec la formule de
8 détermination du prix de l'électricité recommandée
9 par l'AHQ-ARQ, qu'on a vue dans les diapos
10 précédentes.

11 Et de proposer pour la clientèle visée par
12 le présent dossier un tarif progressif, lissé, qui
13 respecte la neutralité tarifaire, tout en évitant
14 un choc tarifaire trop important lors de la fin de
15 la période de surplus. La prévision d'un tel tarif
16 devrait être présentée sur une période de dix (10)
17 ans par le Distributeur. Et une telle prévision
18 devrait être révisée par celui-ci à chaque année.

19 Pour un objectif, d'une part, de stabilité,
20 ne pas avoir des chocs trop importants pour les
21 clients. Et de prévisibilité, c'est-à-dire que le
22 client pourrait savoir dix (10) ans à l'avance
23 quelles sont les prévisions du Distributeur pour ce
24 tarif-là.

25 Et à la prochaine diapo, on aimerait

1 terminer sur une citation que monsieur Joel
2 Fontaine a fait hier, en fin de journée. Qui dans
3 le fond, on trouve, résume assez bien l'ensemble de
4 la problématique. Et je vais, donc, passer sur les
5 passages soulignés. Alors, ce qu'il nous dit, c'est
6 que :

7 Les producteurs en serre devront
8 prendre des décisions par des
9 investissements et dans ce contexte-
10 là, de faire varier les prix de façon
11 importante dans un court laps de
12 temps, avant même la période de
13 rentabilité, ne va pas dans le sens de
14 structurer un marché.

15 Et il ajoute :

16 Donc, oui, on doit s'assurer que le
17 tarif qu'on offre soit rentable pour
18 Hydro-Québec, puis qu'on n'impacte pas
19 les autres clients en termes
20 tarifaires. Puis, d'un autre côté, on
21 doit aussi s'assurer d'une certaine
22 stabilité de cette offre-là quand on
23 veut structurer un marché sur du long
24 terme.

25 Alors, on trouvait que cette citation-là de

1 monsieur Fontaine, correspondait assez bien à la
2 recommandation que je viens de vous lire, à la page
3 précédente, là, pour vraiment avoir un tarif qui
4 soit assez stable, assez prévisible, mais qui,
5 aussi, n'impacte pas les autres clients, en termes
6 tarifaires, dont ceux que nous représentons.

7 Alors, c'était la fin de notre
8 présentation, sur ces bons mots de monsieur
9 Fontaine.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Alors, le témoin est disponible pour les questions
12 de contre-interrogatoire.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Monsieur Raymond. Merci, Maître Cadrin. Est-
15 ce qu'il y a des questions de la part d'un
16 intervenant ou des intervenants, relativement au
17 témoignage de monsieur Raymond? Hydro-Québec, est-
18 ce que vous avez des questions?

19 Me SIMON TURMEL (HQD) :

20 Aucune question, merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci. Aucune question de la part de maître de
23 Repentigny? Aucune question à ma gauche? Et à ma
24 droite? Maître Rozon? Aucune question. Oui. Ma
25 collègue a une question, effectivement. J'allais la

1 poser mais, allez-y qu'on voit si on pose la même
2 question. Allez.

3 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

4 Me LOUISE ROZON :

5 Q. **[106]** Bonjour, Monsieur Raymond. Si, en prenant les
6 données du Distributeur quant à l'impact économique
7 de l'option qui est proposée, est-ce que vous
8 considérez que pour vos clients, cet impact est
9 déraisonnable?

10 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

11 R. Alors, on peut référer à l'impact de moins cent
12 cinquante et un millions (-151 M), là, dans un des
13 scénarios. Il y en a d'autres qui donnent un peu
14 moins, peut-être de l'ordre de cent millions
15 (100 M), avec certaines suggestions qu'on a faites,
16 notamment sur l'utilisation des coûts de transport
17 et de distribution.

18 Oui, nous considérons que cet impact-là est
19 trop élevé, d'où notre recommandation numéro 6, là,
20 où nous recommandons de lisser le tarif pour qu'il
21 puisse avoir un passage plus harmonieux vers les
22 coûts évités de long terme.

23 Q. **[107]** Parfait. Je vous remercie.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Q. **[108]** Alors, nous n'avions pas la même question,

1 là. Ma question, moi, porte sur le... vous avez
2 exclus deux choses, hein, de votre... je pense que
3 c'est la recommandation 2. Vous avez dit que le
4 tarif devrait s'appliquer uniquement pour la
5 culture, je cherche le terme, là, de... les fruits
6 et légumes. Bon, ça va pour le cannabis, j'ai
7 compris.

8 Maintenant, pour ce qui est des fleurs,
9 l'ornemental, qu'on dit, est-ce qu'on dit fleurs...
10 en tout cas, pour le volet ornemental, il semble
11 qu'Hydro-Québec a soulevé différents motifs,
12 pourquoi elle voulait inclure le volet ornemental.

13 Par exemple, il y a beaucoup de productions
14 hybrides ou bien il peut y avoir un changement de
15 production, en cours d'année. Est-ce que vous ne
16 voyez pas certains motifs? Est-ce que certains des
17 motifs qu'ils invoquent, est-ce que vous avez des
18 commentaires par rapport à certains des motifs
19 qu'invoque Hydro-Québec, pour couvrir le volet
20 ornemental?

21 R. C'est ça. C'est sûr que oui, vous avez compris que
22 nous ne couvrions pas le volet ornemental, non
23 plus, à moins que certaines fleurs soient
24 comestibles, mais là, disons que ça, ça va être
25 difficile à déterminer.

1 Mais oui, donc, toute cette notion de
2 comment on peut mesurer ce qui est la culture
3 dans... que ce soit des légumes ou du cannabis ou
4 possiblement des fleurs, alors, on pense que, à
5 l'instar de ce qui se fait dans le dossier sur
6 l'usage cryptographique, alors, nous pensons que le
7 Distributeur a des façons de pouvoir vérifier ce
8 qui se fait comme culture chez ces producteurs-là,
9 et soit par, comme j'ai expliqué hier, c'est que
10 ces gens-là vont remplir un certain nombre de
11 questionnaires pour vérifier, là, étant donné qu'il
12 n'y a pas de compteurs séparés.

13 Alors, de la même façon, on pense que, oui,
14 l'autonomie alimentaire devrait seulement
15 correspondre à ce qui peut nous alimenter.
16 Maintenant, on peut penser, oui, que de détecter
17 une culture de cannabis va être sans doute plus
18 facile que de détecter une culture ornementale.
19 Alors, évidemment, on peut comprendre que notre...
20 notre recommandation, elle est plus importante du
21 côté de la culture du cannabis.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors, ça complète... Un complément? Non, ça va? Ça
24 complète nos questions. Merci pour la réponse.

25 Maître Cadrin, ça va? Vous n'avez pas de questions

1 additionnelles?

2 Me STEVE CADRIN :

3 Pas de questions additionnelles. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Donc, on peut libérer monsieur Raymond.

6 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

7 R. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Bon. Alors, nous vous remercions, Monsieur Raymond,
10 Maître Cadrin également. Nous poursuivons avec la
11 preuve de l'AQCIE avec maître Lanoix. Vous êtes
12 présent? Oui, ça va. Merci. Donc, vous êtes prêt à
13 faire assermenter votre témoin?

14

15 PREUVE DE L'AQCIE

16 Me SYLVAIN LANOIX :

17 Oui. Alors, permettez-moi de vous présenter le
18 panel de l'AQCIE. Tout d'abord, monsieur Jocelyn
19 Allard, président de l'Association québécoise des
20 consommateurs industriels d'électricité et
21 également monsieur Paul Paquin, analyste mandaté
22 par l'AQCIE dans le présent dossier. Alors, on peut
23 procéder à l'assermentation.

24 LE PRÉSIDENT :

25 J'aurais dû dire vos témoins. Alors, bonjour,

1 Monsieur Allard et Monsieur Paquin. Je suis désolé,
2 je suis allé un petit peu vite, Maître Lanoix.
3 Donc, on va procéder avec l'assermentation, Madame
4 la Greffière.

5
6 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce troisième (3e)
7 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

8
9 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
10 d'affaires au 1681, Croissant Séguin, Brossard
11 (Québec);

12
13 JOCELYN B. ALLARD, président de l'Association
14 québécoise des consommateurs industriels
15 d'électricité, avocat, ayant une place d'affaires
16 au 1010, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1600,
17 Montréal (Québec);

18
19 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, déposent et disent :

21
22 INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

23 Q. **[109]** Bien. Merci. Alors, la preuve écrite de
24 l'AQCIE est contenue dans le mémoire préparé sous
25 la direction de l'analyste Paul Paquin, produit

1 sous la cote C-AQCIE-0009. De plus, l'AQCIE a
2 produit trois pièces en preuve lors de l'audience.
3 Les preuves C-AQCIE-0012 à 0014. Et finalement nous
4 avons produit ce matin la présentation, un sommaire
5 de la présentation qui vous sera faite à l'instant
6 sous la cote C-AQCIE-0016.

7 Alors, tout d'abord, Monsieur Paquin, est-
8 ce que vous adoptez ces documents comme valant
9 comme votre témoignage écrit dans le présent
10 dossier à titre d'analyste de l'AQCIE?

11 M. PAUL PAQUIN :

12 R. Oui.

13 Q. **[110]** Monsieur Allard, adoptez-vous ces documents
14 comme valant votre témoignage écrit dans le présent
15 dossier à titre de président de l'AQCIE?

16 Me JOCELYN B. ALLARD :

17 R. Oui, je les adopte.

18 Q. **[111]** Alors, je vais inviter madame la greffière à
19 exhiber la présentation C-AQCIE-0016. Et je cède la
20 parole à monsieur Paquin.

21 M. PAUL PAQUIN :

22 R. Bonjour, Madame et messieurs les régisseurs. Je
23 vais vous présenter les grandes lignes du mémoire
24 de l'AQCIE, mais en ajoutant quelques mises à jour
25 en fonction des nouvelles informations disponibles

1 à la suite du dépôt du mémoire. Juste comme rappel,
2 je pense qu'il est utile de rappeler le contexte.
3 Le contexte, comme on a déjà mentionné, c'est le
4 COVID-19. Et dans ce contexte-là, il y avait une
5 préoccupation quant à la souveraineté alimentaire.
6 Et il y a eu des volontés qui ont été exprimées
7 pour augmenter la sécurité alimentaire du Québec.
8 Dans ce cadre-là, le Décret 2020-1570 indiquait
9 notamment de permettre de contribuer à améliorer
10 l'autonomie alimentaire et le développement de la
11 production en serre au Québec.

12 Pour ça, je vais passer maintenant à la
13 situation actuelle. Alors, selon les données du
14 Distributeur, il y aurait actuellement trois cents
15 (300) producteurs en serre pour une consommation
16 totale de deux cent cinquante gigawattheures
17 (250 GWh). Mais pour ceux qui sont éligibles à
18 l'Option d'électricité additionnelle, il y aurait
19 vingt-trois (23) participants sur les trois cents
20 (300) avec une consommation totale de cent quatre-
21 vingt-quinze virgule cinq (195,5 GWh). Donc, il y
22 aurait huit pour cent (8 %) des producteurs qui
23 sont inscrits à l'OÉA, mais cela correspond quand
24 même à soixante-dix-huit pour cent (78 %) de la
25 consommation.

1 Passons à ce moment-là, la proposition du
2 Distributeur est à l'effet qu'elle est admissible à
3 toutes les productions de végétaux en serre. Et la
4 proposition du Distributeur consiste à abaisser le
5 seuil d'admissibilité de trois cents (300 kW) à
6 cinquante kilowatts (50 kW); de rendre l'option
7 admissible aux clients du tarif LG; et de rendre
8 aussi accessible la consommation pour le chauffage
9 des serres.

10 Alors, selon l'AQCIE, l'objectif du décret
11 est de contribuer à améliorer l'autonomie
12 alimentaire du Québec. Et c'est d'ailleurs ce que
13 reflètent les documents en soutien de la demande
14 qui ont été déposés en juillet deux mille vingt
15 (2020), notamment le document B-0004 où il était
16 mention... où il y est fait mention cette fois.

17 Cependant, HQD ne dispose pas d'information
18 concernant la consommation de fruits et légumes au
19 Québec et ne peut donc pas indiquer la proportion
20 de la production en serre par rapport à la
21 consommation totale. Il ne peut donc pas évaluer
22 l'impact de sa proposition sur l'autonomie
23 alimentaire du Québec.

24 C'est dans ce cadre-là que l'AQCIE fait la
25 recommandation de modifier... La recommandation est

1 à l'effet que les modifications proposées doivent
2 être justifiées par des données probantes et en
3 conséquence, l'intervenante recommande à la Régie
4 de ne pas approuver les propositions présentées
5 tant que le Distributeur n'aura pas démontré
6 l'impact attendu de ces modifications sur
7 l'autonomie alimentaire du Québec concernant les
8 fruits et légumes.

9 On va parler maintenant des produits visés.
10 Selon la proposition d'Hydro-Québec, il ne fait
11 aucune distinction entre la production de cannabis
12 et les autres productions. Il est à noter, par
13 contre, qu'il y a une bonne différence entre ces
14 deux types de production. D'une part, la production
15 des fruits et légumes se fait dans un contexte d'un
16 marché concurrentiel, ce qui n'est pas le cas de la
17 production du cannabis qui se fait dans un contexte
18 réglementé.

19 Si on regarde maintenant les ventes au
20 Québec pour l'année deux mille dix-neuf (2019). Le
21 cannabis représente cinquante-neuf gigawattheures
22 (59 GWh) et les autres productions cent quatre-
23 vingt-douze (92 GWh). Donc, en deux mille dix-neuf
24 (2019), la production de cannabis représente vingt-
25 quatre pour cent (24 %) des ventes d'électricité

1 par rapport aux ventes totales pour la production
2 en serre.

3 Si on regarde maintenant pour l'année deux
4 mille vingt-quatre (2024). Selon ce qui avait été
5 présenté dans le plan des approvisionnements,
6 dossier 4110, le cannabis prendrait... augmenterait
7 à neuf cents gigawattheures (900 GWh) alors que les
8 autres productions seraient à trois cents
9 gigawattheures (300 GWh). Donc, il était prévu à ce
10 moment-là que les ventes d'électricité pour la
11 production de cannabis représenteraient soixante-
12 quinze pour cent (75 %) des ventes totales dans la
13 production en serre.

14 Par contre, en réponse à un engagement
15 demandé par l'AQCIE à l'audience du deux (2)
16 novembre relatif à la prévision des ventes au
17 secteur agricole fournie à l'État d'avancement du
18 Plan d'approvisionnement de deux mille vingt-deux
19 mille vingt-neuf (2020-2029), le Distributeur
20 indique que la proportion des ventes d'électricité
21 pour la production de cannabis représenterait
22 maintenant quarante-cinq pour cent (45 %) des
23 ventes d'électricité pour la production en serre.
24 La consommation passerait de zéro virgule un
25 térawattheure (0,1 TWh) en deux mille vingt (2020)

1 à zéro virgule cinq térawattheure (0,5 TWh) en deux
2 mille vingt-quatre (2024).

3 Pour les autres productions, la
4 consommation passerait de zéro virgule trois
5 térawattheure (0,3 TWh) à zéro virgule sept
6 térawattheure (0,7 TWh) en deux mille vingt-quatre
7 (2024).

8 Il apparaît donc qu'il y aurait une
9 augmentation comparable en termes absolus, mais
10 beaucoup plus importante pour le cannabis en
11 pourcentage, ce qui, selon l'AQCIE, n'est pas
12 l'objectif du décret.

13 Dans ce cadre-là, l'AQCIE mentionne que,
14 compte tenu que l'objectif principal clairement
15 exprimé au décret est d'augmenter l'autonomie
16 alimentaire du Québec, l'AQCIE considère que les
17 modifications tarifaires proposées doivent être
18 orientées vers l'autonomie alimentaire et en
19 conséquence, l'intervenante recommande à la Régie
20 de réserver l'application des modifications
21 proposées à la production des fruits et légumes en
22 serre.

23 Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'une
24 première concernant l'application d'un tarif à des
25 fins spécifiques. On peut mentionner, par exemple,

1 le tarif L, qui est réservé à une activité
2 industrielle. On peut également mentionner le
3 dossier relatif à une Demande de fixation des
4 tarifs et conditions de service pour l'usage
5 cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, où
6 il est proposé que le tarif s'applique à un
7 abonnement pour usage cryptographique, mais qui
8 vise le minage ou le maintien d'un réseau de
9 cryptomonnaie contre la rémunération.

10 On va passer maintenant à l'impact du tarif
11 proposé sur la consommation sujette au nouveau
12 tarif. En ce qui concerne la consommation
13 existante, le seuil à cinquante... à cinquante
14 kilowatts (50 kW) au lieu du trois cents (300 kW),
15 il y aurait une possibilité de vingt-huit
16 gigawattheures (28 GWh) supplémentaires qui
17 seraient éligibles au tarif. Et pour
18 l'admissibilité au courant... les clients du tarif
19 LG, selon l'information qu'on aurait, ce serait
20 quarante et un gigawattheures (41 GWh).

21 Maintenant, de façon plus spécifique
22 concernant les producteurs au tarif LG, en réponse
23 aux demandes de renseignements numéro 2, soit la B-
24 0039, page 20, le Distributeur mentionne que :

25 Bien que l'OÉA de la section 3 du

1 chapitre 6 des Tarifs ne soit pas
2 approprié à l'usage d'éclairage de
3 photosynthèse, le Distributeur a
4 évalué la possibilité d'offrir à un
5 nouveau producteur en serre admissible
6 au tarif LG l'OÉA pour l'éclairage de
7 photosynthèse.

8 Or :

9 Dans la décision D-2019-027 relative à
10 ce dossier, la Régie a refusé
11 d'étendre les modalités [d'accès] à
12 l'éclairage de photosynthèse aux
13 abonnements au tarif LG. À la suite de
14 cette décision, le Distributeur a
15 ajusté le tarif applicable à ce client
16 afin de lui faire bénéficier de l'OÉA
17 pour l'éclairage de photosynthèse au
18 tarif M.

19 Alors c'est dans ce cadre-là que l'AQCIE mentionne
20 qu'ainsi, il apparaît que l'option d'électricité
21 additionnelle est déjà accessible aux producteurs
22 en serre ayant une PMA, c'est-à-dire une puissance
23 maximale appelée, supérieure à cinq mille kilowatts
24 (5000 kW). Et la preuve n'explique pas la
25 nécessité d'élargir le tarif proposé aux serres

1 admissibles au tarif LG par rapport à la situation
2 actuelle.

3 Si on passe... si on parle maintenant de la
4 consommation additionnelle. Alors dans le dossier
5 actuel, la prévision des augmentations de ventes
6 est de quatre cents gigawattheures (400 GWh) à
7 l'horizon deux mille trente (2030). Selon la
8 nouvelle prévision présentée dans l'État
9 d'avancement deux mille vingt (2020) du Plan des
10 approvisionnements, l'augmentation des ventes
11 serait de neuf cents gigawattheures (900 GWh).

12 À l'audience du deux (2) novembre, le
13 Distributeur a réitéré ses hypothèses concernant
14 l'augmentation de quatre cents gigawattheures (400
15 GWh) (coupure de son) pourrait être plus élevée.

16 Maintenant, il y a quand même une
17 différence importante entre les deux prévisions.
18 Dans une part, il y aurait une différence de quatre
19 cent cinquante gigawattheures (450 GWh), soit neuf
20 cent (900 GWh) moins quatre cent cinquante
21 (450 GWh). Ce qui est énorme et soulève un doute
22 quant à la fiabilité de la prévision du
23 Distributeur.

24 Ainsi, selon l'AQCIE, (inaudible) n'est pas
25 fiable et ne peut justifier l'approbation des

1 modifications tarifaires proposées.
2 Subsidiairement, advenant l'approbation de ces
3 modifications, il y aurait alors lieu que la Régie
4 fixe un mécanisme pour suivre l'évolution de la
5 consommation de la production en serre et, à cet
6 effet, l'AQCIE recommande que la Régie exige un
7 suivi annuel de la consommation électrique des
8 serres afin de vérifier si les modifications
9 proposées produisent bien des effets escomptés.

10 Si on passe maintenant aux impacts
11 économiques tarifaires. Alors, sur le plan
12 économique... Alors, sur la période d'analyse, il y
13 a un impact négatif qui varie de deux cent vingt-
14 trois virgule huit (223,8 MWh) à cent seize virgule
15 cinq mégawattheures (116,5 MWh), actualisés à
16 l'année deux mille vingt (2020) selon le scénario
17 considéré concernant la prise en compte des coûts
18 évités de transport et de distribution.

19 Par contre, l'impact est favorable, sur la
20 période deux mille vingt, deux mille vingt-six
21 (2020-2026), mais elle est défavorable à partir des
22 années deux mille vingt-sept (2027) à raison de
23 l'arrivé du coût évité de long terme en énergie.

24 Cette analyse a été réalisée avec une
25 augmentation des ventes de quatre cents

1 gigawattheures (400 GWh) à l'horizon deux mille
2 trente (2030).

3 Maintenant, l'AQCIE a réalisé une
4 évaluation sommaire d'une augmentation de neuf
5 cents gigawattheures (900 GWh), tel que montré à
6 l'état d'avancement deux mille vingt (2020) du plan
7 des approvisionnements.

8 En considérant qu'environ quatre-vingt-huit
9 pour cent (88 %) de cette consommation
10 supplémentaire serait éligible à l'OÉA. L'écart
11 défavorable augmenterait de près de quatre-vingt
12 pour cent (80 %).

13 Maintenant, sur le plan tarifaire, à
14 l'horizon deux mille quarante (2040), l'impact
15 tarifaire, à la hausse, varie de zéro virgule
16 trente-deux pour cent (0,32 %) à zéro virgule six
17 pour cent (0,6 %) selon les scénarios considérés.

18 Ça peut sembler pas tellement important,
19 mais en appliquant ces taux à la facture de l'année
20 deux mille dix-neuf (2019) des clients, le montant
21 supplémentaire annuel que ceux-ci devront déboursier
22 à terme sont pour des clients du tarif L, le
23 montant ferait varier de six virgule neuf (6,9 M\$)
24 à douze virgule neuf millions (12,9 M\$); les
25 clients du tarif M, ça serait un montant

1 supplémentaire de huit virgule cinq millions
2 (8,5 M\$) à quinze virgule cinq millions (15,5 M\$).
3 Pour les clients au tarif D, ça serait de zéro
4 virgule dix-sept millions (0,17 M\$) à trente et un
5 millions (31 M\$).

6 En utilisant notre nouvelle prévision,
7 c'est-à-dire une prévision des ventes de neuf cents
8 gigawattheures (900 GWh), évidemment, l'impact
9 tarifaire serait également beaucoup plus important.

10 Alors, la recommandation de
11 l'AQCIE : L'AQCIE considère que l'application des
12 modifications tarifaires proposées ne devraient pas
13 avoir un impact négatif pour les autres clients du
14 Distributeur. Selon les estimations présentées, la
15 période où il n'y aurait pas d'impact négatif pour
16 les autres clients du Distributeur est prévue se
17 terminer en deux mille vingt-sept (2027) selon les
18 paramètres actuels.

19 En conséquence, advenant que la Régie
20 approuve les modifications proposées, l'AQCIE
21 recommande à la Régie de limiter leur application
22 jusqu'au premier (1er) avril deux mille vingt-cinq
23 (2025) et procéder à une réévaluation complète lors
24 de la prochaine révision tarifaire.

25 Cette nouvelle révision est prévue pour

1 être au premier (1er) avril deux mille vingt-cinq
2 (2025), comme c'est spécifié selon l'article 48.2
3 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

4 Enfin, un dernier mot sur l'application de
5 la formule déterminant le prix de l'OÉA pour les
6 producteurs en serre. Alors, selon l'information
7 fournie par Hydro-Québec, les coûts évités de court
8 terme sont utilisés sur toute la période de
9 l'analyse.

10 (inaudible) l'AQCIE, étant donné que les
11 besoins de production en serre sont inclus dans les
12 bilans en énergie du Distributeur, ils contribuent
13 au devancement des approvisionnements de long
14 terme.

15 Ainsi, selon l'AQCIE, le coût évité de
16 court terme ne devrait pas être utilisé dans la
17 formule du tarif à partir de l'année où des
18 approvisionnements de long terme sont requis au
19 bilan en énergie.

20 Il ne serait pas équitable pour les autres
21 clients que les producteurs en serres aient un
22 accès privilégié au coût de court terme... au coût
23 des achats de court terme, excusez-moi. En
24 conséquence, si la Régie devait accepter le tarif
25 proposé, la formule devrait être modifiée pour les

1 tarifs de la production de la serre. Alors, cela
2 complète ma présentation. Je vous remercie de votre
3 attention.

4 Me SYLVAIN LANOIX :

5 Q. **[112]** Très bien. Merci, Monsieur Paquin. Avant de
6 passer au contre-interrogatoire, je vous propose,
7 là, monsieur Allard pourrait ajouter quelques mots
8 (inaudible).

9 M. JOCELYN B. ALLARD :

10 R. Oui. Merci, Maître Lanoix. Monsieur le Président,
11 bonjour. Madame la régisseuse, Monsieur le
12 régisseur. Alors, évidemment, aujourd'hui, juste
13 quelques... Je ne veux pas répéter, évidemment, ce
14 que monsieur Paquin vient de vous expliquer
15 clairement. Ce que nous avons écrit dans notre
16 mémoire est dans la présentation d'aujourd'hui.

17 Évidemment, vous ne serez pas surpris, à la
18 Régie, d'entendre l'AQCIE vous dire qu'une fois de
19 plus, le développement de nouveaux marchés, de
20 structurer un marché, de développer des (inaudible)
21 aussi noble cela soit-il, ce n'est pas le rôle des
22 autres clients d'électricité de supporter ces
23 coûts. D'ailleurs, les législations, toujours
24 applicables aujourd'hui, contiennent encore et
25 toujours la possibilité, par exemple, si le

1 gouvernement a des visées sociales, économiques,
2 environnementales ou autres, pour développer la
3 raison d'un marché. Pour utiliser l'expression
4 « structurer un marché », qu'on a entendue hier de
5 la part d'un témoin d'Hydro-Québec.

6 Il existe toujours la possibilité d'avoir
7 des contrats spéciaux, qui font en sorte de tenir
8 les autres clients indemnes lorsqu'il y a des
9 coûts. Or, ce n'est pas surprenant qu'on vous dise
10 aujourd'hui que ce n'est pas une proposition que
11 vous devriez accepter, les modifications tarifaires
12 qui sont proposées par Hydro.

13 Évidemment, d'autant plus que - et la
14 preuve le fait ressortir - qu'il y aura un coût
15 important à terme. Et chaque dollar compte, dans
16 chacun des secteurs, particulièrement le secteur
17 des gens qu'on représente. Alors, c'est la raison
18 pour laquelle nous nous opposons. D'autant plus
19 qu'en regardant le dossier, puis en regardant la
20 preuve, puis en écoutant, hier, les témoins
21 d'Hydro, puis en lisant la documentation, on doit
22 arriver au constat que la preuve n'a pas été faite
23 que ça va réellement aider à améliorer, même si on
24 retenait cet objectif noble là, l'autosuffisance
25 alimentaire du Québec.

1 Or, ce n'est pas... La preuve démontre que
2 c'est... ça n'a pas été fait. On n'a pas établi
3 qu'est-ce qui en était et quelle est de façon
4 globale la consommation. On a retenu plutôt que...
5 entre - que ce soit quarante-cinq pour cent (45 %)
6 ou soixante-quinze pour cent (75 %) - en tout cas,
7 une grande partie de ces nouvelles modalités
8 étaient pour aider à l'industrie du cannabis. Et ce
9 n'est certainement pas le rôle des autres clients
10 d'électricité du Québec de supporter le
11 développement de l'industrie du cannabis, qu'il
12 soit en serre au Québec ou non.

13 Alors, c'est la raison pour laquelle nous
14 avons pris... nous prenons... nous faisons ces
15 recommandations. Évidemment, on comprend qu'il y a
16 un décret qui vous a été envoyé. Dieu merci, il y a
17 encore un rôle à la Régie, justement pour analyser
18 l'impact sur les consommateurs. Et j'ai également
19 retenu, nous avons également retenu de la preuve et
20 de ce qu'Hydro-Québec nous a dit, qu'à partir de
21 jusqu'à deux mille vingt-six (2026), vingt-sept
22 (27), là, il n'y aurait pas un impact majeur, parce
23 qu'il y aurait des ventes additionnelles, puis on
24 peut profiter de l'électricité... des surplus
25 électriques, là, l'électricité patrimoniale, et

1 ceatera.

2 Or, c'est la raison pour laquelle on se
3 dit : « Bien, écoutez. On a encore, en vertu de
4 législations actuellement applicables, la
5 possibilité d'avoir un rendez-vous, où on pourra
6 faire le point de toutes ces choses-là en deux
7 mille vingt-cinq (2025). » De là, notre
8 recommandation, que si vous deviez, malgré
9 l'absence de démonstration de preuve probante de la
10 part d'Hydro-Québec pour faire accepter ces
11 modifications proposées...

12 Au pire, acceptez-les de façon applicable
13 jusqu'en deux mille vingt-cinq (2025). Et ça
14 permettra justement, avec les suivis que nous avons
15 suggérés, de faire le point lors du prochain
16 rendez-vous en deux mille vingt-cinq (2025). Et de
17 s'assurer, à ce moment-là, que les... chaque classe
18 de clients supporte les coûts qu'ils devraient
19 supporter. Et non pas faire supporter aux autres
20 classes de clients, aux autres clients pour un
21 secteur de l'économie qui a été choisi, soit ici
22 les serres. Ou plus particulièrement les serres
23 pour faire pousser du cannabis.

24 Ça complète ce que j'avais à dire pour le
25 moment. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. **[113]** Alors, j'ai compris, Maître Lanoix, qu'on
3 pouvait procéder aux questions de la... par les
4 intervenants, pardon.

5 Me SYLVAIN LANOIX :

6 C'est bien ça.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Nous pouvons procéder maintenant au contre-
9 interrogatoire de la part des intervenants. Est-ce
10 qu'il y a des intervenants qui ont des questions?
11 Maître Neuman, nous vous écoutons.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Merci, Monsieur le Président. Dominique Neuman pour
14 le regroupement CREE pour l'autonomie alimentaire.

15 Q. **[114]** Ma question s'adresse aux deux témoins. Et je
16 ne sais pas lequel des deux sera mieux en mesure de
17 répondre. Si je résume vos objections à ce tarif,
18 est-ce qu'il est correct de comprendre que jusqu'à
19 deux mille vingt-sept (2027) ou jusqu'à deux mille
20 vingt-cinq (2025), qui est l'année où il y aura une
21 autre cause tarifaire, que jusqu'à cette date-là,
22 vous avez une quantité d'une objection à savoir
23 que, essentiellement, le tarif est mal ciblé, qu'on
24 ne sait pas dans quelle mesure il atteindra
25 l'objectif visé par le décret qui est d'accroître

1 l'autonomie alimentaire, vu qu'il y a le cannabis,
2 vu qu'il y a les fleurs dedans, et que, après cette
3 période de deux mille vingt-sept (2027), que, après
4 ça, vous avez une deuxième objection qui est
5 l'impact tarifaire sur les autres clients. Est-ce
6 que mon résumé est correct ou est-ce qu'il est
7 incorrect?

8 M. JOCELYN B. ALLARD :

9 R. Je vais peut-être, comme position d'association
10 représentant une classe de clients particulières.
11 Effectivement que la première chose qui nous a
12 frappés, je ne veux pas répéter ce que je viens de
13 dire, mais, effectivement, la preuve d'Hydro-Québec
14 nous a pas fait conclure qu'il y avait nécessité
15 d'apporter ces modifications tarifaires pour
16 l'objectif qui est l'objectif premier du décret,
17 l'autonomie alimentaire du Québec.

18 Et, dans un deuxième temps, bien,
19 évidemment, comme je le disais, aussi noble que
20 soit l'objectif, il est clair que lorsque ça
21 affecte les autres classes de clients qui sont
22 appelés à payer pour une classe en particulier ou
23 une activité en particulier, il y a d'autres moyens
24 que le gouvernement peut se servir, incluant au
25 niveau dans la tarification avec les contrats

1 spéciaux au niveau de l'électricité.

2 Puis il y a toutes sortes d'autres moyens
3 qui existent. Et, ça, ça ressort clairement de
4 l'analyse à partir de deux mille vingt-sept (2027).
5 Et de là notre recommandation subsidiaire de faire
6 le point si la Régie devait être convaincue
7 contrairement à nous que ces modalités vont aider à
8 l'autosuffisance alimentaire du Québec, tel que le
9 décret le demande. Puis à ce moment-là faisons le
10 point en deux mille vingt-cinq (2025). On a un
11 rendez-vous qui est déjà prévu par la loi, qui peut
12 commencer d'ailleurs, c'est déjà prévu pour
13 d'autres raisons, commencer pas seulement à la fin
14 deux mille vingt-quatre (2024), mais commencer un
15 peu à l'avance, parce qu'il y a d'autres suivis qui
16 ont déjà été prévus par la Régie pour le prochain
17 dossier tarifaire. Alors, on a une belle
18 opportunité à ce moment-là de faire le point si les
19 gens sont convaincus. Parce que, à court terme, il
20 n'y aura pas un impact tarifaire aussi négatif qu'à
21 plus long terme, effectivement.

22 Monsieur Paquin si vous voulez rajouter
23 quelque chose.

24 M. PAUL PAQUIN :

25 R. Non, ça va très bien.

1 Q. [115] Donc, si jamais on réussissait à modifier la
2 proposition, à l'ajuster de manière à ce qu'elle
3 soit bien ciblée sur l'autonomie alimentaire, sur
4 les fruits et légumes, qu'on élimine tout l'aspect
5 cannabis, qu'on élimine tout l'aspect fleurs et
6 plantes ornementales, et avec un effet réel
7 favorable aux agriculteurs qui cultivent des fruits
8 et légumes en serre, si on réglait ce problème-là,
9 est-ce que je comprends que vous pourriez être,
10 même pas à regret, mais que vous pourriez même être
11 favorable à ce tarif jusqu'à la période charnière
12 de deux mille vingt-sept (2027), jusqu'à l'année
13 charnière de deux mille vingt-sept (2027) ou
14 l'année deux mille vingt-cinq (2025) où on
15 reformera les tarifs puisque, à ce moment-là, le
16 premier problème sera réglé et c'est seulement
17 après la fin des surplus en deux mille vingt-sept
18 (2027) que votre autre objection, elle, se
19 maintiendra, mais que l'autre aspect serait réglé?

20 M. JOCELYN B. ALLARD :

21 R. Je vais y aller, Monsieur Paquin. Je voulais juste
22 attirer, en réponse à ça, évidemment, la position
23 de l'Association, de l'AQCIE, je vous amène à la
24 page 14, le deuxième paragraphe des considérations
25 générales de notre mémoire, et je me permets de

1 lire une phrase :

2 De façon générale, l'AQCIE considère
3 qu'un tarif ne doit pas être fixé en
4 fonction du type d'activité d'un
5 client, comme c'est le cas dans la
6 présente demande du Distributeur, mais
7 doit plutôt refléter l'ampleur et le
8 profil de consommation d'un client et
9 les coûts qui y sont associés.

10 Lorsqu'on veut y aller en fonction de l'utilisation
11 que le client fait de l'électricité, il existe la
12 possibilité d'avoir des contrats spéciaux en vertu
13 de la législation, des législations applicables, ça
14 c'est un.

15 Alors deuxièmement, évidemment dans le cas
16 présent, on sait qu'après deux mille vingt-sept
17 (2027) ça va encore... ça va coûter, en plus d'être
18 à l'encontre de l'approche qu'on devrait avoir
19 quand on fait la tarification, en plus de ça, ça va
20 coûter des millions de dollars aux autres clients,
21 alors c'est totalement... Et par-dessus tout ça,
22 comme on le disait, bien on n'atteint même pas...
23 on n'a même fait la démonstration qu'on atteint
24 l'objectif qu'on voulait atteindre avec
25 l'accroissement de l'autonomie alimentaire, étant

1 donné qu'on va... surtout, ça va aider au
2 développement de la culture en serre de cannabis.

3 Q. **[116]** Mais comme je vous dis, sur le fait qu'il y a
4 un manque de preuve, un manque d'informations de la
5 part d'Hydro-Québec et que le tarif n'a pas été
6 décidé, on vous suit parfaitement, on l'a dit dans
7 notre présentation dans notre mémoire, puis on a
8 essayé, quant à nous, de combler le manque de
9 preuves d'Hydro-Québec en... en fournissant
10 différentes informations sur la part des fruits et
11 légumes par rapport à d'autre chose, la part des
12 différents équipements. On a essayé de fournir ce
13 qu'Hydro-Québec ne fournissait pas.

14 Là-dessus, on vous suit, qu'il y a un
15 manque de preuve. Mais si... en utilisant la preuve
16 qu'on a, puis en plus en trouvant des moyens dans
17 le texte d'éliminer le cannabis et les... les
18 plantes ornementales, les fleurs, donc si je
19 comprends bien et c'est... confirmez-moi que c'est
20 ce que je comprends de ce que vous semblez avoir
21 dit, si on élimine ça, on a réglé le premier
22 problème jusqu'à deux mille vingt-cinq (2025) à peu
23 près, jusqu'à au moins deux mille vingt-cinq
24 (2025)?

25 R. Monsieur le Président, si évidemment... on s'entend

1 qu'il y a absence de preuve de la part d'Hydro-
2 Québec, on s'entend que ça va coûter plus cher à la
3 clientèle à terme. Le terme, ça s'en vient
4 relativement rapidement. Puis il y a toujours moyen
5 de faire le point en deux mille vingt-cinq (2025).

6 Mais évidemment, s'il y avait un autre
7 dossier qui était présenté et qui respectait... qui
8 respectait les principes de base en tarification,
9 c'est pas de la taxation qu'on fait ici, c'est pas
10 de l'intervention sociale. L'intervention
11 économique, gouvernementale, il y a d'autres outils
12 pour faire ça. Alors ce qui doit être respecté
13 c'est que les tarifs ne doivent pas être... ne
14 doivent pas être fixés en fonction du type
15 d'activité d'un client, mais en fonction de
16 refléter l'ampleur et le profil de consommation des
17 coûts qu'ils font encourir à l'ensemble de la
18 clientèle. Ce sont des principes de base en
19 tarification, qui ne sont pas ici respectés pour
20 l'objectif.

21 Alors évidemment le fait qu'il n'y a même
22 pas de preuve pour démontrer que même l'objectif
23 qui ne devrait pas être celui qui préside à la
24 tarification ici, cette preuve-là est même absente,
25 n'est pas complète, n'est pas probante, bien

1 évidemment vous ne devriez pas accepter les
2 modifications proposées. S'il y avait un autre
3 dossier qui respectait ces principes, bien
4 évidemment on va le regarder puis on va être prêt à
5 voir ce qu'il est possible de faire. En autant
6 qu'on respecte les principes, puis en autant que ça
7 ne coûte pas plus cher aux autres clients.

8 Q. [117] Mais est-ce que vous êtes d'accord que
9 l'objectif souhaité par le Décret, que même s'il y
10 a un manque de preuve d'Hydro-Québec, vu que c'est
11 un objectif d'intérêt public et vu qu'il y a déjà
12 une preuve de différents intervenants, dont le
13 regroupement CREE, que la Régie peut se servir de
14 ça pour dire que, oui, il y aura... il y aura quand
15 même un effet sur... sur l'autonomie alimentaire.
16 Puis... et comme je l'ai mentionné tout à l'heure,
17 si on élimine tout ce qui est autre que les fruits
18 et légumes, il y aura un effet là-dessus. Même si
19 Hydro-Québec elle-même n'a pas fait la meilleure
20 preuve possible, que c'est pas pour ça qu'on
21 devrait dire que, par conséquent, la meilleure
22 décision à rendre c'est de ne rien faire pour aider
23 les fruits et légumes. Vous êtes d'accord avec ça?

24 On se sert de la preuve qu'on a. Nous, on
25 est allés chercher le mieux qu'on pouvait de la

1 preuve, puis on l'a mis au dossier, puis la Régie a
2 une certaine preuve, d'autres intervenants ont mis
3 certaines preuves aussi dans le dossier. Donc, on
4 se sert de ça pour dire que le meilleur des mondes
5 c'est pas de ne rien faire. Il y a un Décret qui
6 veut favoriser l'autonomie alimentaire, puis on a
7 des moyens de donner effet à ce Décret.

8 M. PAUL PAQUIN :

9 R. Bien je pense que si... on ne tombe pas dans le
10 vide, là. Il y a déjà quelque chose qui existe et
11 tout ce que... notre recommandation, c'est de ne
12 pas accepter des modifications. Maintenant, le
13 tarif qui existe, il continuerait à exister, selon
14 ma compréhension. Donc, on n'est pas dans le vide.

15 Q. **[118]** Et dernière question : vous avez affirmé que
16 vous êtes contre tout tarif à l'usage, mais je
17 crois comprendre qu'il faut un peu nuancer votre
18 pensée là-dessus puisque vous n'êtes pas contre le
19 tarif L.

20 R. Le tarif L est fixé en fonction des... des
21 paramètres économiques et des... de la production
22 des caractéristiques de consommation des clients au
23 tarif L avec le fait qu'ils sont alimentés à haute
24 tension avec un facteur d'utilisation très élevé.

25 Il est au tarif industriel, pour les

1 différencier du tarif LG, mais les caractéristiques
2 mêmes de consommation, c'est ça qui fixe le
3 tarif L.

4 M. JOCELYN B. ALLARD :

5 R. Si je peux me permettre de rajouter. L'AQCIE, nous
6 représentons les consommateurs industriels
7 d'électricité. Nous avons des consommateurs au
8 tarif L, nous avons des membres au tarif M parce
9 que ce n'est justement pas le même profil de
10 consommation, ils ne supportent pas les mêmes
11 coûts, ce n'est pas le même tarif. Même si j'ai des
12 membres qui font de l'industriel et qui sont, par
13 exemple, des aciéries, des petites aciéries, des
14 grandes aciéries, de la grande puissance, de la
15 moyenne puissance.

16 Alors, ce sont des profils de consommation
17 différents, il y a des tarifs qui reflètent. Les
18 différents tarifs doivent refléter, effectivement,
19 ce que ça fait encourir à l'ensemble de la
20 clientèle puis le profil de consommation et
21 l'ampleur de la consommation.

22 Et on a, évidemment, des membres qui sont
23 aux contrat spéciaux, justement, ce qu'on dit parce
24 que pour toutes sortes de raisons
25 environnementales, économiques, sociales, des fins

1 gouvernementales qu'on a voulu atteindre, il existe
2 la possibilité d'avoir des contrats spéciaux, ce
3 qui est possible, ici, pour le gouvernement de
4 faire, avec certaines utilisations, dans des
5 serres.

6 Et, moi, je prends pas position à savoir...
7 Puis, j'ai entendu la question de moralité, alors,
8 ce n'est pas une question de moralité à savoir si
9 on est pour ou contre le cannabis, c'est simplement
10 une question : Est-ce que c'est aux autres clients
11 d'électricité, incluant les clients domestiques?
12 C'est ça que la preuve fait ressortir.

13 Dans le scénario le plus élevé puis qui est
14 probablement sous-estimé avec les nouveaux chiffres
15 du nouveau Plan d'approvisionnement, les clients du
16 tarif D paieraient trente-deux millions (32 M\$) et
17 quarante millions (40 M\$) de plus dans leurs
18 factures, les résidentiels, les industriels, les
19 commerciaux, pour favoriser principalement une
20 proposition qui vise à permettre, à aider beaucoup
21 plus de production de cannabis au Québec. Moi, je
22 trouve que ce n'est pas aux autres clients à payer
23 ça, c'est tout.

24 Q. **[119]** Donc, je vous remercie beaucoup, Monsieur
25 Allard. Nous vous rejoignons parfaitement sur le

1 fait que ça ne serait pas à d'autres clients de
2 payer pour un tarif favorisant, dans les faits,
3 l'accroissement de la culture du cannabis. Nous
4 vous suivons là-dessus. Donc, je vous remercie
5 beaucoup, aux deux témoins.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui ont des
8 questions? Alors, nous allons directement... Oui,
9 Maître Turmel. Oui, Maître Simon Turmel, vous
10 n'avez pas de question?

11 Me SIMON TURMEL (HQD) :

12 Non, je n'ai pas de question.

13 LE PRÉSIDENT :

14 O.K. Maître De Repentigny de la Régie n'a pas de
15 question? Et, ici, Monsieur Émond? Madame Rozon?

16 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

17 Me LOUISE ROZON :

18 Oui, bonjour. Louise pour la Régie, Louise Rozon.

19 Q. **[120]** vous avez dit, Maître Allard, que dans le
20 fond, la proposition allait principalement
21 favoriser les producteurs de cannabis, mais est-ce
22 que vous êtes conscients que, dans le fond, les
23 principaux producteurs de cannabis sont déjà
24 éligibles à l'option qui est actuellement en
25 vigueur et que d'après ce que la preuve démontre,

1 c'est que l'option va davantage aider les petits et
2 les producteurs de moyenne taille que les
3 producteurs de cannabis? Ou bien vous considérez
4 que ce que je vous dis n'est pas exact?

5 R. Je regardais voir si monsieur Paquin avait quelque
6 chose. J'avoue que je ne comprends pas bien la
7 question.

8 Q. **[121]** Bien, en fait...

9 R. Je ne comprends...

10 Q. **[122]** Euh... je vais me répéter. Je comprends de
11 votre témoignage que vous êtes contre l'option
12 tarifaire qui est proposée par le Distributeur
13 parce que cette option va principalement aider les
14 producteurs de cannabis?

15 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour
16 dire que les producteurs de cannabis qui sont au
17 nombre de cinq, environ, actuellement, sont déjà
18 admissibles à l'option d'électricité additionnelle
19 qui est actuellement en vigueur?

20 Donc, si on n'accepte pas du tout la
21 proposition, les producteurs de cannabis ont déjà
22 accès à l'option d'électricité interruptible.
23 J'essaie juste de comprendre votre position.

24 R. Bon, la première chose, on n'est pas... La première
25 raison pour laquelle on était contre, c'est quand

1 qu'on regarde la preuve, on n'a pas été convaincus.
2 Parce que ce qu'Hydro-Québec nous propose ici,
3 c'est de dire : « On doit faire des modifications
4 pour améliorer... » Là, je vais prendre, je vais
5 essayer d'avoir les bons termes, là, lors « pour
6 améliorer l'autonomie alimentaire du Québec. »

7 Et là, comme on le disait, puis comme
8 l'intervenant précédent me demandaient ou demandait
9 comme question, là, la preuve n'a pas été faite que
10 ça va venir, effectivement. Alors, la proposition
11 d'Hydro-Québec... Ça, c'est le premier niveau.

12 Deuxièmement, ce qui est ressorti, c'est
13 que ces modifications-là vont particulièrement
14 aider la production chez les producteurs de
15 cannabis. Alors, raison de plus. Puis, que ce soit
16 cannabis ou non, ça va avoir un impact négatif sur
17 l'ensemble de la clientèle. Alors, c'est pour ça
18 que c'est comme un crescendo, je vous dirais.

19 Alors, évidemment, le fait qu'il y ait déjà
20 des dispositions qui existent, puis qu'il y a déjà
21 des possibilités pour certains de se servir des
22 tarifs actuels, évidemment, on a compris que dans
23 le statut... l'état actuel, pas le statut, mais
24 l'état actuel des législations, on ne pouvait pas
25 ici, venir vous demander de modifier les tarifs

1 existants. Ce n'était pas le... Là, on était sur la
2 demande d'Hydro-Québec.

3 Mais évidemment, si vous me dites que la
4 Régie a possibilité dès maintenant, et non pas
5 d'attendre à deux mille vingt-cinq (2025), pour
6 modifier les tarifs qui favorisent au détriment des
7 autres clients, certains clients qui produisent,
8 parce qu'ils produisent certains produits,
9 produisent certains produits ou qui... en tout cas,
10 Certaines denrées, alors, à ce moment-là,
11 évidemment, on aurait peut-être pu saisir
12 l'occasion dès maintenant, mais ce n'était pas
13 notre compréhension des possibilités qui étaient
14 offertes en vertu de la législation actuelle.

15 Alors, c'est pour ça qu'on s'est limité à
16 commenter la proposition qui est devant vous, de la
17 part d'Hydro-Québec, de dire « bien, élargissons ».
18 Alors, c'était... c'est déjà problématique si on a
19 des tarifs qui sont supportés par d'autres
20 clients... Et là, on a fait le calcul, on a fait la
21 démonstration que ça va être payé par les autres
22 clients. On n'est certainement pas pour empirer la
23 situation, mais j'entends ce que vous dites, que
24 peut-être qu'il faudrait restreindre l'accès à
25 certains des tarifs.

1 Et est-ce que ça avait été réfléchi de
2 cette façon-là? J'ai cru lire et comprendre, là,
3 qu'il n'y a pas eu grand analyse en deux mille
4 treize (2013) et quatorze (2014) de l'impact
5 tarifaire. Surtout que le cannabis était, au mieux,
6 s'appelait du « récréatif », euh, du médical, du
7 médicinal... en tout cas, du cannabis médical, mais
8 pas du cannabis récréatif à l'époque.

9 Donc, la situation a changé. Or, si
10 effectivement, il y a des gens qui profitent d'un
11 tarif, au détriment des autres clients, qui ne
12 payent pas leur juste part, bien, il faudra revoir
13 cette question-là. D'ailleurs, ça devrait faire
14 partie des suivis à faire de la part de la Régie,
15 puis préparer le prochain dossier tarifaire de deux
16 mille vingt-cinq (2025).

17 Moi, je dis qu'on devrait le commencer en
18 deux mille vingt-trois (2023), parce que si
19 j'ajoute les autres suivis qu'on a faits dans le
20 dossier juste avant la pandémie, là, avec toute la
21 série de choses qu'on doit réviser, je pense qu'on
22 a de la... Comme on dit en bon Québécois, il y a de
23 la job sur la table.

24 Q. [123] Parfait. J'ai peut-être une autre question.
25 Vous nous dites : « Écoutez, on devrait... » Bon.

1 En plus des motifs que vous m'avez, que vous avez
2 énoncés, sur lesquels on devrait se baser pour
3 refuser la demande du Distributeur, vous dites que
4 de toute façon, ce n'est vraiment pas une bonne
5 pratique réglementaire, que de fixer un tarif sur
6 la base de l'usage. Mais comment donner suite au
7 décret qui a été pris par le gouvernement sans
8 adopter un tarif basé sur l'usage?

9 R. Bien, moi, ma compréhen... Bien là, évidemment, ça
10 sera peut-être une question pour laisser aux
11 procureurs le soin de plaider cette question-là,
12 les pouvoirs de la Régie dans le contexte de la
13 nouvelle législation. Fort intéressant. Mais
14 évidemment, moi, j'ai compris que si la Loi
15 prévoyait... le législateur a prévu qu'il était
16 pour avoir un rapport d'Hydro-Québec, d'ailleurs
17 qu'on ne peut pas voir. D'ailleurs, je me demande
18 encore pourquoi on ne peut voir, les raisons, les
19 motifs, et ceatera, qui ont été remis au
20 gouvernement. C'est... Surtout qu'on y a fait
21 référence. Je comprends que vous avez tranché
22 l'objection, là... Mais en tout cas. C'est triste,
23 là, que le public, dans un travail de transparence,
24 ne puisse pas voir sur quoi on s'est basé.

25 Mais bref, raison de plus, on ne peut même

1 pas voir les raisons qui ont eu lieu entre les
2 discussions ou des... les échanges d'informations
3 entre le Distributeur... entre Hydro-Québec et le
4 gouvernement. À ce moment-là, quand le gouvernement
5 envoie un décret, puis vous dit : « Écoutez, on
6 pense que c'est une bonne idée, vous devriez avoir
7 un tarif pour aider ça. » Si c'était déjà requis,
8 la Loi prévoirait tout simplement que le
9 gouvernement fixe par décret le nouveau tarif.

10 Ce qu'il a fait, c'est qu'il l'a retourné à
11 la Régie en disant : « Écoutez, nous, on n'est pas
12 des spécialistes, c'est la Régie qui sont les
13 spécialistes. Il faut revoir qu'est-ce qui en
14 est. » Ça ne veut pas dire, parce qu'il y a un
15 décret, que vous devez rendre une décision, puis
16 dire : « O.K. C'est terminé. » Sinon, on n'aurait
17 même pas besoin de venir ici, puis on n'aurait même
18 pas besoin de la Régie. On aurait tout simplement
19 le décret qui fixerait le tout, alors...

20 Puis si le gouvernement veut vraiment ça
21 puis qu'il n'est pas d'accord avec la décision de
22 la Régie, si la Régie dit : écoutez, on regarde ça
23 puis c'est pas une bonne pratique tarifaire, ça va
24 coûter plus cher aux autres clients, puis le
25 Distributeur n'a pas fait la preuve requise, le

1 gouvernement ne pourra pas dire : bien, moi, je
2 l'ai vu dans l'autre rapport, que personne ne
3 voulait nous le donner, parce qu'on ne peut pas le
4 savoir parce que c'est pas transparent. Il ne
5 pourra pas nous dire ça.

6 Si le gouvernement est si convaincu que ça,
7 bien il prendra un contrat spécial puis il fera...
8 il viendra faire en sorte de compenser les autres
9 clients. Comme les membres qui sont... c'est connu,
10 là, c'est les alumineries, par exemple, il y en a
11 d'autres, pas seulement les alumineries. Des
12 clients qui ne sont pas à la charge de l'ensemble
13 de la clientèle, c'est-à-dire que le différentiel
14 entre ce qui est payé par ces gens-là et le tarif
15 L, bien est supporté par... par le trésor public.
16 Parce que des payeurs de tarif, puis des payeurs de
17 taxes, les contribuables, c'est pas la même chose.
18 Puis la tarification et la taxation, c'est deux
19 choses distinctes.

20 Alors je pense que vous avez totalement
21 votre rôle, puis c'est ce que... c'est ce que le
22 législateur voulait. Sinon, il n'aurait... il
23 n'aurait pas fait l'article 48 point... je me
24 souviens plus, 48.4 de la façon qu'il l'a écrit,
25 48.3, là. Il aurait tout simplement dit : le

1 gouvernement, il écoute Hydro-Québec, puis ils
2 décident ensemble. On fait un décret, voici une
3 nouvelle norme, on l'ajoute dans l'annexe...
4 l'annexe 1 ou 2 point quelque chose, puis la Régie
5 n'a rien à dire, puis on s'en reparlera en deux
6 mille vingt-cinq (2025).

7 Q. **[124]** C'est bon, merci. Je n'ai pas d'autres
8 questions.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. **[125]** J'avais la même question, mais je vais la...
11 avec des compléments, mais la principale étant...
12 étant éliminée, je vais y aller avec le complément.
13 Il y avait eu une adoption d'un tarif il y a
14 quelques années, en deux mille treize (2013), je
15 crois, une première mouture de l'électricité
16 additionnelle. Est-ce que, pour vous, à terme -
17 l'UPA et Hydro-Québec nous ont dit qu'il y a eu
18 plus d'adhérents à ce nouveau tarif-là - est-ce que
19 c'est quelque chose qui vous apparaît bien? Est-ce
20 que c'est quelque chose que vous aviez contesté à
21 l'époque?

22 Nous en avons discuté, je pense, je ne me
23 souviens plus de la position de l'AQCIE, je le
24 cherche actuellement, mais ma bande passante n'est
25 pas assez suffisante, dans le cadre de l'avis au

1 ministre, où est-ce qu'on parlait de la nécessité
2 de baisser ce... le seuil d'admissibilité, est-ce
3 que c'est quelque chose que, jusqu'à aujourd'hui,
4 vous encouragez? Cette première mouture de
5 l'électricité additionnelle.

6 R. Je ne sais pas si monsieur Paquin veut commencer,
7 j'aurais probablement un complément à faire, là,
8 mais...

9 M. PAUL PAQUIN :

10 R. Si on se reporte à ce moment-là, comme vous le
11 savez, lorsqu'on fait des interventions devant la
12 Régie, surtout dans les dossiers tarifaires, on
13 cible vraiment nos... nos sujets qu'on veut traiter
14 par ordre de priorité et par ordre aussi de... de
15 la disponibilité des gens. Et à ce moment-là, c'est
16 un sujet qui, effectivement, sur lequel je pense
17 qu'on n'avait pas fait de représentations. Pas
18 parce qu'on n'avait pas intérêt, c'est parce qu'on
19 avait des intérêts qui étaient plus importants sur
20 d'autres sujets. Je ne sais pas si, Jocelyn, tu
21 veux...

22 M. JOCELYN B. ALLARD :

23 R. Je peux peut-être compléter, Monsieur le Président,
24 là-dessus. C'est que... bien premièrement,
25 évidemment comme vous le savez, là, j'étais pas...

1 j'étais pas à l'AQCIE en deux mille treize-deux
2 mille quatorze (2013-2014), là. Mais il y a deux
3 choses, puis comme monsieur Paquin dit,
4 effectivement, dans chaque dossier, puis si
5 c'était... si c'était dans un dossier tarifaire,
6 par exemple, vous comprendrez, avec les... les
7 frais d'intervenant, on n'a pas les ressources que
8 le Distributeur peut avoir, là. On doit choisir
9 nos... nos sujets, on choisit nos batailles, on
10 fait des... des choix puis... Alors ça, ça peut
11 expliquer bien des... des éléments.

12 Je comprends qu'il n'y avait pas eu de
13 preuve non plus, quand on a regardé, là, sur
14 l'impact tarifaire que ça pouvait avoir sur
15 l'ensemble de la clientèle. Alors c'est de
16 l'information, là, qui n'était pas présente, qui
17 n'était pas disponible, qui n'était pas fournie.
18 Donc, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

19 L'autre chose qui... évidemment, c'est la
20 question de l'électricité additionnelle, hein.
21 Puis, moi, je fais un lien avec le... ici, ce qu'on
22 est en train de demander, c'est de structurer
23 quelque chose qui a une certaine pérennité. On
24 veut... c'est un peu... moi, je vois ça... je vais
25 faire attention parce que j'ai dit tout à l'heure

1 que la taxation et que la tarification c'est pas
2 pareil. Bien c'est un peu comme faire de la
3 subvention à tout jamais, cette histoire-là.

4 Alors quand on a de l'électricité
5 additionnelle parce qu'on a des surplus
6 énergétiques puis qu'on veut encourager dans
7 certains... dans certaines utilisations, puis il y
8 a des... des gens au tarif L et M qui peuvent s'en
9 servir, c'est une chose, parce qu'évidemment c'est
10 compris que l'électricité additionnelle, on a
11 quelque chose qui est bénéfique pour l'ensemble de
12 la clientèle.

13 Mais là, ce qui vous est demandé ici, c'est
14 de créer quelque chose qui va être... pour
15 toujours, on va avoir un espèce de structure qui va
16 favoriser une utilisation particulière qu'on fait
17 de l'électricité, pour une denrée particulière
18 qu'on produit et, là, on commence à faire des choix
19 entre certains... pourquoi est-ce que certains
20 l'auraient puis certains ne l'auraient pas et ça,
21 on est complètement en dehors de ce qui devrait
22 être, ce (inaudible).

23 C'est pour ça que comme on disait
24 subsidiairement, même si la preuve n'a pas été
25 faite, et cetera, au pis aller, si vous dites :

1 écouter, là, on veut absolument donner quelque
2 chose, là, parce que c'est une fin qui est noble,
3 ce n'est pas le bon outil que le gouvernement a
4 pris, mais jusqu'à deux mille vingt-cinq (2025),
5 jusqu'à deux mille vingt-sept (2027), les coûts, ça
6 va être plus mitigé pour l'ensemble de la
7 clientèle.

8 Alors, revoyons le tout en deux mille
9 vingt-cinq (2025), on va voir si vraiment ça va
10 aider. Bien, ça peut être une position,
11 effectivement, là, comme on le mentionne, là,
12 subsidiaire, qui n'est pas, qui, à tout le moins,
13 ne coûtera pas aussi cher à l'ensemble de la
14 clientèle, mais je répète que ce n'est pas la bonne
15 approche, puis ce n'est pas parce que... à un
16 certain moment donné, que le sujet n'a pas été
17 débattu, qu'aujourd'hui, on ne peut pas dire :
18 écoutez, il y a une problématique là, on est en
19 train d'empirer.

20 Ce n'est pas parce qu'on est parti sur une
21 base, comme je le disais tout à l'heure en réponse
22 à la question de madame la régisseuse, ce n'est pas
23 parce qu'on est parti sur une... t'sais, faudrait
24 peut-être réviser toute l'affaire, effectivement,
25 mais, là, on est... aujourd'hui, encore, on était

1 limité par le cadre juridique qui nous permettait
2 d'intervenir dans ce dossier-ci.

3 M. PAUL PAQUIN :

4 R. Je me permets d'ajouter un petit élément. Pour
5 l'option d'électricité additionnelle, si on
6 retourne dans les rapports annuels des
7 Distributeurs, on s'aperçoit que ça a été bénéfique
8 pour le Distributeur. J'ai regardé les rapports
9 annuels depuis deux mille seize (2016) jusqu'à deux
10 mille dix-neuf (2019), et ça a été bénéfique de
11 Distributeurs, dans l'ordre en moyenne de douze
12 (12) à dix millions (10 M) par année.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Ici, une dernière question que je poserais
15 également à l'équipe de l'UPA.

16 Q. **[126]** S'il y a eu plus de membres de serriculteurs
17 qui ont adhéré au tarif de l'OÉA au cours des
18 dernières années, est-ce qu'on ne peut pas induire
19 que ça a été bénéfique pour l'autonomie
20 alimentaire indirectement du Québec?

21 Ce que je voulais dire, par là, si on
22 adopte un nouveau tarif qui est favorable au
23 développement des serres, qu'au lieu de faire
24 quatre tomates, on en fait dix (10) par jour ou six
25 par jour, est-ce que... vous dites que la preuve

1 n'est pas convaincante mais le fait d'ajouter trois
2 serres de plus, est-ce que... est-ce que ça ne peut
3 pas convaincre en partie que ça va... ça va servir
4 aux québécois? Je pose ça en toute transparence
5 pour voir... en fait, je me fais l'avocat du
6 diable. Est-ce que ce n'est pas un indice que le
7 fait de rendre quelque chose plus favorable, plus
8 accessible, que, indirectement ou directement,
9 même, il y aura plus de production et donc impact
10 sur l'autonomie alimentaire?

11 Question comme ça, là, pour moi. Je pose la
12 question à l'UPA également.

13 M. PAUL PAQUIN :

14 R. Moi, ce que je dirais là-dessus, c'est que... on ne
15 sait pas. D'une part, on ne sait pas quelles
16 proportions et on ne sait pas quelle aurait été la
17 situation s'il n'y avait pas eu le tarif. Alors,
18 quel a été l'impact, on ne le connaît pas.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Q. **[127]** Alors, c'est difficile...

21 R. C'est difficile de donner...

22 Q. **[128]** On posera la question à l'UPA. (Inaudible),
23 ils sont partis.

24 M. JOCELYN B. ALLARD :

25 R. C'est une question, évidemment, puis c'est là, on

1 essaie, on fait des présomptions puis on essaie de
2 faire des hypothèses, parce que vous dites : s'il y
3 avait trois tomates de plus, puis je caricature,
4 là, puis je comprends, là, t'sais, s'il y avait
5 trois tomates de plus, bon, ça vient aider, mais
6 évidemment, on ne sait même pas combien est-ce
7 qu'il y a de tomates que les québécois mangent par
8 année, t'sais, s'il y en a sept millions cinq cent
9 mille (7 500 000) puis qu'on en a trois de plus,
10 moi, je ne suis pas certain, là, que ça vaut la
11 peine de chambarder notre tarification puis de
12 faire payer l'ensemble des clients pour quelque
13 chose qui serait infini... c'est très très très
14 très petit. Ça n'aurait pas d'allure, alors c'est
15 ça.

16 Puis c'est pour ça (inaudible), là, celui
17 qui a le fardeau, là, ce n'est pas... je comprends
18 maître Neuman, là, qui tente de faire la preuve
19 d'Hydro-Québec, de compléter la preuve d'Hydro, je
20 comprends que vous cherchez aussi, tout le monde
21 essaie de trouver, mais c'est au Distributeur,
22 c'est à Hydro-Québec, hein, c'est eux qui ont
23 toutes les ressources pour faire ces preuves-là.

24 C'est ça. L'autre chiffre, là, qui me
25 surprend toujours, dans la situation actuelle avec

1 les gens qui se servent justement de l'option
2 d'électricité additionnelle, dans les producteurs
3 en serre, là, je reviens à la page 1 de notre
4 présentation d'aujourd'hui, là, c'est huit pour
5 cent (8 %), hein, de tous les producteurs. Moi, je
6 trouve qu'on a l'air à... on dirait que c'est un
7 tarif à peu près pour quelques joueurs seulement.
8 Puis, ça, ça me... Je reviens à mon exemple. Vous
9 savez, il y a cinq clients au Québec qui ont des
10 contrats spéciaux présentement. Il y en a un dans
11 le domaine des pâtes et papiers, puis il y en a
12 quatre qui sont membres chez nous dans d'autres...
13 des alumineries et autres.

14 Alors, on devrait peut-être justement, si
15 on est en train de faire un tarif pour quelques
16 joueurs, bien, ça vaut peut-être la peine de
17 regarder avoir des contrats spéciaux pour ces
18 quelques joueurs-là. C'est peut-être la
19 recommandation qui devrait retourner au
20 gouvernement suite à cette analyse puis à ce forum
21 qu'on a l'opportunité d'avoir.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Je n'ai pas d'autres questions. Mais vous savez, je
24 pense que ça a réveillé une question de ma
25 collègue.

1 Me LOUISE ROZON :

2 Q. [129] En réponse à ce que vous venez de mentionner,
3 j'ai peut-être un peu de difficulté à vous
4 comprendre quand vous dites que le tarif... que
5 l'option qui est proposée vise que huit grands
6 joueurs. Actuellement, ces grands joueurs-là sont
7 déjà clients de l'Option d'électricité
8 additionnelle pour la photosynthèse. Ce que
9 l'Option vise, c'est rejoindre les plus petits
10 producteurs. Je ne sais pas si vous maintenez votre
11 affirmation. Mais j'ai de la misère à suivre un peu
12 votre raisonnement, Maître Allard.

13 M. JOCELYN B. ALLARD :

14 R. Bien, c'est la même réponse. Vous avez raison de
15 dire qu'on est déjà dans une situation
16 problématique où il y a certains producteurs qui
17 ont accès selon les normes actuelles. On ne peut
18 pas vous demander de les changer aujourd'hui en
19 vertu du cadre juridique. Mais je reviens à ce que
20 vous me demandiez tout à l'heure, Madame le
21 régisseur, et vous avez raison. Il faut se
22 demander, est-ce que ce serait... La logique, là,
23 ça devrait être la même chose, ça s'appliquerait à
24 tous les producteurs. Si on fait une tarification
25 fondée sur l'utilisation, ce n'est pas de la

1 tarification correcte, puis s'il y a des coûts qui
2 impactent sur l'ensemble des clients.

3 Là, évidemment, moi, je ne vais pas faire
4 ce que je reproche à Hydro de faire. On n'a pas
5 fait l'exercice de calculer l'impact tarifaire,
6 parce que ça n'a pas été fait en deux mille treize
7 (2013), deux mille quatorze (2014), la situation
8 actuelle, ce n'est pas fait. Ce qu'on a fait comme
9 calcul, c'est à partir de la modification. On s'est
10 concentré sur ce qui était demandé. Comme je disais
11 tout à l'heure, on ne veut pas empirer la
12 situation. Ce n'est pas une bonne situation. En
13 deux mille vingt-cinq (2025), il faudrait
14 effectivement réviser tout ça puis mettre de
15 l'ordre dans le tout. Vous avez raison.

16 Q. **[130]** Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres
17 questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Ça complète. Maître Lanoix, est-ce que vous avez
20 des questions additionnelles?

21 Me SYLVAIN LANOIX :

22 Non. Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci. Alors, nous allons vous libérer, Monsieur
25 Paquin et Monsieur Allard. Merci pour vos

1 témoignages. Merci également à maître Lanoix. Nous
2 allons procéder maintenant avec l'UC.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Bonjour.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bonjour, Maître Sicard.

7 INTERRUPTION - PROBLÈME DE TRANSMISSION

8

9 PREUVE DE UC

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Alors, Hélène Sicard pour Union des consommateurs.

12

13 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce troisième (3e)

14 jour du mois de novembre, A COMPARU :

15

16 VIVIANE DE TILLY, analyste en énergie à Union des
17 consommateurs, ayant une place d'affaires au 7000,
18 avenue du Parc, Montréal (Québec);

19

20 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation

21 solennelle, déposent et disent :

22

23 INTERROGÉE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

24 Q. **[131]** Madame de Tilly, est-ce que vous adoptez...

25 avez-vous d'abord préparé ou fait préparer sous

1 votre surveillance et contrôle la pièce C-UC-0009
2 qui est le miroir de l'Union des consommateurs dans
3 le dossier?

4 R. Oui.

5 Q. **[132]** Est-ce que vous adoptez ce document comme
6 votre preuve?

7 R. Oui.

8 Q. **[133]** Est-ce que vous avez des modifications à y
9 apporter?

10 R. Non.

11 Q. **[134]** Alors, je vous inviterais à procéder à votre
12 présentation?

13 R. Oui. Alors, bonjour, messieurs et madame les
14 régisseurs. Ma présentation va être courte. J'en ai
15 pour moins que les quinze (15) minutes que nous
16 avons annoncé. Alors, un petit rappel pour vous
17 dire que Union des consommateurs est un organisme à
18 but non lucratif qui regroupe treize (13) groupes
19 de défense des droits des consommateurs. La mission
20 d'Union des consommateurs est de promouvoir et de
21 défendre les droits des consommateurs en prenant
22 compte de façon particulière les intérêts des
23 ménages à revenus modestes.

24 Notre intervention dans le présent dossier
25 vise à nous assurer que les ménages à faibles

1 revenus ne subissent pas les contrecoups tarifaires
2 des mesures de soutien propos ees pour les faire.
3 Bien que UC soit globalement favorable   la
4 proposition du Distributeur, nous avons pr esent e
5 dans notre m emoire des solutions pour en limiter
6 les impacts tarifaires comme, par exemple, de
7 hausser graduellement les tarifs des serriculteurs
8 mara chers   partir de la fin des surplus pour les
9 ramener au tarif r egulier ou encore   ce m eme
10 moment d'exclure de l'Option d' electricit e
11 additionnelle pour photosynth ese les producteurs de
12 cannabis.

13 Questionn e par le procureur de la R egie sur
14 un sc enario qui va encore plus loin que cette
15 recommandation, en fait c'est l'interpr etation que
16 j'avais, c'est- -dire que les producteurs de
17 cannabis ne soient pas admissibles aux mesures de
18 soutien propos ees, le Distributeur a eu une r eponse
19  tonnante. Et je vous ram ene aux notes st eno
20 d'hier, le deux (2) novembre, page 235. Enfin, le
21 t emoin du Distributeur...

22 LE PR ESIDENT :

23 Excusez-moi, est-ce qu'on laisse faire la pi ece qui
24 est affich ee ou... Ma tre Sicard ou Madame De
25 Tilly, on a mis une pi ece et peut- tre...

1 R. C'est pas à moi. Je pense pas.

2 Q. [135] O.K. Donc, on retire la pièce qui est là,
3 excellent. Merci.

4 R. Donc, on a questionné le distributeur sur la
5 possibilité que les producteurs de cannabis ne
6 soient pas admissibles aux mesures de soutien. Et
7 le témoin du Distributeur a dit :

8 Notre première réaction, dans le fond,
9 c'est... La pensée qu'on a, c'est pour
10 les producteurs qui ont fait des
11 investissements au cours des dernières
12 années.

13 Le témoin a aussi dit :

14 [...] pour nous, c'est des clients qui
15 ont fait des choix énergétiques et qui
16 ont installé des systèmes, qui sont
17 venus s'installer au Québec, basé sur
18 une offre complète, dont des tarifs
19 d'électricité. Ils étaient conscients
20 qu'ils pouvaient bénéficier de ce
21 tarif-là.

22 Le témoin poursuit :

23 Donc, encore une fois, je suis
24 toujours perplexe de changer une offre
25 tarifaire en cours de route, basé...

1 pour des clients qui ont fait des
2 investissements quand même assez
3 importants.

4 Le témoin ajoutait :

5 Cette proposition-là...

6 On s'entend, c'est sur la proposition du
7 Distributeur dans ce dossier.

8 Cette proposition-là, ce qu'elle
9 visait, ce n'était donc pas de retirer
10 ce qu'on appellerait, ce que
11 j'appellerais comme un droit acquis
12 des producteurs en serre de cannabis
13 [...].

14 Fin des citations. Les participants au dossier
15 4045-2018 qui ont entendu cet extrait, ces extraits
16 ont sûrement été étonnés. La dernière étape de ce
17 dossier dont les audiences se termineront en
18 principe cette semaine visent justement à modifier
19 les modalités tarifaires des clients existants avec
20 usage cryptographique, modifications qui auraient
21 des impacts financiers pour ceux qui ont investi au
22 Québec depuis peu de temps.

23 Dans ce dossier 4045, la question du droit
24 acquis a été soulevée par Bitfarms, un client
25 actuel qui pourrait voir sa charge interrompue

1 trois cents heures (300 h) par année, alors qu'il
2 est pourtant abonné à un service ferme. Or, le
3 Distributeur a clairement indiqué en argumentaire
4 la semaine dernière qu'« on sait tous qu'il n'y a
5 pas de droit acquis en tarif ». Alors ce sont les
6 notes sténo du trente (30) octobre vingt vingt
7 (2020), page 21 dans le dossier 4045-2018.

8 Dans son argumentaire écrit, le
9 Distributeur cite également la Formation, qui,
10 toujours dans le dossier 4045, disait : « Et vous
11 comprenez qu'il n'y a pas de droit acquis sur les
12 tarifs ». C'est le dossier 4045-2018, notes sténo
13 du neuf (9) novembre deux mille dix-huit (2018),
14 page 135.

15 Alors nous invitons la Régie, lorsqu'elle
16 statuera sur la possibilité d'exclure ou non les
17 producteurs de cannabis de l'option d'énergie
18 additionnelle pour usage de photosynthèse, que ce
19 soit maintenant ou plus tard, qu'il s'agisse
20 d'anciens clients ou de nouveaux, à ne pas
21 considérer le droit acquis comme un critère de la
22 décision.

23 Sur un autre tableau, et bien qu'UC soit
24 globalement favorable à la proposition du
25 Distributeur, je le réitère, notre mémoire ne

1 discute pas de la pertinence d'offrir les options
2 tarifaires en soutien à l'industrie serricole dans
3 le but de favoriser l'autonomie alimentaire du
4 Québec. Parce que voilà, nous avons sur la table
5 une proposition du Distributeur qui pourrait coûter
6 au consommateur d'électricité près de cent
7 soixante-dix millions (170 M) sur vingt (20) ans.
8 Et pourtant, nous n'avons entendu aucun expert venu
9 nous expliquer si cette dépense de cent soixante-
10 dix millions (170 M) est une bonne idée, une mesure
11 prioritaire, optimale, bénéfique pour tous en
12 termes d'autonomie alimentaire.

13 En fait, elle est où la réflexion sociale
14 quant à cette autonomie alimentaire? Est-ce que
15 c'est la même chose que l'autosuffisance
16 alimentaire? L'autonomie alimentaire signifie-t-
17 elle d'avoir accès en toute saison à des légumes
18 frais? Est-ce uniquement une question d'agriculture
19 ou cela concerne aussi la transformation locale des
20 denrées? Signifie-t-elle d'importer moins de
21 denrées alimentaires qu'on en exporte? N'est-ce pas
22 un concept qu'il aurait fallu développer,
23 justifier, avant de mettre cent soixante-dix
24 millions (170 M) là-dedans?

25 Je nous transporte en deux mille six

1 (2006). Un décret gouvernemental avait lancé la
2 Commission sur l'avenir de l'agriculture et
3 l'agroalimentaire québécois. Jean Pronovost en
4 était le président. Avec un budget de plus de trois
5 millions de dollars (3 M\$), une vaste consultation
6 a été mise en branle et s'est déplacée dans vingt-
7 sept (27) villes de la province. Plus de huit cents
8 (800) personnes avaient été entendues et sept cent
9 soixante-dix (770) mémoires avaient été recueillis,
10 dont celui de UC qui, à l'époque, avait les
11 ressources nécessaires pour faire valoir ses
12 revendications en matière agroalimentaire.

13 C'est à la suite de ces consultations que
14 le rapport Pronovost avait été produit, rapport
15 qui, d'ailleurs, n'abordait pas la question de
16 l'autonomie alimentaire du Québec. On y parlait
17 plutôt de souveraineté alimentaire. D'ailleurs,
18 encore une fois, le rapport Pronovost concluait que
19 le concept de souveraineté alimentaire est un
20 compromis... en fait, est compris, pardon, de façon
21 différente, selon les interlocuteurs, leurs valeurs
22 ou leur idéologie.

23 Alors ici, on parle depuis deux jours...
24 enfin depuis le décret de juin dernier, on parle de
25 l'autonomie alimentaire. Mais qu'est-ce qu'on a?

1 Après quoi on se rattache? On a l'UPA, avec ses
2 deux cents vingt (220) syndicats locaux et
3 spécialisés, si j'ai bien additionné les chiffres,
4 qui n'est pas tout à fait neutre dans le dossier.
5 On a un décret, soit la réaction de panique d'un
6 gouvernement en pleine gestion de pandémie. Je
7 soulignerais que dans le mémoire de l'UPA, C-UPA-
8 0010, à la page 5, il y a une note de bas de page,
9 puis ça nous ramène à un document du MAPAQ publié
10 en avril vingt vingt (2020), en pleine pandémie. Et
11 le MAPAQ disait :

12 Dans le contexte de la pandémie causée
13 par la COVID-19, les denrées
14 alimentaires sont, d'un point de vue
15 général, disponibles en quantité
16 suffisante.

17 Donc, on a l'UPA. On a le gouvernement qui émet un
18 décret puis on a aussi la nouvelle PDG d'Hydro-
19 Québec, madame Brochu, qui a dit... Je crois
20 qu'elle a dit ça pendant une émission :

21 Nous, on est là pour appuyer le rêve
22 et la passion des Québécois.

23 Et, là, ce qu'on voit, c'est qu'on va avoir un
24 désir d'autarcie, un désir d'autarcie rien de
25 moins. Je ne suis pas certaine qu'on boirait

1 beaucoup de jus d'orange dans ce contexte-là. Mais,
2 encore là, madame Brochu nous dit qu'on va appuyer
3 le rêve et la passion des Québécois.

4 Il faut comprendre que le « on », ce n'est
5 pas Hydro-Québec, c'est ceux qui vont ramasser la
6 facture de cent soixante-dix millions (170 M\$). Ce
7 sont les clients d'Hydro-Québec parmi lesquels se
8 retrouvent des clients en situation de précarité
9 énergétique, qui peinent à payer leur facture
10 d'électricité et qui, peut-être, se privent de
11 manger à leur faim pour y arriver.

12 Donc, avant d'analyser une proposition de
13 soutien aux serres pour favoriser l'autonomie
14 alimentaire, il aurait été pertinent de savoir de
15 quoi il s'agit. Là, c'est comme si on avait mis la
16 charrue devant les boeufs.

17 Le Distributeur souhaite soutenir les
18 serres, comme l'UPA et le gouvernement le lui
19 demande. Mais le prix à payer par les clients du
20 Distributeur, soit les pertes générées par les
21 ventes additionnelles lorsqu'il n'y aura plus de
22 surplus, pertes qui ne se seraient pas réalisées
23 sans mesure tarifaire, ne nous semble pas
24 entièrement justifié, d'où nos propositions pour en
25 réduire l'ampleur. Et voilà, ça met fin à ma

1 présentation.

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 Je vous remercie, Madame De Tilly.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Alors, madame De Tilly est disponible pour être
8 contre-interrogée, merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors, est-ce que les intervenants ont des
11 questions à adresser à madame De Tilly? Maître
12 Turmel?

13 Me SIMON TURMEL :

14 Non, aucune question.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Vous n'avez aucune question. Merci, Maître Turmel.

17 Maître De Repentigny, vous n'avez pas de question?

18 Pas de question? Non? Bon, pas de question de la

19 part de madame Rozon. J'ai peut-être, une question.

20 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

21 LE PRÉSIDENT :

22 Q. **[136]** Vous dites, finalement, en d'autres mots,
23 sensiblement ce qu'on vient d'entendre de la part
24 de l'AQCIE à l'égard de la suffisance
25 d'information? Est-ce que je me trompe?

1 R. Euh... non, vous ne vous trompez pas. J'écoutais
2 l'AQCIE puis je pouvais juste être d'accord avec ce
3 qui était dit, qu'il manque beaucoup d'information.
4 On ne sait pas de quoi on parle, mais les impacts
5 tarifaires, eux, ils sont là, oui.

6 Q. **[137]** Et en présence d'un décret... Non, ça va,
7 O.K. J'allais dire : Comment devrait agir une
8 Régie. Mais est-ce que c'est à la Régie de faire un
9 débat que vous proposez, que vous soulevez par
10 rapport au débat de monsieur Jean Pronovost en deux
11 mille six (2006). Je soulève la question.

12 R. Non, ce n'est pas la...

13 Q. **[138]** Je voulais savoir. Non, c'est ça...

14 R. Non.

15 Q. **[139]** Mais la Régie, actuellement, est armée... pas
16 armée, mais munie d'un décret ou s'est faite
17 adresser un décret. Comment devrait-elle agir dans
18 ce contexte-là si je suis vos propositions et
19 celles de l'AQCIE tout à l'heure, c'est-à-dire...

20 R. Oui, bien, comme...

21 Q. **[140]** On n'adjuge que jusqu'en deux mille vingt-
22 cinq (2025)?

23 R. J'ai bien aimé les propositions de l'AQCIE, c'est-
24 à-dire de...

25 Q. **[141]** Ah bon.

1 R. Oui.

2 LE PRÉSIDENT :

3 C'est bien.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Q. **[142]** Vous pouvez élaborer, Madame De Tilly?

6 R. Bien, c'est-à-dire que le prochain rendez-vous
7 tarifaire, c'est en deux mille vingt-cinq (2025).
8 On pourrait voir où on en est rendu. Quelles sont
9 les ventes, quels sont les impacts tarifaires et
10 revoir, à ce moment-là, les mesures tarifaires
11 proposées pour limiter les impacts tarifaires.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, je n'ai pas d'autres questions. Maître
14 Rozon?

15 Me LOUISE ROZON :

16 Ça va.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ça va. Vous avez répondu, en quelque sorte, à son
19 interrogation. Je l'entendais à côté de moi, mais
20 vous avez répondu. Alors, bien, pas d'autres
21 questions, Maître Sicard?

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Moi, je n'ai pas de réinterrogatoire pour madame De
24 Tilly. Je vous remercie.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bon, alors, ça complète. Ça s'est fait assez
3 rondement. Il n'y a pas à dire. Bon, bien, est-ce
4 qu'il y a des points additionnels? À l'égard des
5 engagements, Maître Turmel, où en sommes-nous?

6 R. Euh... pardon, est-ce que je suis libéré? J'ai...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui...

9 R. Oui. O.K.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui, vous êtes libérée. Oui. Merci Maître Sicard.
12 Merci Madame De Tilly. Je ne vous voyais pas là,
13 c'est ce qui ne m'aidait pas, hein? Mais, bon, ça
14 va. Merci.

15 Me SIMON TURMEL (HQD) :

16 Donc, en réponse à votre question sur les
17 engagements, Monsieur le Président, on m'indique
18 qu'ils vont être déposés sous peu. Donc, dans les
19 prochaines minutes.

20 LE PRÉSIDENT :

21 O.K. Alors, bien, donc, ça complète pour la
22 journée. Nous allons reprendre demain avec l'UPA, à
23 neuf heures (9 h). Euh... pardon... oui, à neuf
24 heures (9 h), c'est ça, avec l'UPA. Et, par la
25 suite, ça sera les argumentations.

1 Donc, alors, une bonne soirée et merci à
2 toutes et à tous, le temps a été respecté et à
3 demain. Merci.

4

5 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

6

7

8 SERMENT D'OFFICE :

9 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
10 certifie sous mon serment d'office, que les pages
11 qui précèdent sont et contiennent la transcription
12 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
13 moyen du sténomasque d'une retransmission en
14 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

15

16 ET J'AI SIGNÉ :

17

18

19 _____
Sténographe officiel. 200569-7